

Portrait Territorial

BAS-SAINT-LAURENT



Note au lecteur

Ce portrait territorial présente la situation régionale qui prévalait au moment de sa rédaction

Réalisation : Direction générale du Bas-Saint-Laurent du ministère des
Ressources naturelles et de la faune
Direction des affaires régionales du Bas-Saint-Laurent

Recherche : Josée Deschênes, Charles Gosselin, Louise Hardy,
Jean Lamoureux, Danny Tremblay

Rédaction : Cécile Poirier

Cartographie : Lise Bonneau

Secrétariat : Marielle D'Astous

**Conception et soutien
à la réalisation :** Direction générale du développement et de la coordination des
opérations régionales
Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations
Énergie, Mines et Territoire

Coordination du projet : Germain Tremblay

Collaboration : Myriam Gosselin, Jean-François Larouche

Révision technique : Direction des affaires régionales et du soutien aux
opérations Énergie, Mines et Territoire en collaboration avec les
secteurs Énergie, Faune Québec, Forêt Québec, Forestier en
chef, Mines ainsi que Plan Nord et Territoire du ministère des
Ressources naturelles et de la Faune

Mise en page : Mireille Rousseau

Production : Direction des communications

Révision linguistique : Pierre Senéchal

Conception graphique : Christiane Leclerc communication

Diffusion : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales et du soutien
aux opérations Énergie, Mines et Territoire
5700, 4^e avenue Ouest, bureau RC 20
Québec (Québec) G1H 6R1
Internet : www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-portraits.jsp

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

ISBN : 978-2-550-59550-2 (version PDF)

ISBN : 978-2-550-59551-9 (version imprimée)

Code de diffusion : 2010-2002



**MOT DU MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX
RESSOURCES NATURELLES ET À LA FAUNE
M. SERGE SIMARD**

D'une superficie de près de 1,7 million de kilomètres carrés, le territoire québécois constitue un bassin de ressources naturelles essentielles au développement socioéconomique du Québec. Il est une source de fierté et de richesses pour l'ensemble des régions. Il importe donc de le mettre en valeur de façon durable pour que les générations futures puissent en bénéficier pleinement.

Ainsi, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune élabore des portraits territoriaux pour les différentes régions du Québec. Ces portraits présentent le territoire public sous ses dimensions économique, environnementale et sociale.

Notre gouvernement privilégie une gestion intégrée et régionalisée du territoire public. Pour ce faire, il est essentiel de disposer d'information sur les différentes facettes de son utilisation afin de permettre aux divers intervenants de faire des choix éclairés.

Le portrait du Bas-Saint-Laurent représente un outil qui permettra notamment de soutenir la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire dans l'établissement de sa vision du développement de la région.

Ce portrait territorial contribuera ainsi à l'avancement socioéconomique du Bas-Saint-Laurent en favorisant une compréhension commune des enjeux en matière de protection et de mise en valeur du territoire public.

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Simard'.

Serge Simard
Ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune

TABLE DES MATIÈRES

Mot du ministre délégué

Introduction	1
1. Présentation de la région	3
2. Dimension environnementale	5
2.1 Caractéristiques environnementales	5
2.1.1 Composantes physiques	5
2.1.2 Composantes biologiques	15
2.2 Droits et statuts de la dimension environnementale	26
2.3 Synthèse de la dimension environnementale	34
3. Dimension sociale	36
3.1 Caractéristiques de la dimension sociale	36
3.1.1 Organisation territoriale	36
3.1.2 Occupation du territoire	43
3.1.3 Dynamique sociale et culturelle	51
3.2 Droits et statuts de la dimension sociale	56
3.3 Synthèse de la dimension sociale	61
4. Dimension économique	63
4.1 Caractéristiques économiques	63
4.1.1 Structure économique et marché du travail	63
4.1.2 Activités économiques	67
4.1.3 Perspectives de développement	80
4.2 Droits et statuts de la dimension économique	83
4.3 Synthèse de la dimension économique	87
5. Principaux potentiels et projets régionaux liés au territoire public	88
6. Synthèse du portrait territorial	95
Conclusion	98
Bibliographie	99

LISTE DES CARTES

Carte 1	Localisation de la région du Bas-Saint-Laurent.....	3
Carte 2	Composantes physiques	13
Carte 3	Composantes biologiques	17
Carte 4	Droits et statuts environnementaux.....	29
Carte 5	Caractéristiques sociales	39
Carte 6	Droits et statuts sociaux	59
Carte 7	Caractéristiques économiques	69
Carte 8	Droits et statuts économiques	85
Carte 9	Potentiels et projets	91

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Composition forestière des forêts productives	19
-------------	---	----

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Répartition des aires protégées par catégorie de l'UICN, superficie en milieu terrestre et en milieu marin	31
Tableau 2	Territoire municipalisé par MRC	38
Tableau 3	Répartition du territoire public par municipalité régionale de comté.....	42
Tableau 4	Répartition de la population de la région par municipalité régionale de comté.....	44
Tableau 5	Structure économique selon l'emploi.....	64
Tableau 6	Marché du travail	67
Tableau 7	Répartition du territoire utilisé à des fins agricoles	73

Introduction

La gestion du territoire public et de ses ressources représente un défi sans cesse grandissant. En effet, la diversité des usages et la demande soutenue pour combler des besoins toujours plus variés multiplient les enjeux liés à son utilisation.

À l'image de la société moderne que forme le Québec, ces enjeux sont multidimensionnels, reflétant ainsi les aspirations et les préoccupations de ses citoyens. Cela impose, aux acteurs gouvernementaux régionaux et locaux, la recherche d'une conciliation des facteurs économiques, sociaux et environnementaux qui sont à la base d'un développement territorial durable. En effet, cette conciliation est essentielle pour faire face aux attentes de la population quant aux bénéfices escomptés d'un territoire public devant appuyer le développement actuel de la collectivité, tout en garantissant celui des prochaines générations.

La prise en compte de ces enjeux diversifiés et complexes passe en premier lieu par une connaissance appropriée des différents éléments qui les constituent et les influencent. En effet, une meilleure compréhension de la dynamique d'utilisation du territoire public est à même de faciliter la planification de sa mise en valeur et de sa protection, permettant ainsi aux acteurs de faire des choix plus éclairés.

C'est pourquoi le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a produit des portraits du territoire public pour la plupart des régions administratives du Québec. Ceux-ci décrivent et analysent les caractéristiques du territoire public ainsi que la situation des principaux droits et statuts accordés, dans leurs dimensions économiques, sociales et environnementales. Ils posent également un regard sur les principaux potentiels et projets existants afin d'y intégrer des éléments de prospective. Des synthèses des différentes parties du document mettent enfin en relief les faits saillants de l'analyse.

En mettant les portraits territoriaux à la disposition des acteurs associés à l'utilisation du territoire public et de la population en général, le MRNF entend faciliter l'établissement d'une compréhension commune des enjeux en présence et ainsi contribuer au développement durable de cet inestimable patrimoine collectif que constitue le domaine de l'État québécois.

Voici donc le portrait territorial de la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

1. Présentation de la région

Créée en 1987¹, la région est issue de la redéfinition de l'ancienne région Bas-Saint-Laurent–Gaspésie dont elle a été détachée pour former une région distincte. La région² administrative du Bas-Saint-Laurent est localisée sur la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent. Ses frontières correspondent à celles de la région de Chaudière-Appalaches au sud-ouest, de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine au nord-est, de la province du Nouveau-Brunswick au sud-est et de l'État du Maine au sud. Au nord, le Bas-Saint-Laurent est accolé, par le fleuve, aux régions de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord. La carte 1 illustre la localisation de la région.

CARTE 1
LOCALISATION DE LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT



¹ *Gazette officielle du Québec* (1988). 120^e année, n°2, Décret 2000-87, 22 décembre 1987.

² Dans le texte, le terme « région » fait référence à la région administrative, à moins qu'il en soit spécifié autrement. Dans certains cas, afin d'éviter toute ambiguïté, nous avons préféré ajouter le terme « administrative » après « région ». Le « milieu marin » fait référence à la partie du fleuve comprise dans la région et les termes « territoire » et « milieu terrestre » comprennent généralement la partie de la région située sur le continent, englobant la partie terrestre et l'eau douce.

En matière de superficie, la région, avec ses 28 401 km², figure au septième rang des régions administratives du Québec. Elle comprend une partie terrestre et une partie marine qui s'étend jusqu'au milieu du fleuve Saint-Laurent. Seulement six régions administratives occupent des parties terrestres et des parties en eaux salées méridionales. À part la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, dont la proportion en eaux salées dépasse les 70 %, le Bas-Saint-Laurent est avec la région de la Côte-Nord les régions administratives dont les proportions en eaux salées méridionales sont les plus importantes avec, respectivement, 20 % et 22 % de la superficie totale de chacune de ces régions³. Sa partie terrestre longe la côte sur 320 km⁴, de La Pocatière aux Méchins.

La topographie et l'hydrographie sont des facteurs naturels qui ont conditionné l'occupation du territoire. Ainsi, le milieu habité s'étale le long de la côte et des deux principales vallées formées par les rivières Madawaska et Matapédia. Les villes se localisent généralement le long du fleuve ou des vallées, alors que les municipalités rurales et paroisses sont situées davantage à l'intérieur des terres. C'est dans la ville de Rimouski, le long du littoral marin, au centre de la région, que le bassin de population est le plus important, soit environ 42 500 habitants. La population totale du Bas-Saint-Laurent est de 201 565 habitants pour l'année 2006, soit 2,6 % de la population québécoise⁵.

La région est facilement accessible par voie routière, maritime ou aérienne. Les ressources naturelles, autant du milieu terrestre que maritime, contribuent à son économie et à son développement.

³ Les données sur les superficies des régions proviennent de ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction générale de l'information géographique du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Portrait statistique du territoire québécois*, 2003.

⁴ Environnement Québec. *Portrait régional de l'eau*, [En ligne]
[<http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/regions/region01/01-bas-st-laurent.htm#1>] (Consulté le 26 juillet 2004).

⁵ Institut de la statistique du Québec. *Les données de population des villes proviennent de l'Institut de la statistique du Québec, données révisées pour 2006. Estimation de la population des régions administratives au 1^{er} juillet des années 1996, 2001 et 2006 à 2008 (découpage géographique au 1^{er} juillet 2009, le 8 octobre 2009)*, [En ligne]
[http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/ra_1996_2008.htm] (Consulté le 25 novembre 2009).

2. Dimension environnementale

2.1 Caractéristiques environnementales

2.1.1 Composantes physiques

Un milieu terrestre et un milieu marin

La région du Bas-Saint-Laurent se compose de deux entités physiographiques qui ont conditionné ses caractéristiques naturelles et son histoire : dans sa partie sud, le milieu terrestre, occupant environ 80 % de sa superficie et, dans sa partie nord, le milieu marin, représentant 20 % de la région administrative. Ces deux entités font partie de deux provinces naturelles du cadre écologique de référence⁶ : la province naturelle A, appelée Les Appalaches, qui couvre le milieu terrestre du Québec au sud du fleuve, et la province naturelle X, appelée Estuaire et golfe du Saint-Laurent, constituée par le milieu marin (voir la carte 2). Dans le Bas-Saint-Laurent, la province naturelle A se subdivise en deux régions naturelles : la région A03, Complexe appalachien du Bas-Saint-Laurent, qui occupe la grande majorité du territoire, et la région naturelle A04, Péninsule de la Gaspésie, à l'extrémité est du territoire, dans la partie terrestre formant le début de la péninsule gaspésienne. Quant à la province naturelle X, elle est représentée par une seule région naturelle, l'estuaire du Saint-Laurent.

Un relief caractéristique des Appalaches

Le relief est constitué par les basses terres du Saint-Laurent et les plates-formes des Appalaches liées par une zone de contrefort et entrecoupées par deux grandes vallées, celle de la Matapédia et celle de Madawaska.

Une plaine littorale entrecoupée par des monadnocks à l'ouest et qui se rétrécit à l'est

Les basses terres sont constituées par les terres riveraines qui longent la côte sur 320 km⁷. Elles ont des altitudes qui passent de 0, en bordure du fleuve, à près de 250 m plus au sud. D'une profondeur d'environ 5 km dans la partie ouest, la bande riveraine s'étale jusqu'à 25 km dans la partie centrale, où s'est développée la ville de Rimouski, et se rétrécit considérablement dans la partie est du territoire, où la péninsule de la Gaspésie commence. Les basses terres composées de la plaine littorale et du piedmont présentent une configuration égale interrompue, dans la partie ouest, par des crêtes rocheuses appelées « monadnocks » qui sont parfois imposants et atteignent près de 200 m d'altitude. Leur silhouette se démarque sur la partie terrestre et dans le fleuve où ils forment des îles. Plusieurs de ces crêtes sont accessibles et des observatoires y ont été aménagés, permettant la mise en valeur des vues panoramiques qu'elles offrent⁸. Elles constituent un élément

⁶ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. *Cadre écologique de référence du Québec, Aires protégées du Québec, les provinces naturelles*, [En ligne] [<http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversité/airesprotégées/provinces/conclusion.htm>].

⁷ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. *Portrait régional de l'eau*, [En ligne] [<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/regions/region01/01-bas-st-laurent.htm#1>] (Consulté le 27 septembre 2009).

⁸ [www.kamouraska.com/site/paysage.html et www.fr.wikipedia.org/wiki/Kamouraska]

marquant dans le paysage bas-laurentien que l'association touristique fait ressortir dans le guide touristique régional du Bas-Saint-Laurent sur la région⁹.

Un chapelet de petites îles

Dans le fleuve, de Kamouraska à Rimouski, de longues bandes de terre, étroites et situées assez près du rivage, accrochent l'œil. Les 53 îles couvrent une superficie de 37 km² dont les plus grandes sont l'île aux Lièvres, l'île Verte et l'île du Bic qui, elle, est de forme plus arrondie. Sauf l'île Verte qui est habitée, les autres sont utilisées pour des activités récréotouristiques, généralement par leur propriétaire, la majorité étant de tenure privée. Quelques-unes, dont celles du parc national du Bic, sont accessibles au public. Les îles offrent des milieux propices à la faune ailée, et certaines d'entre elles bénéficient d'un statut d'aire protégée.

Des creux, des collines qui s'adossent à la plaine et des monts qui offrent différents potentiels

Au sud des basses terres, la zone de contrefort présente une succession de creux et de collines dont l'altitude varie de 250 à 400 m, chevauchant les plateaux appalachiens constituant les plates-formes des Appalaches. À environ 30 km de la côte, des monts se détachent, s'élevant de plus en plus en altitude d'ouest en est : le mont Bleu (663 m), à la limite de Kamouraska et du Témiscouata, le mont Longue Vue (625 m), dans Rimouski-Neigette, et finalement le mont Saint-Pierre (907 m). Ces monts présentent des sites d'intérêt pour les télécommunications ainsi que la récréation et offrent des potentiels d'énergie éolienne. Ils constituent souvent des points de repère dans le paysage, notamment le mont Saint-Pierre, véritable phare dans le paysage de la Vallée de la Matapédia, qui présente une forme en saillie dans le relief environnant. En plus de constituer un repère visuel, ce mont offre des panoramas exceptionnels sur la région, ayant mené à l'implantation de divers sentiers et belvédères.

Les plates-formes des Appalaches sont caractérisées par des altitudes plus élevées que celles du contrefort, en moyenne de 400 à 600 m, rehaussées par les monts Notre-Dame au sud et les monts des Chic-Chocs à l'est dont les cimes dépassent 900 m d'altitude et où se démarquent les monts Logan (1 128 m) et Blanc (1 052 m)¹⁰. Moins propices au développement du milieu habité, les plates-formes appalachiennes sont en grande partie demeurées dans le domaine public.

Deux grandes vallées, voies de passage et lieux propices à l'œkoumène

Une partie de la chaîne des monts Chic-Chocs fait l'objet d'une préservation du milieu naturel par son inclusion dans le parc national de la Gaspésie et, une partie de son versant nord, d'une protection intégrale par la réserve écologique Fernald. En raison de leur altitude, les conditions climatiques et végétales offrent des conditions propices au

⁹ Tourisme Québec et Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent, 2005-2006, *Guide touristique officiel*, Québec, 2005, p.10.

¹⁰ Les altitudes mentionnées proviennent de l'Atlas du Québec, [en ligne], adresse URL : http://vuesensemble.atlas.gouv.qc.ca/site_web/relief.htm.

caribou qui s'y est installé et dont l'habitat est identifié comme habitat d'espèce menacée ou vulnérable. Ils présentent de forts potentiels récréotouristiques qui ont donné lieu, dans la réserve faunique de Matane, à des aménagements récréotouristiques visant une clientèle américaine et européenne.

Deux importantes vallées entaillent les plateaux de l'arrière-pays. Ces dépressions, dont l'altitude descend parfois sous les 200 m, ont constitué historiquement de véritables voies de communication entre, d'une part, le fleuve, le Nouveau-Brunswick et l'État du Maine par la vallée de Madawaska (appelée aussi Témiscouata, en référence au lac) et, d'autre part, entre le fleuve et la Gaspésie, par la vallée de la Matapédia. Plusieurs sites archéologiques, témoignant de l'occupation des autochtones et de leur utilisation comme voies de passage, ont été répertoriés dans les vallées le long desquelles s'est d'ailleurs développé le milieu habité, sauf dans la partie sud de la Vallée de la Matapédia qui est restée boisée le long de la rivière. C'est à partir de cette vallée que commence la péninsule gaspésienne.

Les assemblages de roches hérités des périodes géologiques

Les assises géologiques¹¹ du Bas-Saint-Laurent appartiennent à la province géologique des Appalaches¹², laquelle s'étend sur plus de 3 000 km, du sud-est des États-Unis jusqu'à la limite du plateau continental, à l'est de Terre-Neuve.

Les roches de la région peuvent être subdivisées en deux assemblages rattachés à un épisode orogénique¹³ particulier de l'histoire géologique des Appalaches : l'Orogénie taconienne survenue à l'Ordovicien tardif (475 à 450 millions d'années) et l'Orogénie acadienne survenue au Dévonien tardif (360 millions d'années).

Le premier assemblage se compose principalement de roches sédimentaires comprenant des grès, des mudrocks et des conglomérats accumulés pendant une période s'étendant du Cambrien jusqu'à l'Ordovicien (450 à 550 millions d'années). Les plus anciennes (Précambrien à Cambrien inférieur) sont restreintes au secteur des monts Chic-Chocs et se composent de grès et de roches volcaniques associés à une zone de rift¹⁴ continental. Les sédiments cambro-ordovicien ont, pour la plupart, été déposés en milieu marin profond et,

¹¹ Les données descriptives de la géologie du Bas-Saint-Laurent proviennent de : l'*Atlas du Bas-Saint-Laurent* « La géologie du Bas-Saint-Laurent », [En ligne] [<http://atlasbsl.uqar.qc.ca/entree.htm>], de Lechasseur, A. et coll. (1993), *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Les Éditions IQRC, p.33 à 43, du secteur Mines du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et de Ressources naturelles Canada, L'Atlas du Canada — Géologie, [en ligne] [<http://atlas.nrcan.qc.ca/site/français/maps/environment/geology>] (Consulté le 23 septembre 2008).

¹² Il s'agit sensiblement de la même province que la province naturelle A du cadre écologique de référence, mentionnée au début de la description des caractéristiques physiques.

¹³ Période qui se situe dans le processus de formation des chaînes de montagnes et des autres reliefs de l'écorce terrestre.

¹⁴ Système de fossé d'effondrement correspondant à une zone de fracture de l'écorce terrestre.

dans une moindre mesure, dans un bassin formé en même temps que se développait l'orogénie. Celle-ci, l'Orogénie taconienne, a contribué à la déformation intense de cette séquence sédimentaire et à la formation de failles de chevauchement.

Le second assemblage comprend des mudrocks, des grès, des calcaires, des conglomérats ainsi que, localement, des roches volcaniques. Ces roches sont généralement déposées en discordance sur le premier assemblage et se sont accumulées pendant les périodes du Silurien et du Dévonien (440 à 375 millions d'années). Les roches siluro-dévonniennes sont représentatives d'environnements sédimentaires variés, allant d'un milieu marin profond à un environnement côtier. Il y a des calcaires récifaux dans la séquence. À la fin du Dévonien, l'Orogénie acadienne a déformé ces roches et produit de grands plissements ainsi que des failles. Mentionnons qu'il existe un potentiel pour la découverte de pétrole ou de gaz dans ce second assemblage.

Finalement, les roches de la région sont recouvertes d'une couche mince et irrégulière de dépôts meubles récents laissés lors de la dernière glaciation du Pléistocène qui s'est terminée il y a environ 10 000 ans. Ces dépôts comprennent différents tills, des sédiments fluvio-glaciaires et des argiles marines.

La partie nord de la région, un milieu marin

Le fleuve Saint-Laurent, qui constitue la partie nord de la région, est en eau salée méridionale. La section du fleuve située dans les limites de la région est dans l'estuaire du fleuve. À l'ouest de Cacouna, l'estuaire est dans la catégorie du moyen estuaire et à l'est, c'est l'estuaire maritime, appelé aussi bas estuaire¹⁵. Le rivage présente plusieurs milieux humides qui ont donné lieu à des aires de préservation. Ces milieux sont des lieux propices à l'établissement d'une flore et d'une faune variées. Ils servent à la reproduction de nombreuses espèces de poissons, d'amphibiens, de reptiles ainsi que de mollusques et constituent des aires de repos pour différentes espèces d'oiseaux qui y trouvent aussi des conditions propices à leur reproduction et à leur alimentation. Dans l'estuaire moyen, les plus connus sont les marais de Kamouraska, du Gros Cacouna et de la Baie de l'Isle-Verte. Ces milieux contribuent aussi à atténuer l'effet des vagues, à ralentir et à dévier les courants, protégeant ainsi les rives de l'érosion. Malgré cela, des phénomènes d'érosion ont été observés de façon plus accentuée au cours des dernières années et une étude est en cours pour mieux connaître les endroits plus à risque. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, sensibilisé à cette situation, accorde une attention particulière à l'analyse des demandes de location ou de vente de terres publiques localisées en bordure du littoral. Celles-ci sont toutefois peu nombreuses et sont de superficie très réduite dans le Bas-Saint-Laurent.

¹⁵ Environnement Canada La Voie verte. *Les régions hydrographiques du Saint-laurent*, [En ligne] [http://www.qc.ec.ca/cls/inf/inf002_f.html] (estuaire maritime) et Lechasseur, A. et J.-C. Fortin, *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, page 31, (bas estuaire).

Une faible proportion d'eau douce et des régions hydrographiques qui conditionnent les limites administratives

La région comprend une faible proportion d'eau douce. Celle-ci ne représente que 1,5 % de la superficie du continent. C'est, après la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le territoire où cette proportion est la plus faible. Le territoire comporte deux régions hydrographiques : celle du Saint-Laurent sud-est, dont les eaux sont captées par le fleuve, et celle de baie des Chaleurs et de Percé, dont les eaux se déversent vers le Nouveau-Brunswick ou les États-Unis au sud. La limite de ces deux régions hydrographiques a influencé certaines limites administratives. Ainsi, elle correspond sensiblement à celles des municipalités régionales de comté (MRC). Lorsqu'elle s'éloigne du fleuve, elle donne lieu à des municipalités régionales s'étendant de la rive du fleuve à la limite sud de la région (Kamouraska, Rimouski-Neigette et La Mitis) tandis que, lorsqu'elle se situe au centre ou se rapproche du fleuve, des MRC sont délimitées de part et d'autre : au sud (Témiscouata et La Matapédia) et au nord (Rivière-du-Loup, Les Basques et Matane).

De grands bassins versants et des rivières à potentiel faunique et récréatif

Les régions hydrographiques se subdivisent en plusieurs bassins versants dont les plus grands¹⁶ sont situés dans le sud du territoire. Certains s'étendent dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ou dans le Nouveau-Brunswick. Les plus grands sont ceux de la rivière Matapédia (3 228 km²) et de la Madawaska (2 861 km²), dont la majeure partie est dans les limites de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, et celui de Cascapédia, dont un peu moins de la moitié (1 701 km²) est dans la région du Bas-Saint-Laurent. Les bassins les plus grands qui ont le fleuve comme exutoire sont ceux des rivières Mitis (1 812 km²), Matane (1 692 km²), Rimouski (1 621 km²), du-Loup (1 046 km²) et des Trois-Pistoles (966 km²).

Dans la Politique nationale de l'eau du gouvernement du Québec,¹⁷ quatre rivières ont été désignées prioritaires pour la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Il s'agit des rivières Matapédia, Rimouski, Kamouraska et Fouquette. À la suite de l'adoption du Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017, un redécoupage du Québec méridional a été effectué afin que tous les bassins versants soient pris en compte dans les processus de connaissance, de protection et de gouvernance de l'eau¹⁸. Ainsi, la région est maintenant couverte par six organismes de bassins versants dont les superficies s'étendent dans les régions voisines, sauf celui des bassins versants du nord-est du Bas-Saint-Laurent qui est entièrement

¹⁶ Les données sur les régions hydrographiques et sur l'étendue des bassins versants ont été puisées dans le site du MDDEP [<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/index.htm>] (Consulté le 4 septembre 2004).

Les superficies indiquées pour les bassins sont les superficies comprises dans la région, même pour les bassins qui débordent dans les régions voisines pour lesquels la direction régionale du MRNF a soustrait, à partir des données du MDDEP, les parties hors région.

¹⁷ Gouvernement du Québec (2002) *Politique nationale de l'eau*, p. 22.

¹⁸ Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs. *Bassins versants — redécoupage du Québec méridional*, [En ligne] [<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/redecoupage/inter.htm>] (Consulté le 25 janvier 2010).

localisé dans la région administrative. Bien que la qualité de l'eau soit généralement qualifiée de bonne dans la région, la rivière Fouquette a subi des dégradations qui ont mis en péril une des dernières frayères à éperlan arc-en-ciel de la rive sud du Saint-Laurent. Également, plusieurs rivières, surtout dans l'est du territoire, se démarquent en raison de leur potentiel faunique, il s'agit principalement de rivières à saumon, dont celles de Matane, Matapédia et Patapédia sont les plus connues. Certaines sont constituées en zones d'exploitation contrôlées et d'autres sont constituées en réserves fauniques. Nombre des rivières présentent aussi des attraits indéniables pour le canot-kayak¹⁹ et sont indiquées dans le *Guide des parcours canotables du Québec*. Des tronçons de rivière comportent de petites cuvettes utilisées pour la baignade. Les utilisations diverses de ces cours d'eau doivent faire l'objet de concertation entre les différents utilisateurs.

Le débit des rivières et des nombreux cours d'eau qui ravinent l'ensemble du territoire présentent des variations considérables qui ne sont pas comparables à ceux des cours d'eau dans d'autres régions²⁰. Conséquemment, les cours d'eau n'offrent qu'un faible potentiel hydroélectrique, ce qui n'a toutefois pas empêché l'installation de petits barrages et de petites centrales. Ces installations se trouvent généralement sur des tronçons de cours d'eau dont les berges sont de tenure privée. Plusieurs autres barrages rehaussent le niveau de l'eau, augmentant les superficies des plans d'eau en amont. L'entretien de ces barrages devient d'autant plus important qu'ils ont contribué au potentiel de production et d'exploitation de certaines espèces telles que l'omble de fontaine²¹ et à augmenter l'attrait de certains plans d'eau pour la villégiature.

Peu de lacs et, la plupart, de petite superficie

La région compte peu de lacs comparativement au reste du territoire québécois. Plus de 90 % des 2 417 lacs sont de superficie inférieure à 20 ha. Sur les terres du domaine de l'État, ces petits lacs²² font l'objet de modalités particulières de gestion pour leur protection et pour éviter leur privatisation. Ainsi, le développement de la villégiature n'y est pas possible. Bien que les lacs soient répartis assez également sur le territoire, c'est dans la MRC de Rimouski-Neigette où l'on en trouve la plus grande quantité, soit presque 30 % de l'ensemble des lacs de la région. Par ailleurs, certains lacs, résultant de l'érosion glaciaire, ont de très grandes étendues. Le lac Témiscouata est le plus grand avec ses 6 682 ha et le lac Matapédia est le deuxième avec ses 3 807 ha.

¹⁹ Fédération québécoise des parcours canotables du Québec (1999). *Guide des parcours canotables du Québec*, Tome I, Sud du fleuve Saint-Laurent et bassin de l'Outaouais, 228 p.

²⁰ Environnement Canada. *La Voie verte, Les régions hydrographiques du Saint-Laurent*, [En ligne], [http://www.qc.ec.ca/cls/inf/inf002 f.html] (estuaire maritime) et Lechasseur, A. et J.-C. Fortin, *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, p. 31 (bas estuaire).

²¹ Société de la faune et des parcs du Québec (2002). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Bas-Saint-Laurent*, Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent, p. 49.

²² La superficie de 20 ha a été définie, dans le *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État*, comme étant la dimension la plus petite en deçà de laquelle le développement de la villégiature autour du lac ne serait pas possible.

D'autres bons exemples sont les lacs de l'Est, Beau, Pohénégamook, Long et Mitis ainsi que le Grand lac Squatec avec des superficies variant de 743 à 1 864 ha²³. De forme allongée et d'une profondeur considérable, ces lacs sont propices aux activités nautiques, présentant ainsi des potentiels récréotouristiques dont certains ont été mis en valeur par des développements de villégiature et des aménagements récréatifs, sans compter les potentiels de pêche sportive qu'ils offrent. Aussi, ces grands plans d'eau profonds supportent des populations de touladi que l'on trouve dans 16²⁴ lacs de la région. Sauf 2 d'entre eux qui sont entièrement dans le domaine privé, les autres sont entourés en partie ou totalement (presque la moitié) de terres du domaine de l'État où, là encore, des modalités particulières de développement sont appliquées afin de protéger l'habitat de cette espèce aux exigences particulières. Seulement les 2 plus grands lacs, Matapédia et Témiscouata, situés dans les vallées du même nom, ont donné lieu au développement du milieu habité sur une de leurs rives, le long de la route traversant les vallées.

Les floraisons d'algues bleu-vert observées dans plusieurs plans d'eau du Québec ont fait ressortir une problématique particulière de pollution des plans d'eau liée à l'utilisation de leurs rives. Au Bas-Saint-Laurent, aucun lac n'a fait l'objet d'interdiction d'utilisation en 2008, mais le bilan final des plans d'eau touchés par une fleur d'eau d'algues bleu-vert a fait état de quatre nouveaux plans d'eau touchés, ceux-ci s'ajoutant aux cinq répertoriés précédemment²⁵. Pour participer à la lutte contre ces floraisons, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a retardé les développements de villégiature projetés aux abords des plans d'eau présentant des risques d'augmentation du phosphore, principal facteur connu favorisant ces floraisons.

**Un climat
continental sous
l'influence du fleuve
et du relief**

Le climat du Bas-Saint-Laurent est un climat subpolaire subhumide continental, sauf celui de la bande côtière (bande étroite qui s'étend de La Pocatière à Rimouski) qui est plutôt de type subpolaire subhumide intermédiaire²⁶. Influencé par le relief des Appalaches et par les courants froids du fleuve Saint-Laurent et de la mer du Labrador, les contrastes

²³ Les superficies des lacs sont tirées de *Liste alphabétique des lacs*, ministère de l'Environnement, Direction des relevés aquatiques, juin 1992.

²⁴ Société de la faune et des parcs du Québec (2002). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Bas-Saint-Laurent*, Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent, p. 65.

²⁵ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Les fleurs d'eau d'algues bleu-vert en 2008. Bilan final des plans d'eau touchés par une fleur d'eau d'algues bleu-vert en 2008 (Consulté le 17 février 2009).

²⁶ La classification indiquée est celle de Litynski utilisée dans *Les paysages régionaux du Québec méridional*, et par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, [En ligne] [<http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/classification/figure15.jpg>].

climatiques y sont importants.²⁷ On trouve dans la région des hivers longs et froids, de près de cinq mois complets, et des étés courts et chauds. La saison végétative y est donc plutôt courte, conditionnant ainsi les activités agricoles.

Sur la côte, l'influence du fleuve vient tempérer le climat, ce qui se traduit entre autres par d'importantes précipitations. Les précipitations annuelles totales moyennes sont de 1 080,30 mm, soit les troisièmes plus élevées dans les autres classes de climat²⁸. À cela s'ajoute très souvent un vent du nord-est froid et humide qui souffle du Saint-Laurent²⁹, offrant à plusieurs endroits des conditions propices à l'exploitation de l'énergie éolienne. Dans les vallées de la Matapédia et du Témiscouata, l'influence du fleuve est moins grande et les températures y sont un peu plus élevées en été et un peu plus froides en hiver.

Comme l'illustre la carte 2, la température annuelle moyenne se situe à environ 2,5 °C. On trouve cependant des températures annuelles moyennes plus froides (de 0 à 2,5°) dans la zone située le plus à l'est du territoire, dans la chaîne des Chic-Chocs, et des températures annuelles moyennes plus chaudes (de 2,5 à 5°) le long du littoral. Ces données sont toutefois appelées à changer en raison du réchauffement planétaire qui touche également le Québec et ses régions. Néanmoins, selon les données de température au Québec méridional sur une période de plus de 40 ans³⁰, on a observé que le réchauffement du climat se produit à un rythme moins prononcé dans l'est du Québec que dans le reste de la province, l'augmentation de la température annuelle moyenne étant inférieure à 0,5 °C, comparativement à près de 1,25 °C pour certaines régions plus au sud.

²⁷ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. *Rapport annuel 2002-2003*, Direction régionale, [En ligne] [http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Regions/bassaintlaurent/VraiProfil/].

²⁸ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. *Vers une définition des bioclimats du Québec*, [En ligne] [http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/classification/index.htm] (Consulté le 21 novembre 2007).

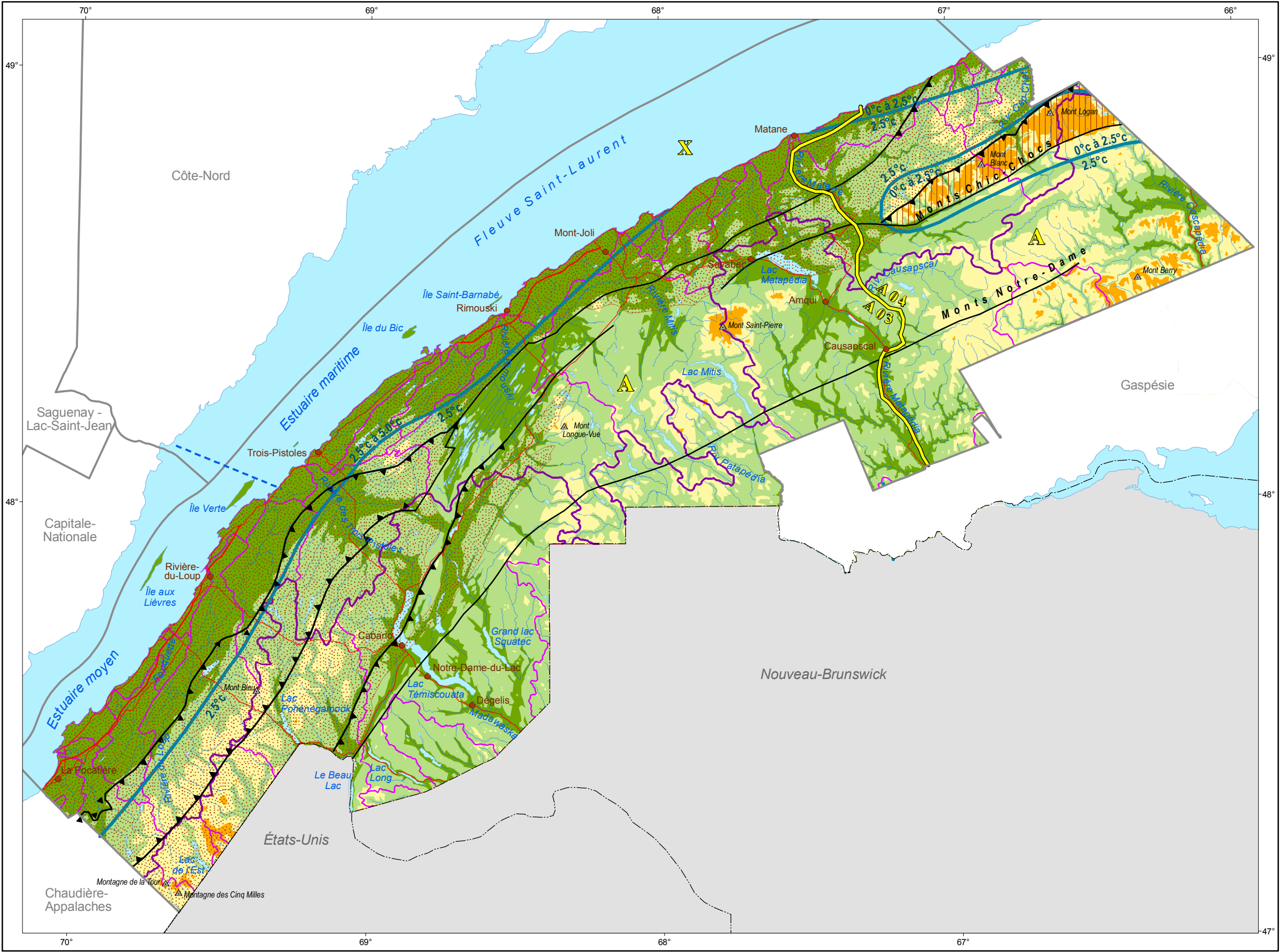
²⁹ Extrait du *Guide de voyage Ulysse*, par Gabriel Audet, 208 pages, 25 cartes, [En ligne] [http://www.guidesulyse.com/climat/gaspesie.htm] (Consulté le 9 novembre 2007).

³⁰ Selon les résultats d'une étude sur les températures observées de 1960 à 2003. Communiqué de presse intitulé : « Le Québec méridional se réchauffe », [En ligne] [http://www.mddep.gouv.qc.ca/Infuseur] (Consulté le 5 novembre 2007).

Carte 2

Composantes physiques

Portrait territorial
Bas-Saint-Laurent



- Relief**
- Plaine littorale, 0 à 250 m
 - Zone de contrefort, 251 à 415 m
 - Plate-forme des Appalaches, 416 à 580 m
 - Plate-forme des Appalaches, 581 à 1000 m
 - Plate-forme des Appalaches, 1001 m et plus

- Géologie**
- Faïlle de chevauchement (le bloc de chevauchement est du côté des triangles)
 - Faïlle avec mouvement indéterminé
 - Siluro-Dévonien
 - Cambro-Ordovicien
 - Précambrien tardif à Cambrien inférieur

- Province et région naturelle**
- Les Appalaches
 - A03 Complexe appalachien du Bas-Saint-Laurent
 - A04 Péninsule de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
 - X Estuaire et golfe du Saint-laurent

- Hydrographie**
- Région hydrographique
 - Bassin hydrographique
 - Estuaire
 - Cours d'eau
 - Milieu marin et lac

- Climat**
- Température moyenne annuelle

- Organisation administrative**
- Ville, localité
 - Région administrative

- Frontière**
- Frontière internationale
 - Frontière interprovinciale

Métadonnées
Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84



1 / 1 025 000

Sources	Organisme	Année
Base de données topographiques et administratives (BDTA)	MRNF	2006

Réalisation
Direction générale du Bas-Saint-Laurent
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2009

2.1.2 Composantes biologiques

En grande partie dans la zone de végétation tempérée nordique, une petite partie dans la zone de végétation boréale

Au point de vue écologique, la région est représentée par deux zones de végétation. La zone de végétation tempérée nordique couvre la grande majorité de la région et correspond sensiblement à la région naturelle A03 du cadre écologique de référence évoquée au chapitre des composantes physiques, tandis que la zone de végétation boréale correspond à la région naturelle A04 dans la partie est du territoire, soit le début de la péninsule gaspésienne (voir carte 3).

La zone de végétation tempérée nordique dominée par un domaine bioclimatique

La zone de végétation tempérée nordique couvre quatre domaines bioclimatiques, dont trois sont dans la région du Bas-Saint-Laurent : ceux de l'érablière à tilleul, de l'érablière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau jaune. Les deux premiers, en bordure du fleuve, à l'extrémité ouest de la région, occupent une faible proportion du territoire, environ 1 %. Comme leurs noms l'indiquent, ce sont les peuplements d'érablières qui y dominent.

Le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune est celui qui occupe la majeure partie du territoire (environ 82 % de l'étendue terrestre); il couvre la partie centrale et sud de la région. On y trouve trois régions écologiques.³¹ La région écologique « Collines des moyennes Appalaches » s'étend sur la plus grande portion du domaine de la sapinière à bouleau jaune et se subdivise en trois sous-régions écologiques. La sous-région (typique) « Collines et coteaux du lac Pohénégamook » est la plus grande et s'étend de Saint-Pascal à Matane en suivant le littoral, englobant les îles du fleuve et s'étalant vers le sud, parfois jusqu'aux limites de la région. Les peuplements mélangés (résineux et feuillus) y sont abondamment représentés et occupent diverses positions topographiques. Ce sont principalement des peuplements de la sapinière à bouleau jaune qui occupent cette sous-région écologique, quoiqu'on y trouve fréquemment des sapinières à thuya, des sapinières à épinette rouge et des érablières à bouleau jaune. Aussi, les cédrières occupent souvent le bas des pentes et elles sont particulièrement abondantes dans des secteurs comme la réserve Duchénier. Aux abords du fleuve, le relief est plus doux et l'agriculture y tient une place plus importante. La seconde sous-région (méridionale) est celle des « Collines du lac Témiscouata », dans le secteur de ce lac. Dans celle-ci, habituellement, les peuplements d'érablière à bouleau jaune ou d'érablière à hêtre sont sur les pentes et les sommets des collines. Dans ce secteur, l'acériculture contribue à l'activité économique du milieu. Finalement, la sous-région (septentrionale) des « Collines du lac Humqui » couvre le secteur situé autour du lac Mitis et de la vallée de

³¹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Direction des inventaires forestiers, les descriptions des régions et sous-régions écologiques sont tirées des guides de reconnaissance des types écologiques, mars 2003, novembre 2004 et octobre 2006. Afin d'alléger le texte, les régions et sous-régions sont désignées par leur nom, comme dans le guide, mais sans utilisation de la nomenclature (ex. : 4f, 5t, 4fti).

la Matapédia. Même si elle fait partie du domaine de la sapinière à bouleau jaune, la sapinière à bouleau blanc est aussi présente dans plusieurs secteurs.

Les deux autres régions écologiques du domaine de la sapinière à bouleau jaune sont celles de la « Côte gaspésienne » et de la « Côte de la Baie-des-Chaleurs ». La première, située à l'est de Matane, longe le fleuve et s'étend vers le sud jusqu'au lac Matapédia. Elle présente un relief plutôt accidenté et l'on y rencontre des peuplements de sapinière à bouleau jaune, de sapinière à bouleau blanc et de sapinière à thuya. La région écologique de la Baie-des-Chaleurs, dans le secteur sud de la région, limitée par la rivière du Moulin, près de la rivière Matapédia, occupe une très petite superficie de la région, s'étendant plutôt sur celle de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

***La zone de
végétation boréale
représentée par un
domaine
bioclimatique***

Le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc couvre la zone de végétation boréale de la région. Elle représente 17 % de la superficie du territoire. Le domaine est subdivisé en deux régions écologiques : « Massif gaspésien » et « Haut massif gaspésien ». Ces régions sont colonisées principalement par des peuplements résineux (sapin, épinette, thuya). Le massif gaspésien est représenté par une seule sous-région qui porte le même nom. Sa superficie est plus importante dans la région administrative de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

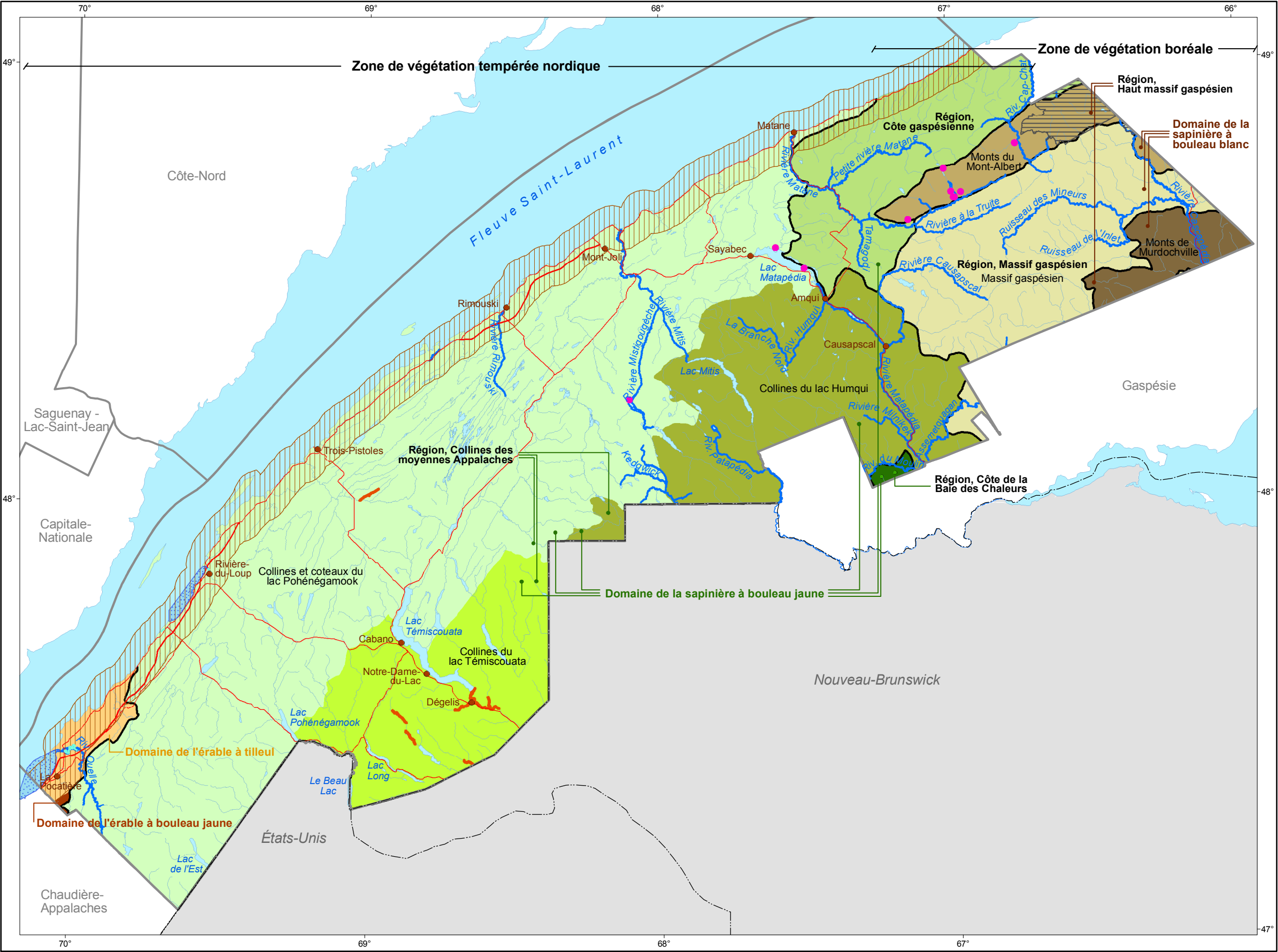
Dans le Bas-Saint-Laurent, les altitudes y varient de 100 à 600 m, le plan d'eau principal est le lac Casault, situé à l'ouest, et la rivière la plus importante est la rivière Cascapédia, située à l'est. Sur les sites de bien à modérément bien drainés, c'est la sapinière à bouleau blanc qui est, dans la partie nord de la sous-région, souvent accompagnée d'érables à épis en sous-étage. Dans l'ensemble, les sites mal drainés sont colonisés par la sapinière à épinette noire et aulne rugueux. Au bas des collines ou dans les vallées, on trouve la sapinière à bouleau jaune.

Quant à la région écologique du Haut massif gaspésien, celle-ci se subdivise en deux sous-régions qui s'étendent aussi dans la région administrative voisine. La sous-région (septentrionale) « Monts du Mont-Albert » est très accidentée avec des sommets tels que le Mont Logan où la végétation est différente de celle qui caractérise la région du Haut massif gaspésien avec, entre autres, de la sapinière à bouleau blanc montagnarde (où les arbres matures mesurent généralement moins de 12 m de haut) et de la toundra alpine. Certains de ces secteurs sont désignés comme des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE). De plus, ce territoire est fréquenté par le caribou forestier qui y cherche le lichen arboricole. La sous-région « Monts de Murdochville » (typique) est caractérisée par un relief de monts aux sommets arrondis et élevés. On y trouve surtout les sapinières à bouleau blanc et celle à épinette noire.

Carte 3

Composantes biologiques

Portrait territorial
Bas-Saint-Laurent



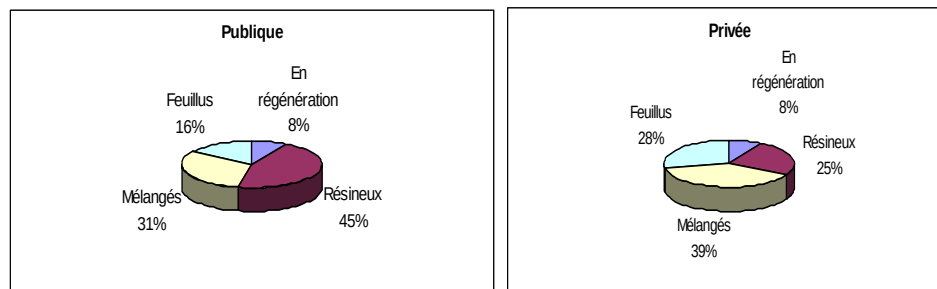
- Zone de végétation tempérée nordique**
- Domaine de l'érablière à tilleul
 - Domaine de l'érablière à bouleau jaune
 - Domaine de la sapinière à bouleau jaune
- Zone de végétation boréale**
- Domaine de la sapinière à bouleau blanc
- Particularité faunique**
- Zone utilisée par le caribou
 - Corridor de migration
 - Habitat de la tortue des bois
 - Aire d'alevinage d'éperlan
 - Frayère d'éperlan
 - Nid d'oiseaux de proie désignés vulnérables
 - Rivière à saumons
- Organisation administrative**
- Ville, localité
 - Région administrative
- Frontière**
- Frontière internationale
 - Frontière interprovinciale
- Métadonnées**
- Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)
- Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
- 0 15 30 60 km
- 1 / 1 025 000**
- Sources**
- Base de données topographiques et administratives (BDTA)
- Organisme**
- MRNF
- Année**
- 2006
- Réalisation**
- Direction générale du Bas-Saint-Laurent
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
- © Gouvernement du Québec, 2009

**Un couvert forestier
sur une grande
portion du territoire**

Le territoire forestier de la région représente 85 % de la superficie du territoire régional. Il occupe 19 304 km², dont 58 % est de la forêt publique et 42 % de la forêt privée³².

La composition forestière des forêts productives se répartit de la façon suivante entre forêt privée et publique³³ :

**GRAPHIQUE 1
COMPOSITION FORESTIÈRE DES FORÊTS PRODUCTIVES**



Comme on peut le constater, la portion résineuse est plus grande en forêt publique (45 %) qu'en forêt privée (25 %), et les peuplements feuillus et mélangés occupent les deux tiers de la forêt privée tandis qu'ils n'occupent qu'un peu moins de la moitié de la forêt publique.

Les principales essences résineuses de la région sont le sapin baumier, l'épinette blanche et le thuya occidental. On trouve aussi, en quantité moindre, le mélèze, le pin gris et les autres pins. Quant aux essences feuillues, elles sont surtout composées d'érable à sucre, de peuplier faux-tremble, de peuplier baumier, de bouleau jaune et de bouleau à papier.

**Peu de vieilles
forêts, mais plus de
la moitié du couvert
forestier en forêts
matures**

Une étude de l'Observatoire du Bas-Saint-Laurent³⁴ sur l'habitat et la biodiversité au Bas-Saint-Laurent a fait ressortir que les vieilles forêts âgées de plus de 90 ans représentaient environ 5 % du territoire d'étude (844 km²)³⁵. Ces dernières, avec de vieux arbres, des chicots et des débris ligneux, tous de grandes dimensions, représentent des habitats uniques pour certaines espèces fauniques et floristiques. Parmi les éléments problématiques identifiés dans son étude, l'Observatoire fait remarquer que, « selon les spécialistes consultés, la faible proportion de vieilles forêts constitue le problème le plus important des habitats dans la région. »

³² Portail du Bas-Saint-Laurent [www.mrnf.gouv.qc.ca/basst-laurent/forets].

³³ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *Portrait statistiques, Édition 2007* (forêts productives 0 à 40 %), Ressources et industries forestières.

³⁴ Observatoire de la foresterie du Bas-Saint-Laurent (2007). *Habitat et biodiversité au Bas-Saint-Laurent : Analyses et réflexions*, p. 5, [En ligne] [www.ofbsl.net].

³⁵ L'étude a porté sur 16 429 km² de forêt privée et publique, certains territoires, comme les seigneuries et une partie sous la gestion forestière de la Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ont été exclus.

Le couvert forestier mature (arbres de 12 m et plus) serait de 52 %. Ce pourcentage est acceptable si l'on veut éviter la perte de certaines espèces fauniques et floristiques. Toutefois, la fragmentation de ce couvert (moins de 50 ha) en fait un élément plus problématique. L'étude fait également ressortir que les plantations représentent 11 % du territoire d'étude. Celles-ci renferment évidemment moins de diversité que les peuplements naturels et sont plus propices à l'exploitation de la matière ligneuse.

Une faune riche et diversifiée

La région du Bas-Saint-Laurent bénéficie de formations végétales et d'un important élément maritime qui favorisent une grande diversité d'animaux terrestres et aquatiques. Les inventaires y ont repéré environ 125 espèces de poissons, dont 45 en eau douce, plus de 500 espèces de vertébrés, y compris 13 espèces d'amphibiens, 5 espèces de reptiles, et une myriade d'oiseaux, soit environ 350 espèces qui font la joie des ornithologues, et une quarantaine d'espèces de mammifères terrestres ou marins.³⁶

Une faune aquatique, d'eau salée et d'eau douce

Dans l'estuaire, les espèces se répartissent selon des paramètres physico-chimiques. Par exemple, la profondeur, la température et le taux de salinité de l'eau influencent la distribution des espèces de poissons et la présence des mammifères marins. L'estuaire moyen abrite 61 espèces de poissons tandis qu'on en trouve pas moins de 80 dans l'estuaire maritime. La plupart des espèces de poissons vivent en eau salée alors qu'une dizaine sont diadromes, fréquentant les eaux douces et salées en alternance. Les plus connues sont l'anguille d'Amérique, le saumon atlantique, l'éperlan arc-en-ciel, l'aloise savoureuse, l'esturgeon noir et le poulamon atlantique. Les espèces dulcicoles (qui vivent en eau douce) les plus répandues sont l'omble de fontaine, le touladi, le grand corégone, la perchaude, le ménomini rond, les meuniers noir et rouge, la barbotte brune et différentes espèces de cyprinidés. Le touladi vit dans les grands lacs profonds aux eaux froides et oxygénées. La ouananiche et l'omble chevalier occupent quelques lacs de la région³⁷.

Le milieu marin offre des conditions propres aux mammifères marins. De fait, huit espèces de mammifères marins (trois pinnipèdes et six cétacés) fréquentent les eaux de l'estuaire. Deux espèces y vivent en permanence : le béluga, qui figure sur la liste des espèces menacées du Québec, et le phoque commun³⁸, dont l'observation est facile à partir du

³⁶ Société de la faune et des parcs du Québec (2002). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Bas-Saint-Laurent*, Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent, p. 53.

³⁷ Ministère de l'Environnement et de la Faune (1995). Blais, S. *Distribution géographique des espèces de poisson dulcaquicoles et diadromes sur le territoire du Grand Portage*, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, p. 104, 110.

³⁸ Société de la faune et des parcs du Québec. *Espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec*, [En ligne] [http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/etu_rec/esp_mena_vuln/liste.htm] (Consulté le 7 octobre 2003).

parc national du Bic. Les autres cétacés sont le marsouin commun, le petit rorqual, le rorqual commun, le rorqual bleu et le rorqual à bosse. Ces espèces sont observées notamment dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Plus rarement, d'autres mammifères fréquentent le parc, soit le cachalot, le dauphin à flancs blancs, le phoque à capuchon et la baleine noire. Des observations exceptionnelles ont été faites du globicéphale, du dauphin à nez blanc et de l'épaulard.³⁹

**Des espèces
halieutiques pour la
pêche sportive et
commerciale**

Les rivières Matapédia et Matane sont les plus importantes quant à leur superficie d'habitat pour le saumon et elles jouissent d'une renommée nationale et internationale pour la pêche sportive. L'omble de fontaine, ainsi que le touladi sont également des espèces très prisées par les amateurs de pêche sportive.

Les activités de pêche commerciale se concentrent principalement sur l'exploitation des espèces suivantes : le flétan du Groenland, l'esturgeon noir, l'anguille d'Amérique, l'oursin et le buccin⁴⁰.

**Des espèces de
poisson menacées
et vulnérables**

Parmi les espèces de poissons ayant un statut en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (Québec), l'alose savoureuse et l'éperlan arc-en-ciel sont déclarés vulnérables, tandis que l'esturgeon noir et l'anguille d'Amérique sont deux espèces étant susceptibles d'être désignées menacées et vulnérables. Le déclin de ces espèces est dû à un ensemble de facteurs dont la destruction de leur habitat est la principale cause. Des plans de rétablissement ou de gestion sont en place afin de restaurer les abondances de ces espèces. Le bar rayé, autrefois abondant, a vu ses effectifs diminuer de façon importante, si bien qu'il est maintenant considéré comme disparu. Un plan de réintroduction est appliqué pour cette espèce depuis 2005 et plusieurs milliers de jeunes bars sont introduits annuellement dans les eaux de l'estuaire afin de reconstituer une population propre au Saint-Laurent. Ce programme de réintroduction⁴¹ est sur la bonne voie puisque la reproduction naturelle des bars introduits a été confirmée au printemps 2009.

**Des mollusques
contaminés**

Il y a de nombreux mollusques un peu partout le long du littoral bas-laurentien où l'on trouve des gastéropodes, buccins, bigorneaux et bivalves. La plupart ont des habitats préférentiels. Ainsi, certains bivalves, qui passent leur vie enfouis, préfèrent les sédiments meubles

³⁹ Parc Marin du Saguenay–Saint-Laurent. *Les poissons*, [En ligne] [http://www.parcmarin.qc.ca/1892_fr.html] (Consulté le 14 juillet 2004).

⁴⁰ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. *Portrait régional de l'eau*, [En ligne] [<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/regions/region01/01-bas-st-laurent.htm#1>] (Consulté le 27 septembre 2009).

⁴¹ Pelletier, A.-M. (2009). Premier portrait biologique de la nouvelle population de bars rayés (*Morone saxatilis*) du fleuve Saint-Laurent résultant desensemencements effectués entre 2002 et 2008, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'expertise Faune-Forêts-Territoire du Bas-Saint-Laurent et Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, 55 p.

(sable et vase), tandis que d'autres se concentrent sur des substrats fermes (gravier, galets, etc.). Outre les sédiments, d'autres variables telles que la vitesse du courant, la quantité d'oxygène, la température ou la profondeur de l'eau jouent un rôle important dans l'établissement des espèces. Ainsi, leurs concentrations varient beaucoup selon le site et la qualité de leur habitat. Plusieurs riverains s'adonnent à la cueillette récréative, surtout des bivalves, dont la mye commune (*Mya arenaria*) qui vit dans les sédiments meubles et la moule bleue (*Mytilus edulis*) que l'on trouve là où le substrat est plus ferme. La pêche commerciale à la mye ne se pratique que sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent.

La cueillette des mollusques est cependant interdite dans plusieurs secteurs, car ils sont impropres à la consommation. Trois causes sont responsables de cette situation : la contamination bactérienne, les microalgues toxiques et la pollution chimique.⁴² Quoique la plupart des fermetures de secteurs coquilliers surviennent à la suite d'une contamination bactériologique, les sources de contamination sont variées : les rejets municipaux d'eaux usées brutes et traitées, les eaux de ruissellement des zones agricoles et urbaines, les déchets industriels traités et non traités, les rejets directs d'eaux usées brutes des bateaux ancrés ou accostés, etc.⁴³ Également, le tributylétain (TBT), ajouté à la peinture des coques de bateau pour combattre les salissures naturelles, peut contaminer la communauté benthique et la faune marine.⁴⁴

Des découvertes sur l'herpétofaune

La connaissance sur la faune herpétologique du Québec est récente. En effet, les études antérieures sur la faune ont visé d'autres espèces. Cependant, la reconnaissance de l'importance du maintien de la biodiversité a élargi la recherche. Ainsi, les inventaires actuels permettent d'identifier certains amphibiens et reptiles qu'il importe de considérer dans les interventions sur le territoire. Cette faune, selon l'état actuel des connaissances, se compose de 19 espèces indigènes, soit 13 espèces d'amphibiens et 6 espèces de reptiles. À ce nombre s'ajoute la tortue à oreilles rouges, une espèce introduite à la suite des remises en liberté de spécimens achetés en animalerie et qui a été observée à quelques reprises sur le territoire.

Sur le plan de la diversité d'espèces, on peut considérer qu'elle est moyenne pour les amphibiens et faible pour les reptiles. La faible diversité des reptiles s'explique en partie par des conditions de température et de climat plus rigoureuses, comparativement aux régions

⁴² Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER), Pêches et Océans Canada, Chabot, Robert et Anne Rossignol (2003), *Algues et faune du littoral du Saint-Laurent maritime*, Guide d'identification, Mont-Joli, p. 14 (113 p.).

⁴³ Environnement Canada, [En ligne] [http://www.ns.ec.gc.ca/epb/factsheets/sfish_wq_f.html] (Consulté le 15 juillet 2004), date d'inventaire.

⁴⁴ Baleines en direct. *Découvrir science et conservation*, [En ligne] [<http://www.baleinesendirect.net/FSC.html?sct=2&pag=2-5-1-12.html>] (Consulté le 22 juillet 2004)

situées plus au sud telles que l'Outaouais, d'autant plus que plusieurs espèces de l'herpétofaune québécoise se trouvent à la limite septentrionale de leur aire de distribution nord-américaine⁴⁵.

Les amphibiens les plus communs sont la rainette crucifère, la grenouille des bois, le crapaud d'Amérique, la grenouille du Nord, le triton vert et la salamandre à deux lignes⁴⁶. Le reptile le plus commun est la couleuvre rayée.

Une espèce de reptile du Bas-Saint-Laurent, la tortue des bois, est désignée vulnérable au Québec, son habitat, actuellement connu dans le Bas-Saint-Laurent, est illustré sur la carte des composantes physiques. De plus, une espèce d'amphibien et une espèce de reptile figurent sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, soit la grenouille des marais et la couleuvre à collier.⁴⁷

**Les oiseaux de proie
et les oiseaux
migrateurs**

Situé en bordure de l'estuaire, le Bas-Saint-Laurent est une région où l'avifaune est riche et variée. Parmi cette grande diversité faunique, deux rapaces désignés comme espèces vulnérables, ou susceptibles de l'être, se démarquent des autres : le pygargue à tête blanche et l'aigle royal.⁴⁸ Le belvédère Raoul-Roy, localisé dans le parc national du Bic, est un excellent endroit pour faire l'observation d'oiseaux de proie. En effet, plusieurs oiseaux nichent dans la région, dont des petites buses, des crécerelles d'Amérique, des faucons émerillons, des pygargues à tête blanche, des aigles royaux et des faucons pèlerins. Ce dernier, désigné comme espèce vulnérable, est particulièrement touché par les installations des parcs éoliens. Une étude est en cours au ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour connaître les domaines vitaux des individus nichant dans la région, de façon à prévoir des modalités d'aménagement des parcs éoliens qui réduisent les effets sur cette espèce. Les domaines vitaux connus sont illustrés comme particularité faunique sur la carte des composantes biologiques.

Il existe aussi trois espèces d'oies qui migrent chaque année dans la région du Bas-Saint-Laurent. Il s'agit de la bernache du Canada, de l'oie blanche et de la bernache cravant qui font escale au printemps et à l'automne dans les marais salés localisés entre La Pocatière et Les Méchins. Une grande variété de canards barboteurs nichent dans la région, soit le canard noir, le canard colvert ainsi que les sarcelles à ailes vertes et à ailes bleues. Également, les canards plongeurs sont très nombreux dans la région du Bas-Saint-Laurent. Les espèces

⁴⁵ Cook, F. R. (1984). *Introduction aux amphibiens et reptiles du Canada*, Musée national des sciences naturelles, Musées nationaux du Canada, Ottawa, p.22 et Desroches, J.-F. et D. Rodrigue. *Amphibiens et reptiles du Québec et des Maritimes* (2004). Éditions Michel Quintin, Waterloo, Québec, p. 234.

⁴⁶ Hébert, J.-S. (1995). Inventaire herpétologique de la région administrative du Bas-Saint-Laurent (région 01) au Québec, pour le Conseil du loisir scientifique de l'Est du Québec, p. 18-22. [<http://www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp>].

⁴⁸ Société de la faune et des parcs du Québec. [En ligne] [http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/etu_rec/esp_mena_vuln/liste.htm] (Consulté le 7 octobre 2003).

prédominantes sont l'eider à duvet, le harle, le garrot et la macreuse.⁴⁹ Par contre, seul l'eider à duvet se reproduit dans le Bas-Saint-Laurent. La plus grande colonie d'eiders à duvet en Amérique est localisée sur l'île Bicquette, où l'on dénombre près de 10 000 nids.⁵⁰

En 1998, un inventaire des aires de concentration des oiseaux aquatiques réalisé sur les rives de l'estuaire du Saint-Laurent a permis de savoir que les oiseaux se répartissent selon les proportions suivantes : 67,6 % d'oies et de bernaches, 17,6 % de canards de mer, 11,6 % de barboteurs et 3,2 % de plongeurs. Les battures et les îles de la MRC de Kamouraska présentent les plus fortes concentrations d'oiseaux aquatiques avec 48,5 % des oiseaux dénombrés.⁵¹

Un territoire giboyeux

La diversité de la faune et la qualité des habitats⁵² sur le territoire font du Bas-Saint-Laurent une région giboyeuse. Dans la catégorie des gros gibiers vivant dans la région, les trois principales espèces sont l'orignal, le cerf de Virginie et l'ours noir. À ces espèces s'ajoute le caribou de la Gaspésie qui fréquente le secteur du mont Logan et à qui un statut d'espèce vulnérable a été conféré en 2001. L'orignal a pour habitat presque tout le territoire forestier. La population d'orignaux est en constante augmentation au Bas-Saint-Laurent depuis l'instauration de la chasse sélective en 1994. On trouve en moyenne 7,9 orignaux/10 km² à l'est de la vallée de la Matapédia et 6,8 orignaux/10 km² dans le reste du territoire. Les réserves fauniques de Matane et de Dunière supportent quant à elles les plus fortes densités jamais recensées pour ce cervidé au Québec avec 47,6 et 40,1 orignaux/10 km² d'habitat, respectivement. La densité observée sur ces deux territoires dépasse la capacité de support du milieu. Par conséquent, une chasse de conservation⁵³ a été instaurée afin de ramener les populations d'orignaux à 30 orignaux/10 km² d'habitat dans ces deux réserves, ce qui constitue un niveau qui respecte davantage la capacité de support du milieu.

Au Bas-Saint-Laurent, le cerf de Virginie occupe l'extrême limite nord de son aire de répartition et doit affronter des conditions hivernales très rigoureuses. Le cerf occupe en plus fortes densités la vallée du Témiscouata et le Haut-pays de la Neigette. Les conditions hivernales sont généralement plus rigoureuses à l'est du Bas-Saint-Laurent et c'est

⁴⁹ FORTIN Jean-Charles et Antonio Lechasseur (1993). *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Collection : les 5 régions du Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 55 (860 pages). Le nom des espèces est toutefois ici indiqué selon la nomenclature plus récente.

⁵⁰ Environnement Canada (2004). *Eider à duvet*, La voie verte^{MC}, site Web d'Environnement Canada, [En ligne] [http://www.qc.ec.gc.ca/faune/oiseaux_de_mer/html/eider_a_duvet_f.html] (Consulté le 12 juillet 2004).

⁵¹ Société de la faune et des parcs du Québec. [En ligne] [www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/region/01_bas/pdrf/pdrf_01_51p.pdf] P.91-92] (Consulté le 7 octobre 2003).

⁵² Il s'agit ici des habitats fauniques dans le sens d'un territoire offrant à une espèce animale un milieu nécessaire à ses besoins fondamentaux en matière d'abri, de reproduction et d'alimentation. L'habitat dont il est question n'est donc pas limité au sens juridique.

⁵³ La chasse de conservation mise en place en 2007 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en collaboration avec la SEPAQ est orientée vers le prélèvement des femelles adultes.

pourquoi on trouve très peu de cerfs dans cette partie de la région. L'hiver est une période particulièrement difficile pour cette espèce. Les fortes précipitations de neige obligent les cerfs à se confiner dans des ravages. Lorsque l'hiver se prolonge et que l'enfoncement des cerfs dans la neige s'accroît, les animaux épuisent leurs réserves corporelles au moment où la nourriture naturelle n'est plus disponible, entraînant ainsi des taux de mortalité importants pouvant atteindre 40 % lors d'hivers particulièrement rigoureux.

Au début des années 1990, les populations de cerfs ont subi un déclin important dans tout l'est du Québec, à tel point que la chasse a dû être interdite de 1993 à 1995 dans la partie située à l'ouest de la rivière Matapédia, et de 1992 à 2000 à l'est de la rivière⁵⁴. Ce déclin était attribuable à la dureté des hivers, à la prédation par le coyote et à la dégradation de l'habitat forestier hivernal. Un plan de redressement a alors été instauré afin de rétablir ces populations. Le plan prévoyait le piégeage des coyotes autour des ravages, l'aménagement forestier intensif des ravages de la région et le nourrissage d'urgence lors des hivers difficiles. La confection des plans d'aménagement forestier des ravages de même que le développement d'un programme de nourrissage d'urgence ont fait l'objet d'une entente spécifique avec le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) du Bas-Saint-Laurent, le MRNF, secteur Forêt, et le Secrétariat au développement des régions (SDR)⁵⁵ couvrant la période de 1995 à 2000. Depuis, la Direction générale du Bas-Saint-Laurent du MRNF poursuit les efforts à ce chapitre en renouvelant, à leur échéance, les plans quinquennaux d'aménagement forestier spécifiques de ces habitats. De même, les MRC appliquent ces plans sur les parties de ravage localisées sur les terres publiques dont la gestion foncière et forestière leur a été déléguée.

La mise sur pied du Fonds d'urgence pour le cerf de Virginie en 1997 a fait l'objet d'un accord de partenariat⁵⁶ entre le Regroupement régional des gestionnaires de zecs-01, la Fondation de la faune du Québec, la Conférence régionale des élus (CRE) du Bas-Saint-Laurent et le MRNF. Depuis sa mise en place, le plan d'urgence a été déclenché à quelques reprises. Ainsi, lorsque les conditions d'enneigement deviennent critiques pour la survie des cerfs, des bénévoles recrutés par les associations fauniques distribuent, dans les principaux ravages de la

⁵⁴ Des zones de chasse sont différentes de part et d'autre de la rivière Matapédia. À l'ouest de la rivière, il s'agit de la zone de chasse 2 et, à l'est, c'est la zone de chasse 1 qui s'étend dans la région voisine, aux prises par ailleurs, avec les mêmes phénomènes de déclin des populations de cerfs.

⁵⁵ Entente spécifique sur la mise en valeur des aires de confinement du cerf de Virginie en forêt publique dans le Bas-Saint-Laurent, entre le ministère des Ressources naturelles, le ministère de l'Environnement, le ministère des Régions et le Conseil régional de concertation et de développement, 1995.

⁵⁶ Accord de partenariat concernant la création et la mise en œuvre du Plan d'urgence du cerf de Virginie dans le Bas-Saint-Laurent conclu par le ministère des Ressources naturelles, le ministère de l'Environnement, le ministère des Régions et le Conseil régional de concertation et de développement et le Regroupement régional des gestionnaires de zec-01, 1997.

région, une moulée préparée spécifiquement pour satisfaire les besoins de ces animaux. Cette intervention contribue à diminuer le taux de mortalité hivernale des cerfs durant les hivers rigoureux.

La population de cerfs s'est rétablie de façon remarquable de 1993 à 1996, à la faveur d'hivers cléments et des résultats du plan de redressement, si bien que la chasse a été de nouveau permise à compter de 1996 dans la zone de chasse 2 et, plus tard, à compter de 2001 dans la zone de chasse 1. Alors qu'elle n'était que de 0,24 cerf/km² d'habitat en 1993, la densité est passée à 0,76 cerf/km² en 1999 dans la zone de chasse 2. Depuis, selon le plus récent inventaire réalisé à l'hiver 2006, la densité a diminué légèrement à 0,66 cerf/km², et ce, en raison des hivers difficiles et du prélèvement d'un trop grand nombre de cerfs sans bois au cours des chasses à l'arc et à l'arbalète. Une modification réglementaire visant à protéger davantage les biches et les faons a été mise en place par le MRNF à compter de 2007, ce qui devrait permettre de rétablir la situation au cours des prochaines années dans cette zone de chasse. Plus à l'est dans la zone de chasse 1, la densité est passée de 0,02 cerf/km² à 0,26 cerf/km² d'habitat de 1993 à 2003.

La densité d'ours noir dans le Bas-Saint-Laurent est similaire à celle de la Gaspésie. Elle est en moyenne de 2,3 ours par 10 km² d'habitat. Les plus fortes concentrations se rencontrent dans les couverts forestiers du Kamouraska, du Témiscouata et de La Mitis⁵⁷. Également, les forêts bas-laurentiennes abritent une variété de petits gibiers tels que la gélinotte huppée, le tétras du Canada et le lièvre d'Amérique⁵⁸.

On trouve également dans la région 14 espèces d'animaux à fourrure, dont les plus importantes pour l'activité de piégeage sont le castor, le rat musqué, la martre d'Amérique, le pékan, le lynx du Canada, le renard roux, le raton laveur et le coyote. Environ 500 trappeurs pratiquent cette activité qui constitue un loisir et une activité économique d'appoint.

2.2 Droits et statuts de la dimension environnementale

Une analyse⁵⁹ des superficies d'aires protégées indiquées au registre des aires protégées de 2007 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a permis de préciser la répartition des aires protégées dans le milieu marin et le milieu terrestre, en territoire public et en territoire privé. De même, l'analyse a porté sur la superposition des aires indiquées au registre, ce qui a fait ressortir la proportion des éléments de protection sur le territoire. Les résultats de

⁵⁷ Lamontagne, G., H. Jolicoeur et S. Lefort (2006). *Plan de gestion de l'ours noir, 2006-2013*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction du développement de la Faune, Québec, p. 89.

⁵⁸ Société de la Faune et des Parcs du Québec (2002). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Bas-Saint-Laurent*, Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent, p. 85.

⁵⁹ Direction générale du Bas-Saint-Laurent du Ministère des ressources naturelles et de la Faune (2007). *Compilation et analyse des aires protégées de la région administrative*.

cette compilation et de l'analyse sont indiqués dans le tableau 1. Les superficies des aires protégées inscrites au registre des aires protégées du MDDEP en 2005 sont, au total, de 1 811,52 km² ⁶⁰ dans la région du Bas-Saint-Laurent. En retranchant les superficies d'aires protégées qui se superposent, la superficie de la région occupée par des aires protégées est de 1 681,51 km², soit 5,9 % de la région. Elles se répartissent dans des superficies presque semblables dans le milieu marin (850,59 km²) et sur le continent (830,95 km²). Dans le milieu marin, la superficie protégée représente 14,8 % de la superficie d'eau salée et, sur le continent, elle représente 3,7 % de la superficie terrestre et d'eau douce de la région. La presque totalité des aires protégées dans le milieu terrestre sont situées sur les terres du domaine de l'État dont elles occupent 7,3 % de la superficie. En effet, dans la partie terrestre, seulement un peu plus de 7 km² d'aires protégées sont sur des terres privées ou sur des terres appartenant au gouvernement fédéral.

Depuis, certaines aires ont été retirées du registre et d'autres y ont été ajoutées. Celles-ci sont généralement de petites étendues, sauf celle du parc national du Lac-Témiscouata créé à l'automne 2009. Celui-ci s'étend sur 176,5 km² sur la partie terrestre du territoire. Cependant, il englobe des parties d'aires qui possédaient des statuts d'aires protégées (aires de confinement du cerf de Virginie, écosystème forestier exceptionnel et habitat du rat musqué) sur 114,30 km². La superficie non superposée qui s'ajoute aux aires protégées est donc de 62,2 km², ce qui n'a que peu d'effet sur les proportions mentionnées relativement aux données de 2007. Ainsi, la proportion d'aires protégées dans la région passe de 5,9 à 6,1 % et celle des aires protégées dans la partie publique du milieu terrestre passe de 7,3 à 7,9 %.

La répartition des aires protégées selon la classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) apparaît dans le tableau 1 où sont indiqués leur nombre et leur superficie en milieu terrestre et en milieu marin. Le tableau 1 montre également la répartition des aires protégées selon la classification de l'UICN. Leur localisation et leur étendue sont illustrées sur la carte 4.

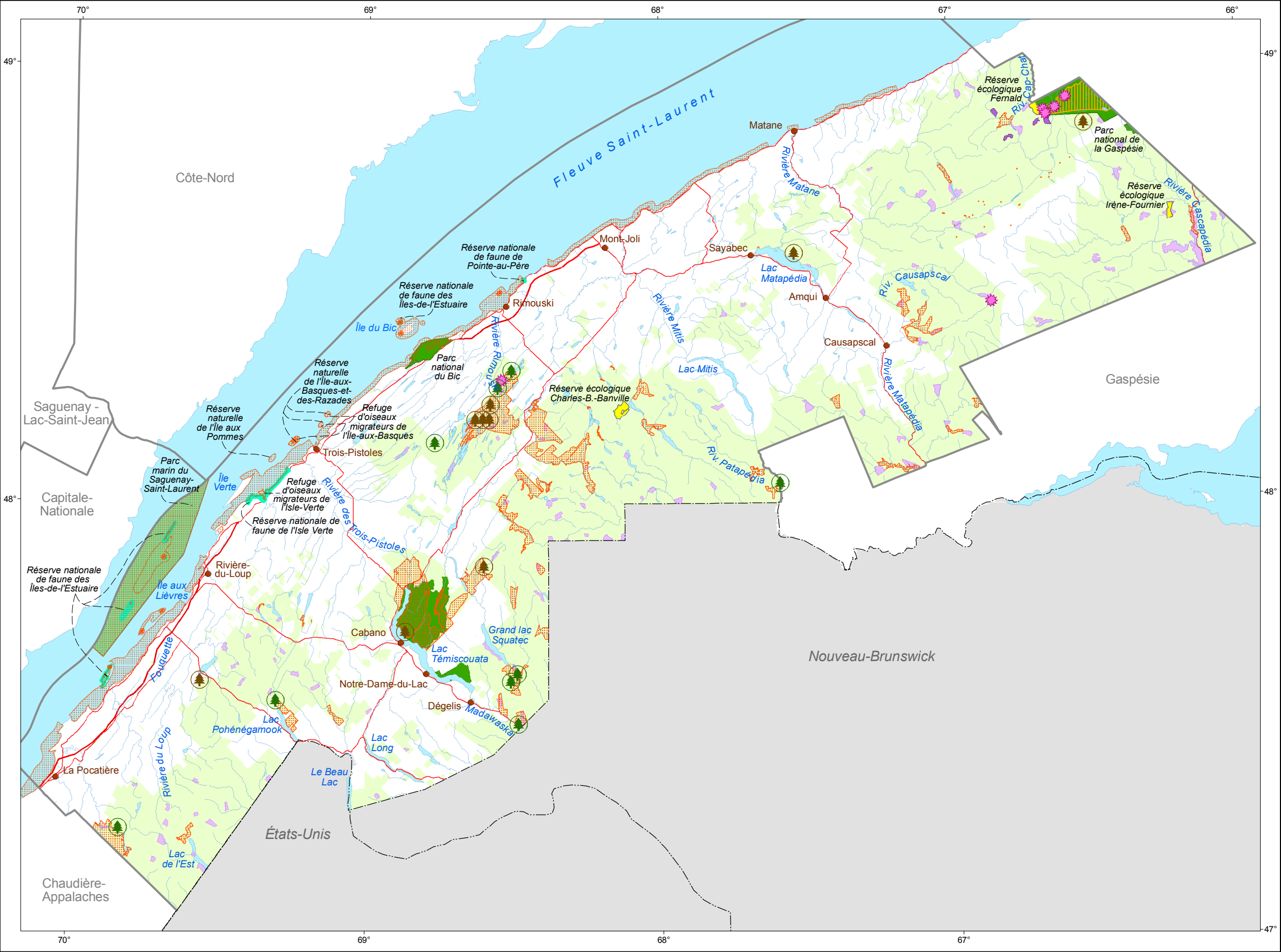
Les aires protégées les plus étendues sont constituées par des aires de confinement du cerf de Virginie, un habitat faunique de 646,86 km², qui est classé dans la catégorie IV (aire gérée pour l'habitat et les espèces) de la classification de l'UICN. Les aires de confinement du cerf de Virginie représentent près de 80 % de la superficie des aires protégées de la région. Aussi, les aires de confinement dans le Bas-Saint-Laurent représentent 28 % de l'ensemble des superficies de cette désignation dans la province.

⁶⁰ Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Registre des aires protégées, 2007, [En ligne] [www.mddp.gouv.qc.ca/biodiversite/airesprotegees/registre/reg.desing/index.htm] (Consulté le 6 août 2007).

La catégorie IV inclut également la réserve nationale de faune de l'Isle-Verte (aussi appelée Baie de l'Isle-Verte). Ce site possède une grande variété d'habitats attirant un grand nombre d'espèces d'oiseaux tout au long de l'année. Voilà pourquoi il est également désigné en tant que refuge d'oiseaux migrateurs (catégorie VI du classement de l'UICN) et qu'il a été reconnu « zone humide d'importance internationale » par la Convention de Ramsar, ainsi que « zone importante pour la conservation des oiseaux » (ZICO) ayant une signification à l'échelle mondiale⁶¹

⁶¹ Selon les publications faites sur le site Web de Nature Québec et de l'UQCN, article « Statut final des ZICO du Québec », [En ligne] [<http://www.naturequebec.org/pages/publications.asp>] (Consulté le 17 octobre 2007).

Carte 4
Droits et statuts environnementaux
Portrait territorial
Bas-Saint-Laurent



- Aire protégée inscrite au registre (2007)**
- Réserve écologique
 - Parc national du Québec
 - Parc marin
 - Habitat faunique
 - Espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Réserve nationale de faune
 - Réserve naturelle reconnue
 - Refuge biologique
 - Habitat floristique
 - Écosystème forestier exceptionnel

- Autre élément de protection**
- Refuge biologique
 - Écosystème forestier exceptionnel

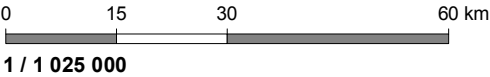
- Réseau de transport**
- Autoroute
 - Route nationale et régionale

- Tenure**
- Publique

- Organisation administrative**
- Ville, localité
 - Région administrative

- Frontière**
- Frontière internationale
 - Frontière interprovinciale

Métadonnées
Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)
Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84



Sources	Organisme	Année
Base de données topographiques et administratives (BDTA)	MRNF	2006

Réalisation
Direction générale du Bas-Saint-Laurent
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2009

TABEAU 1
RÉPARTITION DES AIRES PROTÉGÉES PAR CATÉGORIE DE L'UICN,
SUPERFICIE EN MILIEU TERRESTRE ET EN MILIEU MARIN

Catégorie de l'UICN	Désignation dans la région (nombre)	Superficie (kilomètres carrés) ⁶²			
		Milieu terrestre		Milieu marin	
		Superficie au registre	Superficie non superposée	Superficie au registre	Superficie non superposée
I Réserve naturelle intégrale	Réserve écologique (3)	27,86	25,89	9,50	7,79
	Refuge d'oiseaux migrateurs de l'Île-aux-Basques*				
	Réserve nationale de faune des Îles-de-l'Estuaire*				
	Habitats floristiques (6)				
II Parc national	Parc national du Bic**	134,07	134,07	340,61	336,05
	Parc national de la Gaspésie				
	Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*				
III Monument naturel / Élément naturel marquant	Réserve nationale de faune de Pointe-au-Père*	10,55	3,50	0,03	-
	Écosystème forestier exceptionnel (16)				
IV Aire gérée pour l'habitat et les espèces	Aires de confinement du cerf de Virginie (30)	647,44	646,86	-	-
	Réserve nationale de faune de l'Isle-Verte	4,06	4,06	-	-
VI Aire protégée de ressources naturelles gérées	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques* (101)	85,99	16,57	550,26	506,75
	Colonies d'oiseaux sur une île ou une presqu'île (12)				
	Habitat du rat musqué (11)				
	Habitat d'une espèce menacée ou vulnérable (1)				
	Héronnière* (8)				
	Vasière (27)				
	Refuge d'oiseaux migrateurs de l'Isle-Verte*				
	Écosystème forestier exceptionnel (1)				
Total		909,97	830,95	900,40	850,59
Non classé	Réserve naturelle reconnue :	1,15	-	-	-
	de l'Île aux Pommes				
	l'Îles-aux-Basques-et-des-Razades				
Total (classé et non classé)		911,12	830,95	900,40	850,59
Superficie totale au registre des aires protégées de 2007		1 811,52			
Superficie totale non superposée		1 681,51			

- Les superficies non superposées sont les superficies restantes des aires superposées avec une autre aire protégée.
- (3) Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'aires ayant le statut mentionné.
 - * et ** Les désignations marquées d'un astérisque sont des superficies entièrement localisées dans le milieu marin. Celles marquées de deux astérisques se retrouvent en milieu marin et sur le continent.

⁶² Les superficies indiquées proviennent d'une compilation effectuée par la Direction générale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune à partir des données du registre des aires protégées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2007.

Après les aires de confinement du cerf de Virginie, ce sont les aires protégées de ressources naturelles gérées (catégorie VI) qui couvrent la plus grande superficie (523,32 km²), dont la grande majorité (506,75 km²) est dans le milieu marin. Elles regroupent les habitats fauniques constitués par les aires de concentration d'oiseaux aquatiques, les colonies d'oiseaux sur une île ou une presqu'île, les habitats du rat musqué, l'habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable qui correspond à une partie de la population de caribou du parc national de la Gaspésie, les héronnières, les vasières ainsi que l'écosystème forestier exceptionnel constitué par la forêt ancienne des Monts-Chic-Chocs.

Après la catégorie VI, ce sont les aires protégées de la catégorie II (parc national) qui couvrent la plus grande superficie (470,12 km²)⁶³, à laquelle il faut ajouter les 61 km² du nouveau parc national Témiscouata. Les aires protégées dans la catégorie II sont en grande partie situées dans le milieu marin protégé par le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (326,21 km² dans la région). C'est le premier parc au Québec à protéger et à mettre en valeur un milieu exclusivement marin. Il est géré conjointement par les gouvernements du Québec et du Canada. D'une superficie totale de 1 138 km², le parc marin chevauche quatre régions administratives différentes : la Côte-Nord, la Capitale-Nationale, le Saguenay–Lac-Saint-Jean et le Bas-Saint-Laurent qui possède sur son territoire près de 30 % de la superficie totale du parc. Celui-ci est un lieu unique où se rencontrent les eaux du plus grand estuaire au monde et du plus long fjord de l'est du Canada, engendrant ainsi des phénomènes océanographiques exceptionnels qui favorisent la diversité biologique. En plus d'un riche patrimoine naturel, le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent témoigne d'un important héritage culturel et historique. Le parc marin est enclavé dans un réseau hydrographique appartenant à un écosystème ouvert. Ainsi, le statut prévoit autour du parc une aire de coordination dans laquelle les municipalités qui bordent les eaux protégées sont appelées à participer activement aux activités de conservation, d'éducation et de mise en valeur du parc marin. Sur la rive sud, les municipalités concernées sont celles de Kamouraska à Trois-Pistoles.

Les autres parcs nationaux sont ceux du Bic, dont une partie est dans le milieu marin, de la Gaspésie, dont la partie ouest s'étend dans la région du Bas-Saint-Laurent, et du Lac-Témiscouata. Situé dans le massif central de la péninsule, le parc national de la Gaspésie se distingue par son climat varié et sa géomorphologie qui attirent une diversité d'espèces vivantes unique au Québec. Le parc compte plusieurs sommets de plus de 1 000 m d'altitude, dont les monts Chic-Chocs qui sont bien connus des amateurs de plein air⁶⁴. Le parc national du Bic,

⁶³ Superficie non superposée des parcs en milieu terrestre et en milieu marin (134,07 km² + 336,05 km² = 470,12 km²)

⁶⁴ Site Web de la SEPAQ et de Parcs Québec. *Parc national de la Gaspésie, une mer de montagne*, [En ligne] [<http://www.sepaq.com/pq/gas/fr/>] (Consulté le 31 juillet 2007).

situé dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent, est représentatif de la région naturelle du Québec appelée « le littoral sud de l'estuaire du Saint-Laurent » qui s'étend de Montmagny jusqu'à Sainte-Anne-des-Monts. Parallèlement à sa représentativité, ce parc revêt un caractère exceptionnel avec sa côte plus découpée que le reste du littoral, ses massifs montagneux plus élevés que ceux de la région naturelle ainsi que la rareté et la fragilité de sa flore particulière. La faune y est également riche et diversifiée⁶⁵. Ces deux parcs offrent des paysages grandioses, le parc national du Bic étant d'ailleurs reconnu pour offrir de très beaux couchers de soleil. À l'ouest de la région, le parc national du Lac-Témiscouata est le deuxième plus grand parc national localisé au sud du fleuve, après celui de la Gaspésie. Il permet de protéger un échantillon de paysages caractéristiques de la région naturelle des monts Notre-Dame. Situé principalement à l'est du lac Témiscouata, il protège 45 % des rives du lac qui, avec ses 39 km de longueur, est le deuxième plan d'eau le plus important de la rive sud du Saint-Laurent. Le parc assure la protection de plusieurs forêts vieilles de plus de cent ans et de 365 espèces de plantes. Du point de vue de la faune, on y recense une quarantaine d'espèces de mammifères, une vingtaine d'espèces de poissons, une quinzaine d'espèces de reptiles et d'amphibiens et 150 espèces d'oiseaux. On y trouve d'ailleurs un site actif du pygargue à tête blanche, considéré comme espèce vulnérable au Québec. Une forme particulière d'épinoche à trois épines, qui ne se trouve qu'en de rares endroits dans le monde, vit dans certains lacs du parc. Aussi, une trentaine de sites archéologiques confèrent à ce parc national un intérêt historique et culturel.

Les aires de la catégorie Ia, qui visent la protection intégrale, sont constituées en majorité par trois réserves écologiques (21,75 km²) localisées à l'extrémité est et dans la partie centrale de la région. Ce sont les réserves Fernald, Irène-Fournier et Charles-B.-Banville. Elles assurent la protection d'écosystèmes variés, tant sur le plan de la flore que de la faune. Cette catégorie comprend également six habitats floristiques, en grande partie situés dans le parc national de la Gaspésie, un refuge d'oiseaux migrants et une réserve nationale de faune, ces deux derniers localisés dans le milieu marin. Le refuge d'oiseaux migrant de l'Île-aux-Basques dont il est ici question a été reconnu comme lieu historique national du Canada et comme zone importante pour la conservation des oiseaux étant donné les espèces grégaires qu'on y trouve dans des concentrations significatives à l'échelle nationale ou à l'échelle mondiale.

⁶⁵ Site Web de la SEPAQ et de Parc Québec. *Parc national du Bic, un paysage dessiné par la mer*, [En ligne] [<http://www.sepaq.com/pq/bic/fr/>] (Consulté le 31 juillet 2007).

La catégorie III du classement de l'UICN (monument naturel et élément naturel marquant) est celle qui possède la moins grande étendue (3,50 km²) sur le territoire du Bas-Saint-Laurent. Elle est constituée des écosystèmes forestiers exceptionnels et de la réserve nationale de faune de Pointe-au-Père, dans le milieu marin, aussi considérée comme lieu historique national du Canada

Les réserves naturelles de l'île aux Pommès et de l'Île-aux-Basques-et-des-Razades ne sont pas classées selon les catégories de classement de l'UICN, mais sont inscrites au registre des aires protégées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

En plus des aires protégées inscrites au registre, certains territoires sont considérés dans la gestion du territoire public et de ses ressources comme des aires à protéger. Certains sont également illustrés sur la carte 4. C'est le cas de certains habitats fauniques ayant un statut d'habitat en vertu du Règlement sur les habitats fauniques et dont la superficie s'étend en partie sur le territoire public et en partie sur le territoire privé. C'est aussi le cas des refuges biologiques pour lesquels des modalités particulières de gestion forestière sont en vigueur, certains d'entre eux pourront éventuellement être reconnus comme aires protégées. Plusieurs autres aires, non illustrées sur la carte 4, font l'objet d'évaluation de leurs caractéristiques et des mesures de protection qui y sont appliquées afin de déterminer si elles peuvent correspondre aux critères de l'UICN. C'est le cas notamment des rivières à saumon où s'appliquent des mesures de protection sur une largeur de 60 m en regard de la coupe forestière et sur une largeur de 100 m en regard du développement de la villégiature, ainsi que des sites d'intérêt faunique qui font l'objet de modalités particulières de coupe forestière.

2.3 Synthèse de la dimension environnementale

La région est composée de deux entités physiographiques : le milieu marin du fleuve Saint-Laurent et sa partie terrestre où l'on trouve des superficies d'eau douce parmi les plus faibles observées dans les autres régions du Québec. Le milieu marin s'étend sur plus de 320 km de côtes qui ont conditionné le développement du milieu bâti, offrant une voie de transport et un climat modéré favorisant l'activité agricole. De même, la plaine littorale, présentant un relief plus doux, a offert des conditions propices au développement, plus marquées au centre de la région où elle s'étend à près de 25 km de la côte, là où la ville de Rimouski s'est développée. Dans la portion ouest, la plaine a favorisé un développement plus en profondeur tandis que, dans la partie est, la côte se rétrécit considérablement et le milieu habité y est plus étroit, le milieu forestier se rapprochant de la côte. Les deux grandes vallées (Madawaska et Matapédia) ont aussi fortement influencé l'implantation du milieu habité avec leurs reliefs et leurs conditions climatiques propices à l'occupation du territoire ainsi qu'à titre de voies de communication permettant de relier la région ou la province voisine.

Le couvert forestier domine la superficie de la partie terrestre de la région, occupant 85 % de son étendue. Caractéristique de la région du Bas-Saint-Laurent, le couvert forestier se retrouve à un peu plus de 40 % en forêt privée et à un peu moins de 60 % en forêt publique. Dominée par la zone de végétation tempérée nordique, la zone de la forêt boréale occupe une faible proportion du territoire et est localisée à l'extrémité est, sur la péninsule gaspésienne. La région du lac Témiscouata se distingue par des peuplements d'érablière à bouleau jaune ou d'érablière à hêtre y favorisant une importante activité acéricole. Les peuplements de résineux se retrouvent en concentration plus importante sur le territoire public que sur le territoire privé, conditionnant ainsi l'exploitation forestière.

Grâce à ces deux entités physiographiques, la région présente une faune diversifiée. Ainsi, on trouve, dans le fleuve, plusieurs espèces de poissons et de mammifères; les milieux humides, notamment le long du littoral, servent à la reproduction de nombreuses espèces de poissons, d'amphibiens, de reptiles et de mollusques et offrent à une variété d'oiseaux des aires de repos, d'alimentation et de reproduction. Les lacs et les rivières sont fréquentés par de nombreux poissons, dont le touladi, dans les grands lacs, et le saumon, dans des rivières, surtout celles situées dans l'est du territoire. Le milieu terrestre offre une diversité d'habitat faisant de la région un territoire giboyeux et reconnu notamment pour sa forte densité d'originaux. La faune donne lieu à différentes activités : la pêche commerciale et la pêche sportive, la chasse et l'observation des mammifères ou de la faune ailée.

Les caractéristiques environnementales font également de la région un milieu propice aux activités récréotouristiques. Outre la pêche, la chasse et l'observation de la nature, les paysages et les plans d'eau offrent des attraits indéniables pour la villégiature et les activités de plein air ainsi que pour certaines activités sportives comme le ski, le kayak et le canot.

Sauf dans les trois réserves écologiques où aucune activité n'est permise, les aires protégées admettent certaines utilisations, en appliquant toutefois les modalités prévues pour protéger les éléments visés. La gestion du territoire et de ses ressources doit relever le défi de concilier leur exploitation et leur utilisation tout en assurant leur préservation. Ainsi, des lacunes ont été observées en ce qui a trait à la rareté des vieilles forêts, milieu propice pour certaines espèces fauniques et floristiques. L'habitat des espèces menacées répertoriées sur le territoire, telles que le caribou, le faucon pèlerin et plusieurs oiseaux de proie, doit faire l'objet d'une attention particulière dans les choix de développement.

3. Dimension sociale

3.1 Caractéristiques de la dimension sociale

3.1.1 Organisation territoriale

**Un territoire
longtemps mal
défini**

Localisée sur la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent, la région a été plus ou moins définie pendant longtemps. Sa partie ouest a été associée à la Côte-du-Sud et sa partie est, à la Gaspésie. Ainsi, les uns l'appellent « côte sud », « bas du fleuve », « rive sud de l'estuaire », ce qui désigne un territoire avec des limites plus ou moins précises, selon les besoins ou l'intérêt de ceux qui cherchent à le désigner. Ce n'est que vers les années 1960 que la région, telle qu'elle est définie aujourd'hui, devient une région d'appartenance dont les entreprises, les institutions et les journaux adoptent le nom « Bas-Saint-Laurent ». Encore aujourd'hui, des noms d'organismes rappellent les anciennes appellations de certaines parties du territoire.⁶⁶

La création de la région administrative en 1987 s'est effectuée au même moment où la péninsule gaspésienne a été détachée du Bas-Saint-Laurent pour former une région administrative distincte. À l'ouest, la région touche la région administrative de Chaudière-Appalache et à l'est, celle de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Le long du littoral, la région administrative du Bas-Saint-Laurent commence, à l'ouest, à Sainte-Anne-de-La-Pocatière et s'étend vers l'est jusqu'aux Méchins. Au nord, la région s'étend jusqu'au milieu du fleuve et touche les limites des régions administratives de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord. Sa limite sud correspond à la frontière avec les États-Unis dans sa partie ouest, à la frontière avec le Nouveau-Brunswick dans sa partie centrale et à la limite de la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans sa partie sud-est.

Un peu plus de 20 % de sa superficie de 28 401 km² est en eau salée méridionale, ce qui laisse 22 666 km² pour la superficie terrestre et d'eau douce.⁶⁷

**Une organisation
administrative qui
conditionne la
gestion du territoire
et des ressources**

Au moment de la définition des limites de la région, une partie de la péninsule, comprise dans le circuit touristique traditionnel du « tour de la Gaspésie » a été incorporée à la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Ainsi, les territoires des MRC de Matane et de La Matapédia ainsi qu'une partie de la MRC de La Mitis relèvent de l'Association touristique régionale de la Gaspésie qui gère la région touristique du même nom, bien que ces trois MRC soient situées dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

⁶⁶ Lechasseur, A. et coll. (1993). *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Les Éditions IQRC, p. 16-20.

⁶⁷ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2003). *Portrait statistique du territoire québécois, Proportion de territoire public par région administrative*, Tableau des superficies compilées par la Direction de l'énergie, des mines et du territoire public à partir des données de la Direction générale de l'information géographique.

En fait, ce découpage a eu des répercussions sur l'ensemble des organisations administratives et sur les modes de gestion du territoire. Des organisations régionales ont dû se restructurer, notamment à la suite de la perte d'une partie de leurs effectifs formant les organisations de la nouvelle région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Plusieurs directions régionales des ministères ont été divisées pour desservir les deux régions et certains ministères ont maintenu une direction régionale qui couvre les deux régions administratives à partir du Bas-Saint-Laurent. Pour ce qui est de la gestion du territoire public, c'est à l'automne 2006, avec la mise en place de la nouvelle gouvernance intégrée et régionalisée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, que le partage des responsabilités de la gestion foncière entre les deux régions administratives s'est concrétisé.

Malgré l'implantation d'unités administratives qui tendent à épouser les limites des régions administratives, les territoires de Matane et de La Matapédia, ainsi qu'une partie de celui de La Mitis, demeurent une zone de transition qui, à cause des conditions d'accès ou des clientèles, amène les différentes organisations régionales à instaurer des modalités particulières de gestion. Ainsi, des ententes administratives entre les directions régionales de certains ministères ont déterminé des « territoires de gestion » différents de ceux des régions administratives. En conséquence, certaines données demeurent difficiles à départager, notamment celles liées à la forêt, dont une grande partie est située en territoire public. Cela soulève également des difficultés particulières au moment de faire appel aux divers groupes d'intérêt à l'œuvre sur le territoire.

Dans l'ouest de la région, les limites correspondent à celles des organismes régionaux ainsi qu'à celles des ministères. La compilation des données, le partage d'information ou les échanges entre les ministères ou avec les organismes régionaux s'avèrent moins problématiques. Cependant, plusieurs sources d'information ne couvrent que la partie située à l'est de Rivière-du-Loup, ce qui correspond à une limite antérieure qui a longtemps eu cours à l'ouest. Les données ne sont donc pas toujours disponibles de la même façon pour cette partie du territoire, notamment les données historiques.

La région compte 8 MRC, dont Kamouraska, Rivière-du-Loup, Les Basques, Rimouski-Neigette, La Mitis et Matane qui occupent la partie nord du territoire et s'étendent jusque dans le milieu du fleuve. Les limites sud de trois d'entre elles s'étendent jusqu'aux limites de la région administrative tandis que les trois autres sont limitées par les MRC du Témiscouata et de La Matapédia dans les vallées du même nom. À l'échelle locale, 116 municipalités constituent l'organisation municipale et les territoires non organisés en municipalité (TNO) sont au nombre de 14. Ces derniers occupent plus de la moitié des superficies des 3 MRC situées dans l'est de la région.

TABLEAU 2
TERRITOIRE MUNICIPALISÉ PAR MRC

MRC	Territoire municipalisé		Territoire non organisé en municipalité	
	Nombre	% de la superficie	Nombre	% de la superficie
La Matapédia	18	36	7	64
Matane	11	49	1	51
La Mitis	16	49	2	51
Rimouski-Neigette	10	64	1	36
Les Basques	11	90	1	10
Rivière-du-Loup	13	100	0	0
Témiscouata	20	100	0	0
Kamouraska	17	66	2	34
Le Bas-Saint-Laurent	116	63	14	37

Les TNO correspondent généralement à des parties moins habitées, sauf dans la MRC de Témiscouata qui, bien que municipalisée sur l'ensemble de son territoire, a de grandes superficies non habitées. Dans la MRC de Rivière-du-Loup, on observe que l'ensemble est à la fois municipalisé et occupé. Le découpage des limites municipales engendre des disparités dans l'application de certains programmes applicables sur le territoire public lorsque les critères sont basés sur la limite des territoires municipalisés.

À cette organisation municipale s'ajoutent, comme entités administratives, deux réserves indiennes de la Première Nation Malécite de Viger. Elles sont constituées de deux petits territoires qui découpent celui de la MRC de Rivière-du-Loup : un emplacement à Cacouna (0,17 ha) sur le bord du fleuve, où la communauté a construit ses bureaux administratifs, et un lot en bordure de la route 185, dans des parties boisées du territoire, dans le canton Whitworth. Il n'y a pas de résidents sur les réserves.

Les découpages administratifs sont illustrés sur la carte 5.

Carte 5
Caractéristiques sociales
Portrait territorial
Bas-Saint-Laurent

- Organisation administrative**
- Limite de territoire municipalisé
 - Municipalité régionale de comté (MRC)
 - Région administrative
 - - - Zone de chasse et de pêche
 - Réserve indienne
 - Territoire public sous gestion foncière et forestière déléguée

- Tenure**
- Publique
 - Privée
 - Publique avec droits de chasse et de pêche privés

- Population (agglomération)**
- Moins de 2 000
 - 2 001 à 5 000
 - 5 001 à 10 000
 - 10 001 à 20 000
 - Plus de 40 000

- Infrastructure de transport**
- Autoroute
 - Route nationale
 - Route régionale
 - Autre route
 - Chemin de fer
 - - - Traverse maritime et fluviale
 - Installation portuaire
 - Aéroport et aérodrome
 - Aéroport et aérodrome privé
 - Héliport
 - Hydroaérodrome

- Frontière**
- - - Frontière internationale
 - - - Frontière interprovinciale

Métadonnées
Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

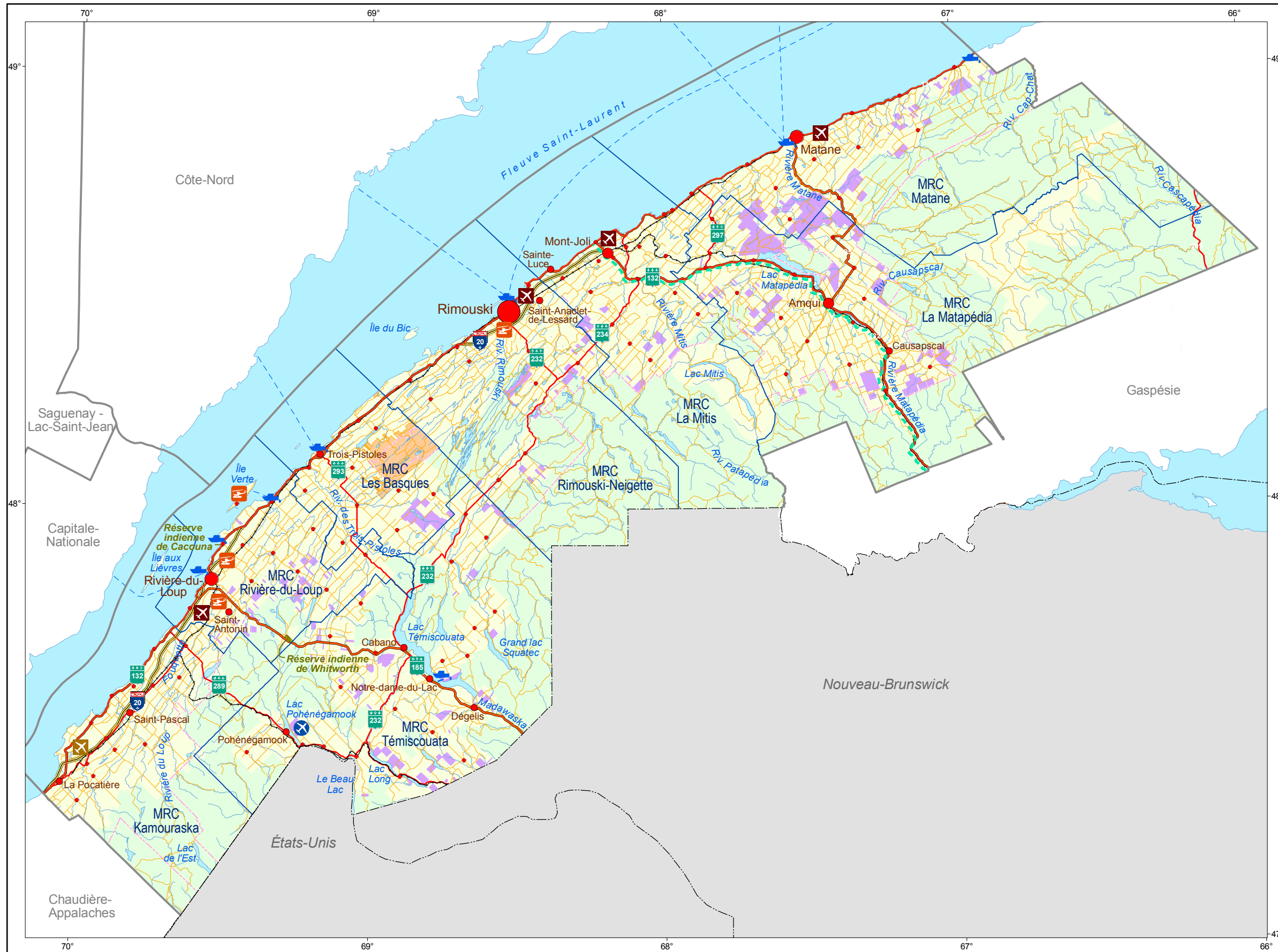
0 15 30 60 km

1 / 1 025 000

Sources	Organisme	Année
Base de données topographiques et administratives (BDTA)	MRNF	2006

Réalisation
Direction générale du Bas-Saint-Laurent
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2009



**Le territoire public,
sa répartition et ses
particularités**

Dans l'ensemble du Québec, la proportion des terres du domaine de l'État est de plus de 90 % du territoire. Cette forte proportion de territoire public se reflète dans les régions ressources⁶⁸ où les terres publiques occupent de 62 % à 99 % de leur territoire, sauf dans le Bas-Saint-Laurent où cette proportion n'est que de 50 % de la superficie continentale de la région, rendant cette région ressource unique à cet égard. En comparaison, dans les régions non définies comme régions ressources, le territoire public occupe une plus forte portion que dans le Bas-Saint-Laurent, comme dans les régions situées au nord du fleuve (de 60 % à 75 %), tandis que celles localisées sur la rive sud affichent des portions de territoire public presque négligeables (de 0 % à 10 %)⁶⁹.

Une autre particularité du Bas-Saint-Laurent est que, sur une partie du territoire public, la propriété de l'État n'est pas complète. Ainsi, une partie de la propriété foncière de la Seigneurie Nicolas-Rioux dans la MRC des Basques a été rachetée par le gouvernement, en excluant les droits de chasse et de pêche. Conséquemment, l'accessibilité à cette partie de territoire, y compris son utilisation et la mise en valeur des autres ressources, est compliquée par le partage de la propriété entre le gouvernement et le Club Appalaches, un club privé de chasse et de pêche, propriétaire des droits de chasse et de pêche. Cette situation est sans précédent au Québec où les clubs privés de chasse et pêche ont été abolis dans les années 1970.

Le territoire public se répartit différemment entre les MRC. Comme le montre le tableau 3, c'est dans les MRC de la partie est du territoire que le territoire public se trouve en plus grande proportion. Dans la partie ouest, seule la MRC de Témiscouata possède une portion de territoire public équivalant à celles des deux MRC situées à l'extrémité est de la région.

⁶⁸ Ministère du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation. *Portrait socioéconomique des régions du Québec*. Les régions ressources sont selon le regroupement des régions du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. *L'Économètre*, édition 2008, page 2, [En ligne]
[http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/sites/internet/documents/publications/pdf/developpement_regional/fr/regions/portr_socio_econ.pdf] (Consulté le 8 avril 2008).

⁶⁹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2003) *Portrait statistique du territoire québécois*, Tableau — Proportion de territoire public par région administrative, Direction générale de l'information géographique.

TABLEAU 3
RÉPARTITION DU TERRITOIRE PUBLIC PAR MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ⁷⁰

	MRC	Proportion du territoire public	
		% MRC	% parties est et ouest
E S T	La Matapédia	26	54
	Matane	20	
	La Mitis	8	
	Rimouski-Neigette	14	
O U E S T	Les Basques	2	32
	Rivière-du-Loup	2	
	Témiscouata	19	
	Kamouraska	9	
	Le Bas-Saint-Laurent	100	

L'étendue du territoire public se juxtapose en grande partie en suivant le profil de l'occupation, de l'organisation municipale et du relief. En effet, les deux tiers du territoire public sont localisés sur les territoires non organisés en municipalités, dans les parties moins habitées de la région, et sont situés à plus de 250 m d'altitude, dans la zone de contrefort et sur les plates-formes des Appalaches. Ainsi, dans la MRC de Matane, le territoire public se rapproche davantage de la côte, là où la plaine littorale se rétrécit. Une exception cependant, à l'est, de grandes superficies de terres privées découpent le milieu non habité et le territoire non organisé. La plus imposante étendue est dans la MRC de La Matapédia, à laquelle se juxtapose la réserve faunique de Dunière. On trouve aussi dans le territoire non organisé de la MRC de Matane une bande de terre privée connue sous le nom de « bloc Faribault » et dans le territoire non organisé de la MRC de La Mitis, une bande privée autour du lac Mitis, la Seigneurie du Lac-Mtis. Dans la partie ouest, le territoire public se trouve en territoire municipalisé dans les deux MRC qui n'ont pas de TNO, mais reste aussi dans les parties non habitées.

***Le développement
de nouveaux
partenariats dans la
gestion de la région
et du territoire
public***

En 2003, les conseils régionaux de développement ont été remplacés par les conférences régionales des élus. En 2007, la mise en place de la Stratégie de développement pour toutes les régions cherche à renforcer l'autonomie locale et régionale, notamment en développant « un réel partenariat entre l'État et les régions »⁷¹. Dans cette optique, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a proposé de confier une partie de la gestion du territoire public et de ses ressources aux CRE qui ont formé chacune une Commission régionale des ressources naturelles

⁷⁰ Ministère des Ressources naturelles et de la faune. Calcul effectué par la Direction générale du Bas-Saint-Laurent.

⁷¹ Gouvernement du Québec (2007). Stratégie pour le développement de toutes les régions — des moyens accrus — une autonomie renforcée — Budget 2007-2008, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, [En ligne]
[\[http://budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2007-2008/fr/pdf/StrategieRegions.pdf\]](http://budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2007-2008/fr/pdf/StrategieRegions.pdf) (Consulté le 21 septembre 2007).

et du territoire (CRRNT) pour assumer ces nouvelles responsabilités. Dans le Bas-Saint-Laurent, comme dans d'autres régions administratives, un partage de responsabilités permettant d'établir un nouveau partenariat État-région avait été défini dès 1999, en réponse à plusieurs préoccupations du milieu qui souhaitait être impliqué davantage dans la mise en valeur des ressources collectives. Ainsi, le Ministère a convenu, avec le Conseil régional de développement, de confier la gestion d'une partie du territoire public intramunicipal et de ses ressources aux MRC. Les terres dont la gestion foncière et forestière⁷² a été déléguée aux MRC sont illustrées sur la carte 5. C'est dans les MRC situées dans l'extrémité ouest de la région que la superficie des terres publiques sur lesquelles porte la délégation est la plus grande, soit près de 60 % dans les MRC de Matane et de La Matapédia.

3.1.2 Occupation du territoire

L'occupation du territoire déterminée par les conditions naturelles

Le milieu habité s'est développé le long des rives du fleuve et des deux plus importantes vallées. Sur la plaine littorale, les milieux habités se modèlent suivant sa configuration. Par exemple, à l'ouest, ils s'éloignent du fleuve plus profondément vers les terres, tandis qu'à l'est la partie habitée n'occupe qu'une étroite bande de terre. Au centre de la région, profitant d'un élargissement de la plaine et d'une configuration géologique favorable, s'est développée la ville de Rimouski, présentant, avec ses 42 506 habitants, la plus grande concentration de population du Bas-Saint-Laurent qui était de 201 565 habitants en 2006⁷³. Au creux des vallées, de part et d'autre des rivières et des lacs, la topographie a favorisé de façon variée l'étendue des milieux habités. Les conditions climatiques et le milieu naturel étant moins propices à l'implantation humaine dans la partie est du territoire, la population y est moins nombreuse que dans la partie ouest. Ainsi, comme le montre la répartition de la population par MRC dans le tableau 4, les MRC de La Matapédia, de Matane et de La Mitis ne regroupent qu'un peu plus de 30 % de la population, tandis que les MRC situées à l'ouest de Rimouski-Neigette en comptent un peu plus de 43 %. On remarque que le taux de répartition des populations est à l'inverse de celui du territoire public.

⁷² Les conventions de gestion territoriale convenues avec les MRC s'appliquent, en 2008, sur un peu plus de 610 km².

⁷³ Institut de la statistique du Québec (2002). Les données de population des villes proviennent de l'Institut de la statistique du Québec, données provisoires pour 2006. Estimation de la population des MRC et des territoires équivalents au 1^{er} juillet des années 1996 à 2006, [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/mrc_1996_2006.htm] (Consulté le 10 décembre 2007).

TABLEAU 4
RÉPARTITION DE LA POPULATION DE LA RÉGION PAR MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ⁷⁴

	MRC	Population (2006)		
		Nombre	% MRC	% partie est et ouest
E S T	La Matapédia	19 249	9,55	30,26
	Matane	22 344	11,09	
	La Mitis	19 384	9,62	
	Rimouski-Neigette	53 522	26,55	
O U E S T	Les Basques	9 478	4,70	43,19
	Rivière-du-Loup	33 568	16,65	
	Témiscouata	21 852	10,84	
	Kamouraska	22 168	11,00	
	Le Bas-Saint-Laurent	201 565	100,00	

Outre la ville centrale, on trouve deux concentrations importantes : Matane, dans la partie est, 14 803 habitants, et Rivière-du-Loup, dans la partie ouest, 18 727 habitants. À part Mont-Joli et Amqui qui comptent respectivement 6 570 et 6 248 habitants, des dizaines d'agglomérations regroupent de 2 000 à 5 000 habitants. Selon leur proximité ou leur éloignement des plus grands centres, ces agglomérations offrent des services et des biens variables. Elles se répartissent le long du principal corridor routier constitué par la route 132 le long du fleuve et de la rivière Matapédia ainsi que le long de la route 185 à l'est du lac Témiscouata. Aussi, le long de la route régionale 289, dans l'ouest de la région, une plus petite vallée a donné lieu à un autre développement le long des lacs Pohénégamook, Beau et Long. Le chemin de fer vers les États-Unis qui emprunte également cette vallée a favorisé le développement de ces agglomérations, dont la plus grande et la plus connue est celle de Pohénégamook où la base de plein air jouit d'une renommée à l'échelle provinciale. Une centaine de municipalités de moins de 2 000 habitants, dont près des trois quarts ont moins de 1 000 habitants, entrecoupent ces agglomérations le long des mêmes axes routiers. Le long des routes régionales, et notamment le long des routes 232 et 234 à proximité du milieu forestier, les municipalités ont toutes moins de 1 000 habitants. La presque totalité d'entre elles fait partie des municipalités considérées comme dévitalisées dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité.

⁷⁴ *Ibid.* Ces données ne comprennent pas la population des réserves indiennes localisées dans la MRC de Rivière-du-Loup, car celles-ci n'ont aucun résident permanent.

Comme dans les autres régions ressources, la population diminue, mais surtout dans certaines parties de la région

La population de la région représente 2,6 % de celle du Québec alors que son poids économique n'est que de 2 % du produit intérieur brut (PIB) de l'ensemble du Québec. La proportion de la population n'est dépassée que dans deux autres régions ressources⁷⁵ : le Saguenay–Lac-Saint-Jean (3,6 %) et la Mauricie (3,4 %). La densité d'occupation est la plus élevée parmi les régions ressources (9,1 habitants/km²) tandis que, pour l'ensemble du Québec, la densité d'occupation est de 5,8 habitants/km². Le taux de population urbaine (52,4 %) est toutefois parmi les plus faibles taux d'urbanisation des régions du Québec, deux d'entre elles seulement affichant un taux plus bas. Dans l'ensemble du Québec, le taux de population urbaine est de 80,4 %⁷⁶.

Des baisses démographiques sont observées dans la région depuis le début des années 1970, et c'est à partir du début des années 1980 que la baisse devient continue, et ce, comme l'indiquent les dernières statistiques de 2006. Sauf dans le Nord du Québec, les diminutions de population sont également notées dans les autres régions ressources, quoique, depuis 2006, le déclin de leur population semble s'être ralenti. De 1996 à 2006, la région a perdu 3,4 % de sa population, tandis que l'ensemble du Québec voyait sa population augmenter de 5 %. Les perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec prévoient que la tendance à la baisse continuera, mais de façon moins accentuée dans le Bas-Saint-Laurent. Ainsi, de 2006 à 2026, la région verrait sa population décroître de 0,48 %, tandis que celle du Québec augmenterait de 11,8 %. La baisse sera plus importante dans toutes les autres régions ressources, à l'exception de la Mauricie et du Nord-du-Québec qui connaîtront plutôt une hausse de leur population, soit respectivement 4,7 % et 6,45 %.

Les données démontrent également un vieillissement de la population. En effet, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus ne cessent d'augmenter et l'âge moyen qui était de 42,4 ans en 2006 passerait, selon la tendance, à 48,7 ans en 2026, tandis que celui du Québec varierait de 39,8 à 43,9 ans. De plus, l'exode des jeunes vers les grands centres urbains se poursuit, bien que certaines observations montrent que le phénomène tend à se renverser avec le retour des jeunes qui optent pour la qualité de vie de leur région d'origine. Les jeunes de 15 à 34 ans quittent le Bas-Saint-Laurent, mais en moins grand nombre qu'il y a quelques années⁷⁷.

⁷⁵ Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (2008). *Portrait socioéconomique des régions du Québec*. En 2006, les régions ressources regroupent 14,5 % de la population et comptent pour 12,7 % du produit intérieur brut (PIB) du Québec. *L'Économètre*, p. 2, [En ligne]

[http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/sites/internet/documents/publications/pdf/developpement_regional/fr/regions/portr_socio_econ.pdf] (Consulté le 8 avril 2008).

⁷⁶ Institut de la statistique du Québec (2005). Recensement de la population de 2001, Population et occupation du territoire, régions administratives du Québec 2001, [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/lequebec/population_que/occuption20.htm] (Consulté le 5 mars 2008).

⁷⁷ *Le Soleil*, lundi le 2 mars 2009, « Exode des jeunes de l'est, la tendance se renverse lentement ».

Au sein de la région, l'évolution et les perspectives démographiques varient selon les différentes parties du territoire. Ainsi, cinq des huit MRC devraient connaître une décroissance démographique d'ici 2026, et les baisses plus marquées se produiraient dans les MRC des Basques (-9,77 %) et de Témiscouata (-8,91 %). Les MRC de Rivière-du-Loup, de Rimouski-Neigette et de La Mitis connaîtront plutôt une hausse de leur population (7,71 %, 2,77 % et 1,68 %, respectivement). On peut noter une décroissance plus marquée dans la plupart des municipalités du milieu rural et forestier dont plus de 60 % comptaient moins de 1 000 habitants en 2006. S'ajoutant à la baisse et au vieillissement de la population ainsi qu'à l'exode des jeunes, l'analyse d'autres facteurs sociaux et économiques, effectuée par le ministère des Affaires municipales et des Régions⁷⁸ fait ressortir que la région du Bas-Saint-Laurent est la région la plus touchée par le nombre de municipalités dévitalisées⁷⁹. En effet, elles sont au nombre de 42, soit un peu plus du quart des 152 municipalités considérées comme dévitalisées. Elles sont situées principalement sur la frange du milieu habité à proximité du territoire public, et plusieurs d'entre elles correspondent aussi à des municipalités évaluées comme vulnérables par l'Observatoire du Bas-Saint-Laurent dans une étude effectuée sur le portrait et les enjeux de l'industrie forestière dans la région⁸⁰. Le Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées prévoit des mesures d'aide, dont certaines comprennent la contribution du territoire public.

Un réseau de transport diversifié

Longtemps considérée comme une région de passage, la région a su tirer profit de son réseau de transport⁸¹ diversifié, entraînant un flot de visiteurs et favorisant des liens d'affaires avec les grands centres, les régions avoisinantes, le Nouveau-Brunswick et les États-Unis. Le réseau de transport comprend les infrastructures routières, ferroviaires, maritimes et aériennes illustrées sur la carte 5.

Les axes routiers et ferroviaires parallèles ou perpendiculaires au fleuve

Le réseau routier est développé suivant les caractéristiques environnementales : les routes longent le fleuve, les vallées ou les cours d'eau. Le principal axe routier constitué par la route nationale 132 longe le fleuve et se divise à Sainte-Flavie pour, d'une part, continuer à longer le fleuve sur la rive nord de la péninsule gaspésienne et, d'autre part, pour suivre la rivière Matapédia et relier la partie sud de la Gaspésie et le Nouveau-Brunswick. Dans la partie de la région touristique du Bas-

⁷⁸ Ministère des Affaires municipales et des Régions (2008) *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées*, p. 3, réalisé dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014.

⁷⁹ Ministère des Affaires municipales et des Régions (2008). *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées*. Les municipalités dévitalisées sont celles qui présentent un indice de développement inférieur à moins 5. Cet indice est évalué en fonction de la variabilité de la population, des taux de chômage et d'emploi, des revenus et de l'éducation, p. 2.

⁸⁰ Observatoire de la foresterie du Bas-Saint-Laurent (2005). *Industrie forestière : Portrait et enjeux*. Les municipalités considérées comme vulnérables sont celles où la fermeture d'usines et de scieries pourrait avoir des conséquences plus néfastes sur le maintien des communautés, p. 76-77.

⁸¹ Les données sur le réseau de transport ont été puisées en grande majorité dans ministère des Transports, Direction du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. *Plan de transport du Bas-Saint-Laurent*, 2004, 105 p.

Saint-Laurent, la route 132 est considérée comme le circuit touristique de la Route des Navigateurs⁸² et, dans la partie est, la route constitue le circuit touristique du Tour de la Gaspésie de la région touristique de la Gaspésie. Parallèlement, l'autoroute 20, construite en partie jusqu'à Mont-Joli, permet les déplacements plus rapides des voyageurs et des marchandises vers les autres régions. Dans des axes nord-sud, les deux autres routes nationales sont la route 185, dans l'ouest et la route 195 dans l'est. La route 185, qui relie l'autoroute 20 au Nouveau-Brunswick, constitue le seul tronçon de l'ensemble de la route Transcanadienne n'ayant pas le statut d'autoroute. Toutefois, l'augmentation du trafic et des problèmes de sécurité routière ont amené le ministère des Transports du Québec à entreprendre, en 2002, la transformation de la route 185 en une autoroute suivant sensiblement le même corridor qui longe la vallée de la Madawaska et qui relie les municipalités qu'il traverse. L'autre route nationale, la 195, emprunte la petite vallée de la rivière Matane et relie cette ville à Amqui, dans la Vallée de La Matapédia.

Mises à part la route 234 et une grande partie de la route 232 qui suivent un axe est-ouest, longeant la zone de contrefort dans la partie centrale de la région, les routes régionales sont orientées selon des axes nord-sud. Ces dernières relient la côte, tantôt au Nouveau-Brunswick (route 289), tantôt (route 293) à la route régionale 232 et tantôt (route 297), à la route nationale 132. La route 289 est désignée par Tourisme Québec comme le circuit touristique des Frontières⁸³. Elle passe par le territoire public où ont été aménagés certains équipements récréotouristiques et par Pohénégamook, réputée pour son centre de plein air, pour relier le Nouveau-Brunswick ou les États-Unis en longeant le lac Long et le Beau Lac. À l'extrémité est de la région, la route régionale 299, qui traverse la péninsule de la Gaspésie du nord au sud, emprunte le territoire public du Bas-Saint-Laurent, le long de la rivière Cascapédia.

Le parcours des routes nationales et régionales croise le territoire public et en favorise l'accès. Plusieurs routes collectrices et des routes locales sillonnent le territoire et complètent les accès au territoire public entrecoupé de nombreuses routes forestières se rendant aux ressources. Le transport du bois emprunte les routes locales avant de rejoindre les routes régionales ou nationales, et les municipalités situées à proximité des milieux forestiers font état de la détérioration accélérée de leurs réseaux routiers. De plus, la majorité des routes sillonnant le territoire public sont des chemins forestiers construits par l'industrie forestière et dont l'entretien revient aux autres utilisateurs une fois les activités d'aménagement forestier terminées, ce qui rend difficile le maintien d'un réseau fiable et sécuritaire.

⁸² Ministère du Tourisme, [En ligne] [<http://www.bonjourquebec.com>] (Consulté le 11 janvier 2008).

⁸³ Idem.

Le réseau routier sert au transport des marchandises par camion qui représentait, en 2000, 84 % des marchandises produites ou demandées par les entreprises des secteurs primaires et manufacturiers de la région. Le réseau ferroviaire contribue quant à lui au transport de 12 % des marchandises et dessert plus d'une vingtaine d'entreprises qui expédient des produits forestiers, des produits métalliques, de la tourbe, des céréales et des grains vers les États-Unis ou utilisent le train pour s'approvisionner en produits chimiques, billots et copeaux. Le chemin de fer contribue aussi au transport des passagers vers ou en provenance de la Gaspésie, du Nouveau-Brunswick ou des autres régions du Québec. Localisée parallèlement aux principales routes, la voie ferrée s'étend sur près de 500 km. Elle suit le fleuve jusqu'à Matane, longe la vallée de la Matapédia et un autre tronçon borde la route 289 et relie les États-Unis.

Des infrastructures portuaires pour les marchandises, les passagers, la construction navale ou la recherche

Plus d'une vingtaine de ports ou de quai sont installés le long du fleuve. Ils sont de différentes catégories, selon les classifications du gouvernement fédéral ou provincial, en fonction de leur usage ou de leur propriétaire. Trois ports sont dans la catégorie des ports commerciaux-publics, selon la classification canadienne : Gros-Cacouna, Matane et Rimouski. Les marchandises transitent principalement par ces trois ports. Les deux premiers sont des ports nationaux, selon la classification québécoise, ils sont actifs à l'échelle internationale, tandis que celui de Rimouski est d'intérêt local. Le port de Gros-Cacouna sert essentiellement au transport des produits forestiers, tandis que celui de Matane est aussi un traversier-rail et transporte des marchandises plus diversifiées. Celui de Rimouski, en plus de servir au transport de certaines marchandises, est celui à partir duquel se fait la desserte de la Basse-Côte-Nord.

Le quai de Matane sert aux activités d'un chantier naval et un deuxième chantier naval utilise le port de Les Méchins qui sert essentiellement à la construction ou la réparation de navires. Le quai de Pointe-au-Père, quant à lui, a fait l'objet de rénovations et des activités récréatives ou scientifiques pourraient y être envisagées à court terme⁸⁴. De plus, près d'une vingtaine de ports ou de quais pour petits bateaux et une douzaine d'installations maritimes permettent l'accès des petites embarcations au fleuve.

En plus du transport de marchandises, les liaisons maritimes avec la Côte-Nord permettent également le transport des véhicules et des passagers. Ces liaisons constituent en quelque sorte le prolongement du réseau routier à partir des quais de Matane, Rimouski et Rivière-du-Loup. Les traversées ont été interrompues à partir du quai de Trois-Pistoles depuis 2004 en raison de la détérioration des infrastructures qui ont été remises en état et qui sont de nouveau en fonction depuis l'été

⁸⁴ Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, [En ligne] (<http://www.bas-saint-laurent.org>) (Consulté le 10 janvier 2008).

2008, à la suite d'une cession des installations portuaires par le gouvernement du Canada à une régie intermunicipale.⁸⁵ D'autres traversiers facilitent la circulation locale pendant la saison estivale, c'est le cas de celui reliant l'Île Verte au continent et de celui du lac Témiscouata qui relie Saint-Juste-du-Lac et Notre-Dame-du-Lac. Ces deux passages sont assurés pendant la période hivernale par des ponts de glace.

Du transport aérien pour les marchandises et les passagers à destination de la région et des régions voisines

Le transport aérien des marchandises est pratiquement limité à la messagerie et il sert surtout aux déplacements des personnes. La région compte six aéroports, dont un seul, l'aéroport de Mont-Joli, appartient au réseau supérieur, selon la classification du ministère des Transports. Quatre sont du réseau local et sont exploités par les villes suivantes : Causapscal, Matane, Rimouski et Rivière-du-Loup. Le sixième est un aéroport privé à Rivière-Ouelle exploité par Bombardier et ne fait pas l'objet d'une classification par le ministère des Transports.

Les autres infrastructures de transport servent à une population insulaire et les équipements sont réduits à l'essentiel. Il s'agit des héliports de Cacouna et de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, sous l'autorité du ministère des Transports, qui lui servent pour assurer l'accès à l'Île Verte toute l'année. Un héliport à Rimouski est exploité par Hydro-Québec et celui de Rivière-du-Loup est exploité par la garde côtière du Canada. Il y a également un hydroaérodrome municipal à Escourt, au lac Pohénégamook.

Un réseau structurant de sentiers récréatifs

Enfin, la région compte un réseau structurant de sentiers récréatifs. Ils sont illustrés sur la carte 6⁸⁶. Utilisé par la clientèle locale ou la clientèle touristique⁸⁷, le réseau est diversifié et offre des possibilités à tous les types de randonneurs, l'hiver et l'été, sur la terre ou sur l'eau. Les diverses pistes et sentiers sont localisés sur le territoire privé et sur le territoire public.

Le réseau de sentiers de motoneige traverse la région d'est en ouest et du nord au sud, selon les mêmes orientations que les principaux axes routiers. Le réseau régional relie une multitude de petits réseaux locaux à partir desquels les infrastructures d'hébergement et de restauration sont accessibles.

⁸⁵ La régie intermunicipale regroupe les municipalités des deux rives et la Première nation des Innus d'Essipit. Communiqué de presse, *Le ministre Cannon inaugure la traverse Trois-Pistoles–Les Escoumins*, [En ligne] [<http://www.tc.gc.ca/medias/communiqués/que/2008/08-q004f.htm>] (Consulté le 23 mars 2009).

⁸⁶ Afin de montrer l'ensemble des circuits de randonnée, les circuits paraissant sur la carte indiquant les droits et statuts illustrent l'ensemble de la piste ou du sentier et non seulement la partie faisant l'objet de droits sur le territoire public. De plus, compte tenu de ce qui est expliqué à la note suivante, les sentiers seront également illustrés sur la carte des droits et statuts de la dimension économique.

⁸⁷ La répartition des clientèles utilisatrices des divers sentiers n'est pas connue. Ainsi, les sentiers et les pistes sont traités ici pour leur dimension sociale (service à la clientèle locale), mais seront aussi présentés dans le chapitre sur la dimension économique à cause de leur apport à l'industrie touristique. Les données sur les longueurs de sentiers seront spécifiées dans ce chapitre.

Depuis quelques années, la grande popularité de la motoquad dans la région s'est traduite par la mise en place d'un réseau de sentiers provincial, régional et local très étendu qui s'enchevêtre ou chevauche les pistes de motoneige. Le réseau provincial traverse la région vers la Gaspésie en s'éloignant des corridors routiers dans la partie centrale de la région qu'il traverse par le haut pays, et un autre, à partir de l'ouest, qui emprunte le parc linéaire Monk où la motoneige et la motoquad circulent et peuvent bifurquer vers le Nouveau-Brunswick. La possibilité de pratiquer cette activité pendant trois saisons crée certaines difficultés d'harmonisation quant à l'utilisation des réseaux et implique une nécessaire harmonisation des utilisations admises sur le territoire public, notamment lorsque les réseaux empruntent les routes dont l'accès à tous les utilisateurs doit être garanti.

La région est desservie par la Route verte, le plus important réseau de pistes cyclables du Québec, dont quelques tronçons restent à compléter. Suivant les principaux axes routiers, la Route verte comporte trois principaux circuits : le sentier du Littoral, qui longe le fleuve à partir de l'ouest jusqu'à Matane, la route du Saumon, à partir de Sainte-Flavie et qui suit la vallée de la Matapédia vers la Gaspésie, ainsi que le sentier du Petit-Témis, qui emprunte une ancienne emprise ferroviaire désaffectée et relie Rivière-du-Loup au Nouveau-Brunswick en suivant la vallée de la Madawaska. Les pistes cyclables sont aménagées en majorité sur le territoire privé et il y a aussi des réseaux dans les parcs non linéaires comme le parc national du Bic et le parc régional de la Seigneurie du Lac Matapédia.

Pour les randonnées pédestres, les randonneurs bénéficient, outre des sentiers dans les parcs nationaux ou régionaux, de deux sentiers importants. Le Sentier national, qui relie le Nouveau-Brunswick à la route 132 près de Trois-Pistoles, emprunte le territoire public à l'est du lac Témiscouata. Il est prévu que le sentier sera prolongé pour relier le Sentier international des Appalaches (SIA) dans la vallée de la Matapédia. Celui-ci constitue le dernier tronçon du Sentier international des Appalaches en provenance des États-Unis jusqu'au parc national de Forillon en Gaspésie. Son caractère exceptionnel constitue une richesse pour les activités de randonnées qui sont de plus en plus populaires. Il traverse le milieu forestier où des modalités d'harmonisation sont nécessaires entre l'exploitation forestière et le maintien des attraits recherchés par les randonneurs. Ces sentiers sont équipés de nombreux refuges, abris et belvédères.

Plusieurs autres pistes ou sentiers sont accessibles pour le ski de fond, la raquette, le traîneau à chiens, l'équitation et le tir à l'arc. Les nombreux types de sentiers, la diversité des utilisateurs et les utilisations variées (parfois pour l'exploitation d'une ressource particulière, parfois pour la conservation) des territoires qu'ils traversent augmentent les risques de conflits d'usages pour lesquels la gestion du territoire doit prévoir des modalités afin de les réduire ou, si possible, de les éviter.

Enfin, dans le milieu marin, la Route bleue du sud de l'estuaire⁸⁸ est un sentier maritime qui longe le fleuve de Berthier-sur-Mer à Métis-sur-Mer. Fréquenté principalement par les kayakistes de mer, il offre des mises à l'eau, des aires de repos, des abris sécuritaires et des accès aux services d'hébergement et de restauration. Se développent autour de ces services des activités de formation ainsi que d'observation des mammifères marins et des phénomènes du littoral. Le milieu aquatique offre également plusieurs parcours de canot-kayak dans les rivières (Rimouski, Matane, Matapédia, Mistigouèche, Mitis, etc.) le long desquelles des rampes de mises à l'eau et des campings rustiques ont été aménagés.

3.1.3 Dynamique sociale et culturelle

***Des organismes
divers s'intéressent
au territoire public***

Le territoire public de la région est localisé à proximité des milieux habités et est facilement accessible, ce qui favorise son utilisation par la population locale et a contribué à développer un sentiment d'appartenance envers ce territoire. Celui-ci a contribué à divers égards au développement de la région, et plusieurs groupes d'intérêt s'impliquent dans son utilisation ou dans l'exploitation des ressources qu'on y trouve, de même qu'ils s'intéressent aux possibilités qu'il offre quant à la protection des ressources ou au maintien de la diversité biologique. La division, en parts pratiquement égales, du territoire public et des terres privées, a mis en évidence des particularités quant à la gestion de plusieurs ressources et a nécessité une collaboration étroite entre les administrations gouvernementales et privées. Par exemple, on trouve dans la région la seule réserve faunique presque entièrement localisée sur territoire privé et de grands territoires sous entente avec des propriétaires privés pour l'accessibilité à la faune, qui ont également donné lieu à des coopérations spéciales sur le plan de la gestion de la ressource forestière. Les organismes du milieu sont conscients du rôle que peut jouer le territoire public dans la région. Ainsi, l'annonce en 2008 stipulant que les propriétaires désiraient se départir des grandes propriétés privées de la Seigneurie du Lac-Mitis et d'une partie de la Seigneurie Nicolas-Rioux a donné lieu à des revendications de la part des municipalités afin que ces propriétés soient intégrées dans le territoire public et prises en main par les collectivités locales. Les MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis ont même déposé une offre d'achat, en collaboration avec la Société générale de financement. Celle-ci n'a pas été retenue, mais la région s'est tout de même réjouie du fait que ces territoires soient demeurés la propriété d'intérêts québécois.⁸⁹ Également, la MRC des Basques réclame l'acquisition par le gouvernement des droits de chasse et de pêche, propriété du Club Appalaches.

⁸⁸ Le sentier maritime du Saint-Laurent, [En ligne] [<http://www.sentiermaritime.ca/sentier.htm>] (Consulté le 1^{er} avril 2008).

⁸⁹ Radio-Canada, « Deux seigneuries vendues », [En ligne] [<http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2009/02/21/001-vente-seigneuries.asp>] (Consulté le 31 août 2009).

L'implication du milieu se traduit par l'intérêt grandissant de divers organismes régionaux ou locaux dont la CRE, les MRC, la Table régionale de la faune, divers organismes de gestion de la faune et des organismes préoccupés par la protection du milieu. L'utilisation du territoire et la mise en valeur des ressources font l'objet d'une surveillance étroite de la part de ces divers organismes qui désirent de plus en plus être associés aux décisions et aux choix de mise en valeur de ce territoire. Même sur le territoire privé, divers organismes font, à des degrés divers, des représentations auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune en ce qui a trait à la mise en valeur de ressources dont la gestion relève du Ministère, notamment en ce qui a trait à la faune ou aux ressources minières.

Le territoire public contribue au maintien des communautés

Le territoire public localisé dans les territoires municipalisés, ou à proximité du milieu habité, a contribué au maintien et au développement des communautés, notamment au début des années 1980, par la rétrocession des lots publics intramunicipaux, qui a constitué une réponse aux demandes du milieu pour empêcher les fermetures des villages préconisées par le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec. Ce programme a favorisé le travail en milieu forestier par l'attribution de lots publics par bail à des individus et par conventions de gestion forestière à des organismes de gestion en commun. Au terme des baux, le programme a facilité le transfert des lots au domaine privé, et les conventions qui ont eu cours de 1981 à 1996 ont soutenu le développement de l'expertise des travailleurs forestiers dans l'aménagement du milieu forestier. À la fin des années 1990, les conventions de gestion forestière ont été remplacées par des conventions de gestion territoriale, avec la conclusion d'une entente spécifique entre la Conférence régionale des élus et le gouvernement⁹⁰ qui visait à élargir les interventions du milieu sur le territoire public en confiant la gestion foncière et forestière aux MRC. À l'échéance des conventions de gestion territoriale, leur renouvellement a fait l'objet de demandes de responsabilités accrues relativement à la gestion de certaines ressources et de demandes d'extension du territoire⁹¹ sur lequel s'appliquait la délégation. L'adoption d'un nouveau programme de délégation de gestion foncière et forestière ainsi que d'un décret relatif à une prise en charge de responsabilités en matière de gestion forestière⁹², en 2008, a permis de renouveler les conventions de gestion territoriale et d'y ajouter certaines dispositions répondant aux pressions du milieu. La création récente de la commission régionale sur les

⁹⁰ Entente spécifique sur la gestion et la mise en valeur du territoire public intramunicipal du Bas-Saint-Laurent, 1999.

⁹¹ Le territoire sur lequel porte la délégation correspond à des terres publiques à l'intérieur des limites municipales et est sensiblement le même que celui sur lequel s'est appliqué le programme des lots publics intramunicipaux.

⁹² Le Programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal en faveur des municipalités régionales de comté de la région administrative du Bas-Saint-Laurent par le décret n° 721-2008 du 25 juin 2008 (remplacé le 4 novembre 2009 par le décret 1163-2009); et le décret n° 718-2008 du 25 juin 2008 concernant une entente relative à la prise en charge de responsabilités en matière de gestion forestière.

ressources naturelles et le territoire permettra de mieux connaître les besoins du milieu quant à l'apport du territoire public à l'économie régionale et, conséquemment, au maintien des communautés. En outre, le plan d'action gouvernementale à l'intention des municipalités dévitalisées entend renforcer les responsabilités des régions à l'égard des ressources naturelles et du territoire, et favoriser la prise en main par le milieu de ses outils de développement⁹³.

Un milieu actif quant aux demandes sur la réforme forestière

Le milieu, et notamment la CRE, s'implique dans la gestion forestière et fait état de ses attentes quant à la réforme forestière en vue de pouvoir choisir des modes d'exploitation adaptés aux réalités régionales et pouvoir poursuivre les aménagements sylvicoles.

L'intérêt pour la chasse et la pêche incite à l'implication dans la gestion de la faune

Le grand intérêt pour la chasse et la pêche a amené les adeptes de ces activités à s'impliquer dans la gestion de la faune. Ainsi, de nombreux organismes de gestion faunique actifs sur le territoire public insufflent un dynamisme régional particulier qui s'exprime par leur intérêt sur le plan de la gestion forestière, par leur implication dans la gestion de la faune et leur prise de position quant à certaines utilisations sur les territoires fauniques comme le développement de la villégiature privée et les parcs éoliens. Leur regroupement au sein de la table régionale de la faune en fait des acteurs incontournables du développement des activités de chasse et de pêche au Bas-Saint-Laurent. La reconnaissance officielle de ces tables, par une modification de la loi⁹⁴ permettant leur constitution à l'automne 2007, visait à répondre aux attentes de ces organismes en leur confiant le mandat de conseiller le ministre en ce qui a trait aux questions relatives à la conservation et à la mise en valeur de la faune.

L'implication des usagers se traduit également par leur prise en main de la gestion de la faune dans les réserves fauniques et dans les deux grands territoires privés bénéficiant d'ententes en vertu des articles 36 et 37 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF), comme la Seigneurie du Lac-Mitis et la Seigneurie Nicolas-Rioux où l'offre de chasse et de pêche est accessible au grand public. Ainsi, les usagers participent aux conseils d'administration locaux des réserves fauniques de Matane et de Rimouski, sous la gestion de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), et assument la gestion des réserves fauniques de Duchénier et de Dunière par l'entremise d'organismes issus du milieu régional, soit le Territoire populaire Chénier et la Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia (CGRMP), respectivement. Cette dernière corporation assure également la gestion de la pêche au saumon dans la réserve faunique des Rivières-Matapédia-et-Patapédia. De plus, les cinq zecs de chasse et de pêche (Chapais, Owen, Bas-Saint-Laurent, Casault et Cap-Chat)

⁹³ Ministère des Affaires municipales et des régions, *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées*, Québec 2008, page 23.

⁹⁴ *Gazette officielle du Québec*. Projet de loi 28, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, présenté le 23 octobre 2007, adopté et sanctionné le 22 novembre 2007, compilation administrative 16 avril 2008.

ainsi que les zecs de pêche au saumon (Matane, Rimouski et Mitis) sont gérées par des organismes sans but lucratif. Leur mandat est axé sur la conservation et l'accessibilité à la ressource faunique, à la participation des usagers à la gestion et à l'autofinancement des activités de ces territoires. À l'exception de la zec Cap-Chat, les zecs de chasse et de pêche de la région disposent d'un plan de développement récréotouristique visant à diversifier davantage l'offre récréative sur ces territoires. La réserve faunique de la Rivière-Cascapédia et la zec de la rivière Nouvelle, dont certains tronçons sont dans le Bas-Saint-Laurent, sont gérées par des organismes sans but lucratif de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

L'utilisation à des fins de villégiature et, de plus en plus, pour le plein air

Les activités de chasse et de pêche, pratiquées par les nombreux adeptes de la région, donnent lieu à une utilisation intense du territoire public, notamment pendant la période de la chasse à l'automne. L'abolition des droits exclusifs de chasse et de pêche à la fin des années 1970 et la formation des zecs ont favorisé l'accessibilité au territoire public. Les plus grands regroupements de chalets sur le territoire public découlent de cette opération. Le développement d'autres sites de villégiature a été planifié, de concert avec les divers groupes d'intérêt de la région, par la réalisation d'un plan de développement de la villégiature sur le territoire public au début des années 1990, pour déterminer les sites de développement. La mise en œuvre de ce plan a donné lieu à la mise en disponibilité d'emplacements de villégiature. Celle-ci a mis en lumière une augmentation de la clientèle extérieure de la région et une diversification de l'intérêt des villégiateurs. De plus en plus, les tendances, confirmées par les caractéristiques recherchées par les participants à l'offre de villégiature et par diverses études, dont une réalisée par l'Observatoire de la foresterie⁹⁵, confirment une utilisation axée sur les activités de plein air, notamment sur la randonnée pédestre et les activités d'observation de la nature. On voit, par exemple, des tours d'observation, des écosites ou sites d'interprétation aménagés par des groupes d'intérêt. Certains groupes cherchent à éviter les conflits entre l'utilisation du territoire, l'exploitation de certaines ressources et leur protection. Par exemple, dans la réserve faunique de Matane, le Comité de protection des Monts Chic-Chocs⁹⁶ demande la protection d'une partie des monts Chic-Chocs afin d'assurer leur mise en valeur à des fins écotouristiques et le maintien de la biodiversité. Le comité considère les coupes forestières qui s'effectuent de plus en plus en altitude comme une menace à la biodiversité, et il est préoccupé par la régénération qui, à cause des conditions exceptionnelles, engendre des perturbations importantes que subissent les écosystèmes⁹⁷.

⁹⁵ Observatoire de la foresterie du Bas-Saint-Laurent (2002). Valeurs que les gens du Bas-Saint-Laurent attribuent à la forêt publique, 45 p.

⁹⁶ Comité de protection des Monts Chic-Chocs. *Une aire à protéger dans les monts Chic-Chocs de la réserve faunique de Matane*, [En ligne] [<http://www.chic-chocs.org>] (Consulté le 18 août 2008).

⁹⁷ Radio-Canada — Région du Bas-Saint-Laurent. *Le Bas-Saint-Laurent se fait tirer l'oreille*, [En ligne] [<http://www.radio.canada.ca/regions/bas-st-laurent>] (Consulté le 16 avril 2008).

Une variété de pistes et de sentiers aménagés et entretenus par des bénévoles

Les nombreux clubs ou regroupements d'utilisateurs de divers sentiers permettent d'assurer l'aménagement et l'entretien des divers réseaux. Les motoneigistes sont un exemple à cet égard. Très nombreux dans la région (il y avait 47 motoneigistes par 1 000 habitants comparativement à 20 pour l'ensemble du Québec, selon le plan de transport de 2004), ils sont regroupés en plusieurs clubs locaux dont le dynamisme permet d'assurer le maintien du réseau régional qui relie le réseau Trans-Québec. Ils ont contribué à la conclusion d'ententes pour la circulation dans les milieux urbains et les accès aux infrastructures d'hébergement dans les centres-villes. En ce qui a trait au réseau de sentiers pédestres, la situation est différente. Le Sentier national continue de se développer, mais, malgré l'augmentation du nombre de membres, les bénévoles ne sont pas assez nombreux pour entretenir le SIA et certains travaux nécessitent l'intervention d'experts en coupe d'arbres, par exemple. La localisation de ces réseaux sur le territoire public facilite leur permanence et leur entretien. Ainsi, les divers clubs n'ont alors pas besoin de discuter avec de nombreux propriétaires chaque année, ni de renouveler des ententes qui, dans certains cas, les obligent à modifier le tracé de leur sentier chaque année.

Les Micmacs et les Malécites, autochtones de la région

En 1989, les Malécites furent reconnus comme la onzième nation autochtone du Québec par l'Assemblée nationale. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada a établi à 782 le nombre de Malécites inscrits en sol québécois. Les réserves de Cacouna et de Whitworth au Bas-Saint-Laurent leur sont dévolues, mais aucune n'est habitée sur une base permanente.

Au cours des dernières années, la Première Nation Malécite de Viger a ratifié plusieurs ententes avec le gouvernement du Québec portant sur la pratique de leurs activités de pêche, de chasse et de piégeage à des fins alimentaires ou sociales. Ces ententes prévoient, entre autres, les modalités, périodes et contingents annuels relatifs au prélèvement de chacune des espèces visées. Elle est également signataire, depuis 2004, d'une entente concernant les modalités d'accès à certains territoires structurés pour la pratique des activités de pêche à des fins alimentaires ou sociales. La Première Nation Malécite de Viger s'est également engagée à participer à la mise en œuvre de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Bas-Saint-Laurent ainsi qu'à la conception et à la réalisation du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire.

Les communautés micmaques établies en Gaspésie sont également signataires de différentes ententes avec le gouvernement du Québec. Fait à souligner, les ententes conclues avec la communauté de Gespeg, concernant la pratique des activités de chasse et de piégeage, touchent une partie du territoire des municipalités régionales de comté de Matane et de La Matapédia faisant partie du Bas-Saint-Laurent. Des portions de ces mêmes MRC sont incluses dans un projet d'entente avec la communauté de Gesgapegiag.

Des empreintes de l'histoire ancienne et de l'histoire plus récente sur le territoire public

Par ailleurs, la Couronne a l'obligation constitutionnelle de consulter et, le cas échéant, d'accommoder les peuples autochtones avant de prendre une décision sur les projets de développement et d'aménagement du territoire susceptibles d'avoir un effet préjudiciable sur leurs droits ancestraux potentiels.

Le territoire public recèle plusieurs empreintes de l'histoire, constituées par de nombreux sites archéologiques et par deux secteurs archéologiques dont un, aux abords de la rivière Touladi, et un dans le parc national du Bic. Celui de la rivière Touladi s'étend jusqu'aux abords du lac Témiscouata où les recherches archéologiques ont démontré l'importance du Témiscouata comme lieu de passage entre le fleuve et le bassin de l'Atlantique, en passant par la rivière Saint-Jean. La découverte de plusieurs sites préhistoriques témoigne de l'existence de cet axe de circulation utilisé par les populations amérindiennes depuis plus de 3 000 ans⁹⁸. Son utilisation précède donc de plusieurs siècles celle des Européens pour qui cette ancienne route constituait un lien vital entre la ville de Québec et les établissements français de la baie de Fundy. Ce secteur a fait l'objet d'ententes interministérielles déterminant des modalités particulières à son développement de manière à assurer la protection de ces particularités. Il est enclavé dans le parc national du Lac-Témiscouata créé à l'automne 2009. Le deuxième secteur, dans le parc national du Bic, démontre une occupation par le peuple basque qui venait particulièrement y exploiter les abondantes ressources marines.

De même, sans que des sites fassent l'objet de classification, des traces de l'histoire récente qui a marqué le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie lors de l'application du plan du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec sont visibles sur le territoire public. Elles sont constituées des cimetières et des fondations des églises des anciennes paroisses fermées lors de cette opération, notamment de celles localisées au sud de Matane.

3.2 Droits et statuts de la dimension sociale

Sur le plan social, les droits consentis et les statuts conférés concernent les territoires fauniques, les territoires utilisés à des fins de recherche et d'éducation, les aménagements récréatifs incluant les refuges et les campings rustiques, la villégiature à des fins personnelles, les services et les éléments de patrimoine historiques ou archéologiques ainsi que les ententes d'utilisation ou de gestion de certains territoires publics ou de certaines ressources. Ces droits et statuts sont illustrés sur la carte 6⁹⁹.

⁹⁸ Chalifoux, E., Adrian L. Burke et Claude Chapdelaine (1998). « La préhistoire du Témiscouata, occupations amérindiennes dans la haute Vallée de Wolastokuk », *Paléo-Québec*, Montréal, n° 26, p.13.

⁹⁹ Les droits et statuts mentionnés ne comprennent pas ceux qui s'appliquent aux terres ayant fait l'objet d'une délégation de gestion foncière et forestière, sauf pour la superficie des zecs dont une petite partie est localisée sur les terres publiques où la gestion a été déléguée.

Les territoires fauniques structurés pour la gestion de la faune couvrent 5 147,88 km² en territoire public, soit 45,5 % de sa superficie. Ils se répartissent de la façon suivante : quatre réserves fauniques (Rimouski, Matane, Dunière et Duchénier sur 2 280,67 km²), cinq zecs de chasse et de pêche (2 867,05 km²)¹⁰⁰ et deux petits lacs aménagés (0,16 km²). À ceux-là s'ajoutent les deux réserves fauniques des rivières à saumon¹⁰¹ et les cinq zecs de pêche au saumon¹⁰² qui s'étendent sur une distance de 348,12 km. Plusieurs de ces territoires structurés s'étendent au-delà des limites de la région administrative¹⁰³.

Les territoires d'interdiction ou de restriction de chasse couvrent 168,97 km². Ce sont trois territoires sur lesquels il n'y a pas de mode de gestion particulier de la faune, mais sur lesquels s'applique une interdiction de chasse, prévue pour éviter les conflits avec d'autres usages. Il s'agit de trois territoires situés dans la partie ouest de la région, Parke, Escourt et Ixworth, qui couvrent 133,6 km². De même, pour faciliter la protection de la réserve écologique Charles-B.-Banville qui est entrecoupée par une exploitation acéricole, une interdiction de chasse a aussi été décrétée sur la réserve écologique ainsi que sur l'exploitation acéricole enclavée dans la réserve sur une superficie de 10 km². Afin de réduire les conflits d'utilisation, d'autres territoires font l'objet de restriction de chasse. Il s'agit du territoire de Macpès et de certaines portions du parc régional de la Seigneurie du Lac Matapédia, sur une superficie totale de 25,37 km².

De nombreuses parcelles de territoire public, couvrant 604,26 km² (un peu plus de 5 % du territoire public), sont utilisées à des fins de recherche, d'éducation et d'expérimentation en foresterie. Parmi celles-ci, trois forêts d'enseignement et de recherche, dont la forêt d'enseignement et de recherche de Macpès avec le Cégep de Rimouski, celle de Beazley avec la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et celle de Matapédia avec la Commission scolaire des Monts-et-Marées occupent 44 km². Aussi, de nombreuses portions de territoire, couvrant 560 km², sont utilisées pour de l'expérimentation (forêt expérimentale, pépinière, vergers à graines et forêt de démonstration).

Sur le territoire public, les plus grandes infrastructures à des fins récréatives sont des camps, bases de plein air et centres de ski alpin : le camp Sable chaud à Amqui, celui du lac Beazley dans le Témiscouata et le centre de plein air à Dégelis ainsi qu'une partie des centres de ski du lac Saint-Mathieu et du mont-Comi. Deux écosites, un à Saint-Cyprien et un à la montagne Ronde de Saint-Valérien, de même qu'un centre d'interprétation offrent des sentiers d'observation et d'interprétation des

¹⁰⁰ Les zecs Chapais, Owen, Bas-Saint-Laurent, Casault et Cap-Chat.

¹⁰¹ Les réserves fauniques des Rivières-Matapédia-et-Patapédia et de la Rivière-Cascapédia.

¹⁰² Zecs de pêche au saumon des rivières Rimouski, Mitis, Matane, Cap-Chat et Nouvelle.

¹⁰³ Plusieurs territoires fauniques structurés débordent dans les régions voisines de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ou de Chaudière-Appalaches. Les superficies, longueurs et proportions mentionnées pour les territoires fauniques structurés sont les superficies incluses dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

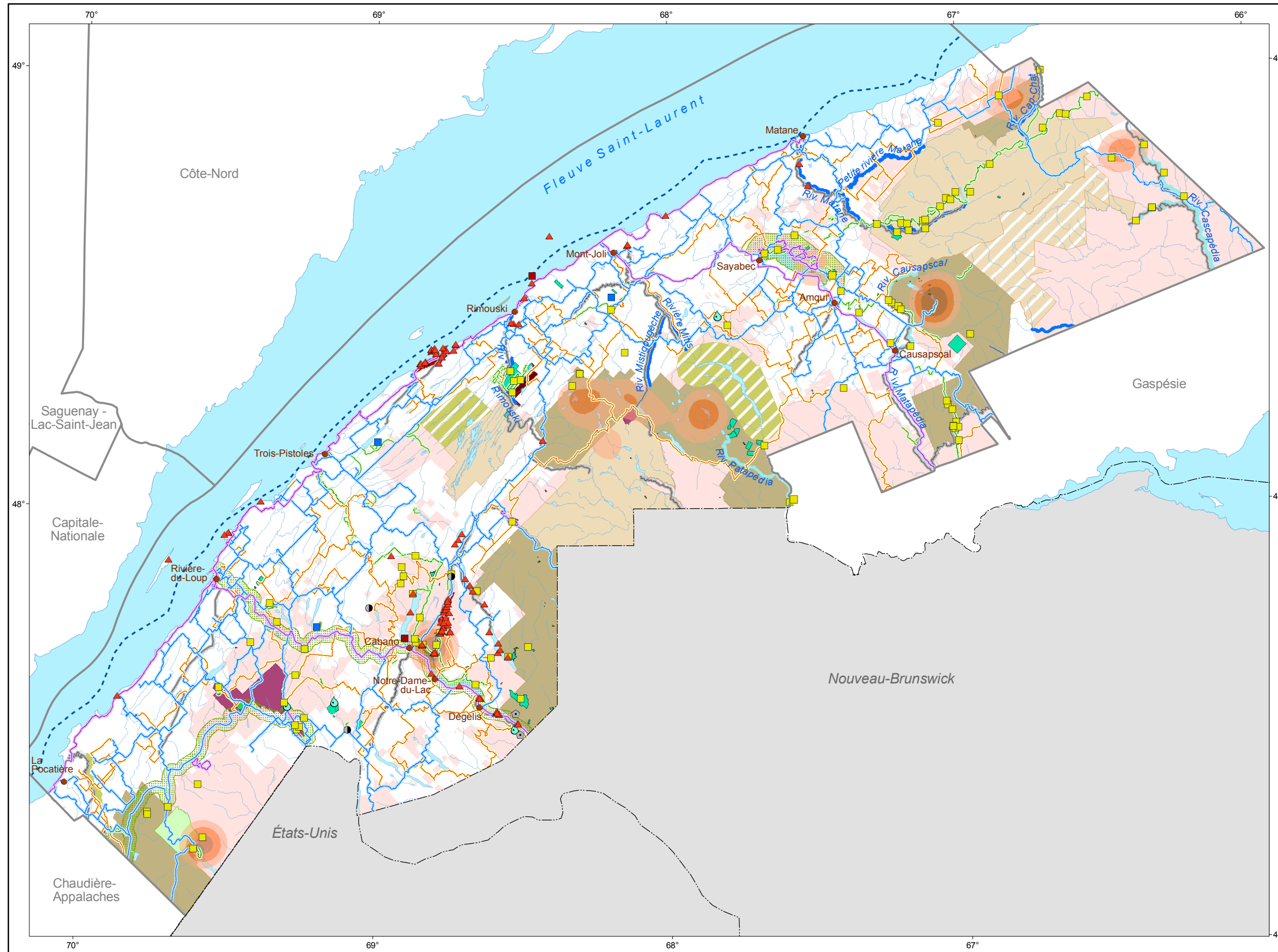
phénomènes naturels. Deux campings sont exploités par les municipalités de Sainte-Paule au lac Towago et de Saint-Cyprien au lac Sload. D'autres droits sont octroyés à diverses associations à but non lucratif, par exemple, à l'Association des résidents du lac de l'Est pour une salle communautaire et un accès public au plan d'eau, aux scouts pour un site d'activités à Cabano, à un cercle de jeunes naturalistes pour une colonie de vacances au lac Beazley. Plusieurs autres droits sont émis pour permettre l'installation d'équipements le long des sentiers : belvédères, tours d'observation, stationnements, relais, aires de repos, campings rustiques, tables de pique-nique et équipements sanitaires. L'ensemble de ces droits couvre une superficie de 0,27 km².

On trouve, sur une superficie de 165,76 km², le parc régional de la Seigneurie du lac Matapédia, localisé sur le lac Matapédia, et les terres du domaine de l'État, sur la rive nord-est du lac. Ce parc est géré par la MRC. Deux autres parcs régionaux de type linéaire sont localisés en partie sur des terres publiques. Il s'agit du parc linéaire Monk et du parc interprovincial Petit-Témis.

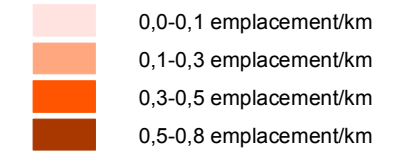
Les occupations à des fins de villégiature font l'objet de 828 baux de villégiature et de 85 baux d'abri sommaire, auxquels s'ajoutent 8 baux à des fins de complément d'établissement, généralement pour des accès à l'eau (débarcadère, hangar à bateau, etc.). De plus, un bail est octroyé à des fins de résidence principale. Au total, ces baux occupent une superficie de 3,03 km².

En ce qui a trait aux services, certains droits sont octroyés aux municipalités pour des dépôts en tranchées ainsi que pour des sites d'enfouissement sanitaire et d'élimination des boues de fosses septiques. Un terrain fait également l'objet d'un droit pour la signalisation de l'aéroport d'Edmundston. L'ensemble de ces droits occupe 0,24 km².

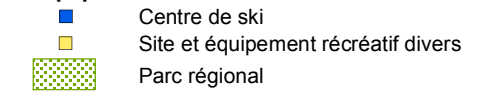
Carte 6
Droits et statuts sociaux
Portrait territorial
Bas-Saint-Laurent



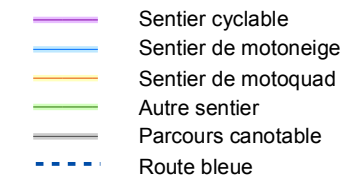
Densité de villégiature



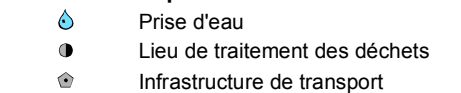
Équipement récréatif



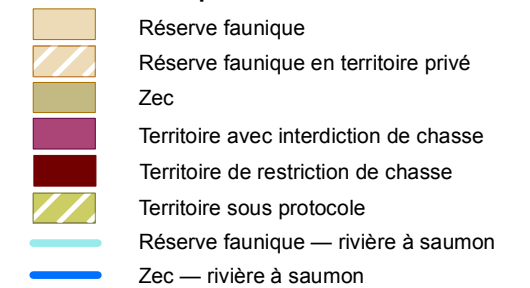
Sentier récréatif



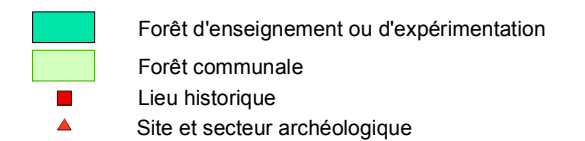
Site d'utilité public



Territoire faunique



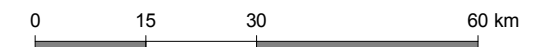
Autre statut



Métadonnées

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84



1 / 1 025 000

Sources

Base de données topographiques et administratives (BDTA)

Organisme

MRNF

Année

2006

Réalisation

Direction générale du Bas-Saint-Laurent
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2009

**Ressources naturelles
et Faune**

Québec



En matière de services, des droits linéaires sont accordés à des fins de ligne individuelle de téléphone ou d'électricité¹⁰⁴ ainsi que pour des conduites d'eau potable. Ces droits s'appliquent sur une distance de 162,28 km.

Des témoins de l'histoire sont présents sur le territoire public. Ainsi, une grande partie des 204 sites archéologiques répertoriés se trouve sur les terres du domaine de l'État. Quelques sites sont localisés le long du littoral et, dans le fleuve, il y a l'épave de l'*Empress of Ireland*, classée au titre de bien historique et archéologique. Deux secteurs archéologiques se trouvent sur le territoire public, l'un dans le parc national du Bic et l'autre, le long de la rivière Touladi, et couvrent au total 30,34 km².

Plusieurs ententes liant le gouvernement ou le ministère à la CRE, à une ou à des MRC, à la communauté autochtone ou à d'autres organismes s'appliquent sur le territoire public.

Les droits et statuts de nature sociale couvrent au total 6 121 km² pour les éléments surfaciques ou s'étendent sur une longueur de 511 km pour ce qui est des éléments linéaires.

3.3 Synthèse de la dimension sociale

Le milieu marin représente un peu plus de 20 % de la superficie totale de la région, ce qui place le Bas-Saint-Laurent, quant à la proportion d'eau salée dans une région administrative, au troisième rang, après ses régions voisines de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord, conférant indéniablement un caractère maritime à la région. L'occupation du territoire reflète bien cette réalité, avec les pôles urbains et les axes de transport longeant le littoral, de même qu'avec plusieurs infrastructures permettant l'accès au fleuve ou la traversée de celui-ci. L'occupation du territoire a suivi ensuite les principales voies d'eau douce formant les vallées des rivières Matapédia et Madawaska, et permettant l'ouverture vers les terres. Longtemps région de passage entre les centres urbains de Québec et de Montréal vers la péninsule gaspésienne, le Bas-Saint-Laurent est le résultat d'une séparation d'avec la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, à l'est et d'une intégration d'une partie de la Côte-du-Sud, à l'ouest du territoire. Les particularités des parties est et ouest de la région, de même que la partie centrale, qui emprunte un peu aux deux, sont le reflet de cette composition. Ainsi, dans la partie est, la portion de territoire public est plus importante et, dans la partie ouest, les superficies municipalisées sont plus importantes. Il en est de même pour la population. Un pôle urbain au centre favorise les rencontres entre ces deux réalités de la région.

¹⁰⁴ Les droits pour les lignes de transport ou de distribution de l'électricité sont traités dans la dimension économique.

Les terres publiques et privées dans le Bas-Saint-Laurent occupent des portions à peu près égales. Cette répartition est pratiquement unique au Québec où la portion de territoire public dans les régions est soit de plus de 60 % ou de moins de 10 %. Ce contexte a favorisé une interrelation étroite entre les activités pratiquées sur le territoire public et sur le territoire privé. Cette situation particulière a contribué à une grande implication des organismes du milieu pour la mise en valeur du territoire public, notamment en matière de mise en valeur de la forêt et de la faune. Le territoire public a été appelé à contribuer au maintien des communautés en place par l'application du programme de rétrocession des lots au début des années 1980, et l'apport du territoire public a été constamment mis à contribution pour l'implication des communautés dans leur développement, entre autres, par la délégation de la gestion foncière et forestière aux municipalités régionales de comté. Les municipalités de l'arrière-pays, situées à proximité du territoire public et dont l'économie est fortement liée aux activités forestières, interpellent une fois de plus le territoire public.

Le défi de la gestion du territoire public est de plus en plus lié aux demandes des divers utilisateurs du territoire public et aux revendications en matière de protection du milieu.

4. Dimension économique

4.1 Caractéristiques économiques

4.1.1 Structure économique et marché du travail

Comme dans les autres régions ressources¹⁰⁵, l'économie du Bas-Saint-Laurent dépend des ressources naturelles et connaît une faible diversification économique tout en ayant à surmonter les difficultés liées à l'éloignement des marchés. Depuis les dix dernières années, l'économie s'est toutefois diversifiée et s'est inscrite dans une période de mutation et de dynamisme économique qui s'est reflétée par une augmentation des chantiers de construction et par un des meilleurs bilans de 1994 à 2004 en ce qui concerne la réduction du taux de chômage¹⁰⁶. Le tableau 5 présente la structure économique selon l'emploi¹⁰⁷.

Une proportion d'emplois plus faible que celle de la population du Québec

L'ensemble des emplois de la région représente 2,3 % des emplois du Québec alors que la population de la région constitue 2,6 % de celle du Québec. Cette situation est sensiblement la même que dans les autres régions ressources¹⁰⁸ où la proportion des emplois est inférieure de 0,2 à 0,4 % du pourcentage de leur population, sauf dans celle du Saguenay–Lac-Saint-Jean où le ratio des emplois sur la population est supérieur de 0,4 %. Dans les régions situées à proximité des régions métropolitaines, le coefficient des emplois qu'on y trouve est, sauf dans Lanaudière, égal ou supérieur à la proportion de leur population¹⁰⁹.

¹⁰⁵ Dans ce chapitre, certaines comparaisons avec d'autres régions sont faites à partir de la classification des régions établie par Polèse et Sheamur, dans une étude de l'IRNS-Urbanisation réalisée en 2002. Cette classification n'inclut pas la région de la Mauricie parmi les régions ressources, contrairement à la classification des régions du MDEIE que nous avons utilisée au chapitre de la dimension sociale pour comparer la proportion des populations dans les régions.

¹⁰⁶ *Portrait de la région Bas-Saint-Laurent*, économie sociale Québec, [En ligne] [<http://economiesocialequebec.ca/?module=document&uid=91&division=2>] (Consulté le 28 mai 2008).

¹⁰⁷ Les chiffres indiqués dans le tableau 3 proviennent de l'Institut de la statistique du Québec. *Nombre d'emplois par industrie, selon les secteurs du SCIAN, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 2003-2007*, [En ligne] [www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil01/societe/marche_trav/indicat/tra_indust] (Consulté le 27 mai 2008).

¹⁰⁸ Il s'agit des régions ressources tel qu'elles sont définies par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

¹⁰⁹ Les proportions des emplois et de la population des régions sur l'ensemble des emplois et de la population du Québec, [en ligne], [http://stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_00/region_00.htm, 2008] (Consulté le 3 juin 2008).

Selon la répartition des emplois par secteur¹¹⁰, c'est le secteur des services qui offre une plus grande proportion des emplois, dans la région (67,1 %) comme dans la province (77,4 %). Bien que la proportion soit sensiblement la même dans le secteur de la production de biens (respectivement 25,7 % et 22,6 %), celui-ci est représenté dans une proportion de 3,1 % plus grande dans la région que dans l'ensemble du Québec, ce qui s'explique par une plus grande part des ressources naturelles dans l'économie régionale.

TABLEAU 5
STRUCTURE ÉCONOMIQUE SELON L'EMPLOI

Activité	Bas-Saint-Laurent		Québec		Région/ Qc	Variation	
	Emploi en 2007	Total des emplois	Emploi en 2007	Total des emplois		Région 2003- 2007	Québec 2003- 2007
	('000)	(%)	('000)	(%)	(%)	(%)	(%)
Secteur de la production de biens :	23,2	25,7	872,1	22,6	2,6	- 5,3	-4,9
- Agriculture	3,4	3,7	65,3	1,7	5,2	-32,0	14,6
- Forêt, pêche, mines, extraction de pétrole et de gaz	3,3	3,6	35,8	0,9	9,2	-28,3	-8,2
- Services publics	*	*	32,3	0,8	*	*	6,3
- Construction	4,0	4,4	195,5	5,1	2,0	33,3	20,0
- Fabrication	12,3	13,6	543,2	14,1	2,3	7,9	-13,5
Secteur des services	67,1	74,2	2979,6	77,4	2,3	6,0	9,9
Ensemble des activités	90,4	100,0	3851,7	100,0	2,3	3,0	6,1

* Moins de 1 500 emplois.

¹¹⁰ Selon la classification du SCIAN (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord), les activités créatrices d'emplois sont regroupées en deux grands secteurs : la production de biens et les services. Le premier comprend les activités liées à l'exploitation des ressources naturelles : la pêche, la forêt, l'extraction minière, l'extraction de pétrole et de gaz, les activités de la construction et de la fabrication. Ce premier secteur regroupe aussi les services publics liés à l'électricité, au gaz naturel ainsi qu'à l'approvisionnement en eau et à l'épuration des eaux usées. Le deuxième, le secteur des services, regroupe les activités commerciales, de transport et d'entreposage, l'hébergement et la restauration, les services professionnels, scientifiques et techniques, les services administratifs, y compris les administrations publiques et les services financiers, et, enfin, les activités liées à l'éducation, aux soins de santé et à l'assistance sociale, à la culture, au loisir et à l'information.

Dans la région, les emplois liés aux ressources naturelles représentent plus de 9 % des emplois de la province

En détail, les activités qui génèrent le plus d'emplois dans le secteur de la production des biens sont, au Québec comme dans la région, les activités liées à la fabrication. Suivent dans un ordre décroissant les activités de la construction, de l'agriculture, celles de la forêt, des pêches, des mines et de l'énergie et, enfin, les activités de services publics dans lesquelles se retrouvent une quantité non significative d'emplois¹¹¹. Toutefois, dans la région, les activités liées à la construction et à la fabrication occupent une proportion similaire (4,4 % et 13,6 % des emplois, respectivement) à l'ensemble du Québec (5,1 % et 14,1 %). Par contre, celles de l'agriculture et des forêts, pêches, mines et énergie représentent des proportions plus élevées d'emplois dans la région (3,7 % et 3,6 %) que dans la province (1,7 % et 0,9 %). De plus, le nombre d'emplois liés à ces activités représente une proportion substantielle de l'ensemble des emplois du Québec dans ces domaines. Ainsi, l'agriculture occupe 3 400 personnes, ce qui constitue plus de 5 % des emplois de la province en agriculture, et les 3 300 emplois liés à la mise en valeur des ressources naturelles (forêt, pêche, mines et énergie) représentent plus de 9 % des emplois de ce champ d'activité de la province.

De façon détaillée, dans le secteur des services (les détails ne sont pas indiqués dans le tableau), les activités liées aux commerces, aux soins de santé et à l'assistance sociale sont celles qui occupent le plus d'employés, dans la région et dans l'ensemble du Québec. L'hébergement et la restauration occupent le troisième rang dans la région et seulement le cinquième dans la province, ce qui s'explique par l'importance relative de l'activité touristique dans le Bas-Saint-Laurent. Les activités liées à la culture et aux loisirs représentent aussi une plus grande proportion dans la région où le nombre d'emplois les place au huitième rang alors qu'elles sont au dixième rang provincial. Les services d'éducation arrivent au septième rang dans la région, tandis que ces activités sont au troisième rang des emplois dans la province. Malgré de nombreuses institutions d'enseignement dans la région, cette faible proportion peut être associée aux nombreux départs à la retraite conjugués à la diminution de la clientèle scolaire, notamment pour ce qui est des écoles primaires et secondaires. En ce qui a trait aux activités professionnelles, scientifiques et techniques, elles n'arrivent qu'au neuvième rang dans la région tandis que, dans la province, elles occupent le quatrième rang.

Une fluctuation du nombre d'emplois plus marquée dans la région que dans le Québec

De 2003 à 2007, l'ensemble des activités a augmenté de 3 % dans la région et, au Québec, de 6,1 %. Malgré le bilan positif de la globalité des emplois, on remarque que les deux grands secteurs d'activité ne se sont pas comportés de la même façon. Ainsi, tant au Québec qu'en région, il y a eu augmentation d'emplois dans le secteur des services, mais des pertes quant à la production de biens. Cependant, l'augmentation a été

¹¹¹ Une population inférieure à 1 500 représente une estimation non fiable selon les critères de diffusion de Statistique Canada à partir desquels l'Institut de la statistique du Québec fait ses compilations.

plus marquée dans la province que dans la région en ce qui a trait aux services (9,9 % de plus au Québec et 6,0 % dans la région), et la diminution a aussi été plus importante dans la région dans le domaine de la production de biens (−4,9 % au Québec contre −5,3 % au Bas-Saint-Laurent).

Les baisses les plus significatives dans le secteur de la production de biens dans le Bas-Saint-Laurent sont celles liées à l'agriculture, où une fluctuation est observée chaque année pour enregistrer une perte de 32 % en 2007, alors qu'au Québec cette activité augmentait de 14,6 % au cours de cette période. Le recul de l'emploi lié aux activités traditionnelles (pêche, foresterie et mines) est aussi considérable avec une diminution d'emplois observée de 28,3 % de 2003 à 2007. Cette tendance est constatée pour l'ensemble du Québec, mais de façon beaucoup moins prononcée avec une réduction de 8,2 %. Dans les activités de fabrication, il en va tout autrement. En effet, un virage est noté avec une hausse de 7,9 % des emplois au cours de cette période, tandis que le Québec voyait le nombre associé à ce type d'emploi diminuer de 13,5 %. Cependant, au cours de la dernière année (de 2006 à 2007), on observe un fléchissement des emplois de ce domaine d'activité qui a principalement touché, selon le *Bulletin statistique régional*¹¹², l'industrie du bois (−13,9 %) et celles des aliments, boissons et produits du tabac (−19,2 %). Quant à la construction, elle a aussi connu au cours de la période 2003-2007, malgré une baisse d'activité de 2005 à 2006, une hausse de plus de 33 % du nombre d'emplois, pendant qu'au Québec l'augmentation n'était que de 20 %.

En ce qui concerne la variation positive du secteur des services, elle est principalement consécutive à la hausse des activités dans le secteur des finances, assurances et immobilisations (+87 %) et au développement du secteur de l'hébergement et de la restauration (+46 %). Les activités professionnelles, techniques et scientifiques ont aussi augmenté au cours de cette période, mais c'est au cours de la dernière année (2006-2007), qu'on a pu observer une très forte variation (+105,9 %) que l'on pourrait attribuer au choix de la région de miser sur le créneau maritime que favorise d'ailleurs sa position géographique. Malgré la hausse globale des emplois dans ce secteur, certaines activités ont subi des pertes au cours de cette période : les emplois des services d'enseignement ont diminué de 27,1 %, ceux des services de santé et d'assistance sociale, de 10,1 % et ceux des activités de transport et d'entreposage de 8,9 %.

Les principaux indicateurs du marché du travail figurent dans le tableau 6. L'évolution du nombre d'emplois au cours de la période de 2003 à 2007 n'a pas été aussi importante dans la région qu'au Québec, avec lequel l'écart est de 3,1 points de pourcentage. Cependant, pour le Bas-

¹¹² Les détails concernant ces industries pour les années 2006 et 2007 proviennent du *Bulletin statistique régional*, édition 2008 de l'Institut de la statistique du Québec, 2^e trimestre, p. 7.

Saint-Laurent¹¹³, le passage du cap des 90,000 emplois depuis 2004 et le taux de chômage de 8,9 %, le plus faible de son histoire, montrent une amélioration de l'économie de la région. Toutefois, certains secteurs sont en perte de vitesse et des disparités persistent entre les MRC.

Le taux d'activité a augmenté, mais ceci est principalement dû à une hausse de la population active, plus importante que celle de l'emploi. Le taux d'emploi est d'ailleurs parmi les plus faibles de la province (seule la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et la Mauricie ont des taux inférieurs), ce qui se reflète sur le revenu personnel disponible qui se situe à plus de 15 % sous la moyenne québécoise, même s'il progresse au même rythme.

TABLEAU 6
MARCHÉ DU TRAVAIL¹¹⁴

Indicateur	Région (2007)	Québec (2007)	Région/Québec (%)*	Variation (%)*	
				2003-2007 2002-2006**	2003-2007 2002-2006**
				Région	Québec
Emploi total ('000)	90,4	3 851,7	2,5	3,0	6,1
Taux de chômage (%)	8,9	7,2	1,7	-1,1	-1,9
Taux d'activité (%)	59,3	65,7	-6,4	0,5	-0,3
Taux d'emploi (%)	54,0	60,1	-7,0	1,1	1,0
Revenu personnel disponible (\$) 2006	19 576	23 273	84,1	14,1	14,1

* Pour les taux, il s'agit d'un écart en points de pourcentage.

** La période 2002-2006 ne s'applique qu'au revenu personnel disponible.

4.1.2 Activités économiques

L'agriculture, la forêt et la production de la tourbe occupent une place importante dans l'économie de la région. Le secteur manufacturier est dominé par le bois, les pâtes et papiers, les aliments et les boissons ainsi que par le matériel de transport. Le secteur tertiaire est représenté par les services publics et parapublics, y compris l'enseignement ainsi que le domaine des communications et des nouvelles technologies de

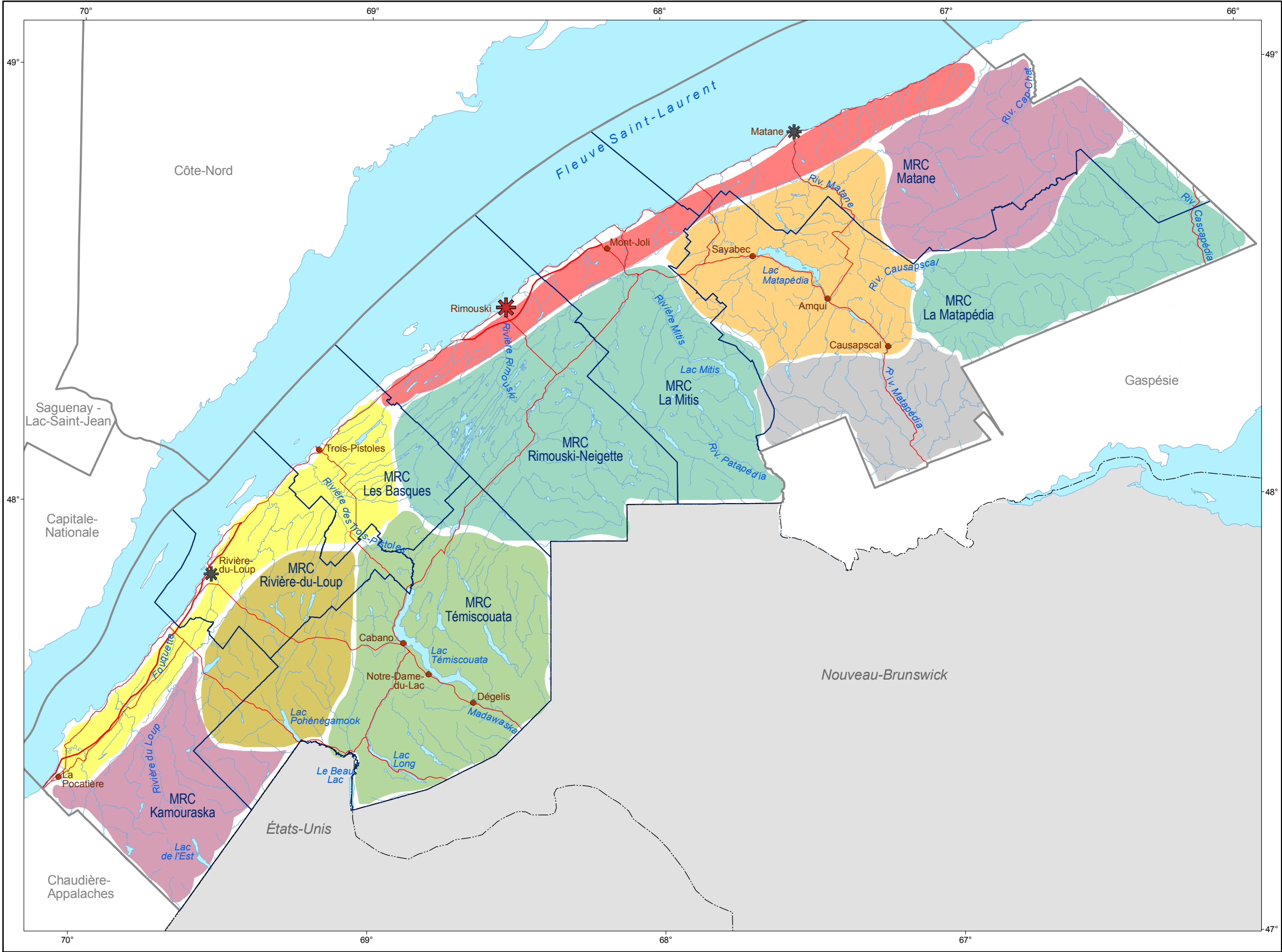
¹¹³ Emploi Québec (2008). Bref regard sur le marché du travail du Bas-Saint-Laurent en 2007.

¹¹⁴ Les données sur le marché du travail proviennent de l'Institut de la statistique du Québec. *Caractéristiques du marché du travail par grand secteur d'activité, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec; Caractéristiques du marché du travail, population de 15 ans et plus, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 2003-2007, et Indicateurs de revenu par habitant, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 2002-2006*, [En ligne] [http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil01/societe/marche_trav/indicat/tra_gr_secteur01.htm]; [http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil01/societe/marche_trav/indicat/tra_hist01.htm]; [http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil01/econo_fin/conj_econo/cptes_econo/rev01.htm] (Consulté le 27 mai 2008).

l'information auxquelles s'ajoutent les activités gravitant autour du secteur maritime¹¹⁵. Les caractéristiques des activités économiques de la région sont illustrées sur la carte 7 où sont représentés, sous une forme conceptuelle, les phénomènes dominants et homogènes selon les différents secteurs de la région.

¹¹⁵ Portail Québec, [En ligne]
[<http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/portrait/regions/description>] (Consulté le 4 juin 2008).

Carte 7
Caractéristiques économiques
Portrait territorial
Bas-Saint-Laurent



- Activité économique prépondérante ***
- Agriculture et tourisme
 - Agriculture, forêt et tourisme
 - Agriculture, tourisme et activités maritimes
 - Agriculture, faune et forêt
 - Faune et forêt
 - Faune, forêt et tourisme
 - Forêt et tourisme
 - Forêt
- ✱ Pôle d'éducation, de recherche, de commerce et de service
- ✱ Pôle de commerce et d'industrie

- Organisation administrative**
- Ville, localité
 - Municipalité régionale de comté (MRC)
 - Région administrative

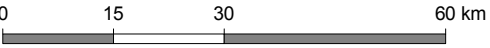
- Réseau de transport**
- Autoroute
 - Route nationale et régionale

- Frontière**
- Frontière internationale
 - Frontière interprovinciale

* Représentation conceptuelle par agrégation de phénomènes homogènes

Métadonnées
Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84



1 / 1 025 000

Sources	Organisme	Année
Base de données topographiques et administratives (BDTA)	MRNF	2006

Réalisation
Direction générale du Bas-Saint-Laurent
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2009

**Le milieu forestier,
au cœur de l'activité
économique**

La forêt couvre une portion importante (85 %) ¹¹⁶ de la superficie terrestre de la région et est au cœur de son activité économique. Ainsi, en 2005, l'exploitation forestière et les activités qui y sont liées étaient responsables de plus de 9 % du produit intérieur brut régional ¹¹⁷. En 2004, la forêt procurait de l'emploi à 5 384 personnes ¹¹⁸. Plus de la moitié de ces emplois (55 %) se concentraient dans les entreprises de première transformation, le tiers était rattaché aux interventions en forêt et un peu plus de 10 %, aux usines de seconde transformation.

Au 31 mars 2007, la possibilité forestière (toutes essences) de la forêt publique était de 1 117 841 m³. Cela représente un peu plus de 40 % de la possibilité forestière de l'ensemble de la région, tandis que, dans l'ensemble du Québec, la forêt publique contribue à 75 % de la possibilité forestière. Plus de 7 % de la possibilité forestière du Bas-Saint-Laurent se trouve sur les terres publiques intramunicipales sur lesquelles la gestion forestière a été déléguée aux MRC ¹¹⁹. En forêt publique, la possibilité forestière en résineux est plus importante, tant dans la région que dans l'ensemble du Québec. La superficie couverte par les droits d'approvisionnement et d'aménagement forestier ¹²⁰ représente 2,8 % de la superficie à laquelle ces droits s'appliquent dans l'ensemble du Québec, mais la possibilité forestière de la forêt publique du Bas-Saint-Laurent est de 3,2 % de celle du Québec et génère 4 % du volume marchand québécois.

Le volume de bois récolté représente 6,4 % du volume total récolté au Québec. Parmi les cinq régions où la récolte de bois est plus volumineuse, la matière ligneuse provient à plus de 80 % de la forêt publique, tandis que, dans le Bas-Saint-Laurent, la matière ligneuse récoltée est plus élevée en forêt privée (55 %) qu'en forêt publique (45 %). Même parmi les régions où la récolte est moins grande que dans le Bas-Saint-Laurent, la forêt publique contribue le plus souvent (dans cinq régions sur neuf) à une proportion plus importante du volume. Cela démontre encore la particularité du Bas-Saint-Laurent liée à la répartition en parts pratiquement égales entre les terres privées et publiques. Uniquement en forêt privée d'ailleurs, le volume récolté dans la région est le troisième plus grand des volumes récoltés, comparativement aux forêts privées des autres régions. Cette contribution importante de la

¹¹⁶ Voir les données sur le couvert forestier, présentées au chapitre sur la dimension environnementale parmi les composantes biologiques.

¹¹⁷ Institut de la statistique du Québec (2008). « Analyse des structures économiques des 17 régions administratives québécoises en 2005 », p. 18 et 20. Ce sont les activités en amont et en aval de l'exploitation forestière qui contribuent à son importance dans la région. Il s'agit des activités de soutien, de l'industrie de la fabrication et des produits en bois, meubles et papier.

¹¹⁸ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2008). « Portrait statistique ». Les données portant sur les activités forestières dans la région et les comparatifs avec les autres régions administratives en sont tirés, à moins qu'il en soit spécifié autrement de ce portrait. Les statistiques qui y sont répertoriées portent, selon le cas, sur les années 1999 à 2007.

¹¹⁹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, mars 2007.

¹²⁰ Les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), les contrats d'aménagement forestier (CtAF), et les conventions d'aménagement forestier (CvAF) accordés sur le territoire public.

forêt privée dans la région explique l'insistance des propriétaires et des producteurs forestiers à assurer l'utilisation par les usines de bois en provenance de la forêt privée.

La production de plants s'effectue dans les quatre pépinières de la région et les vergers à graines occupent 11,5 % de la superficie des vergers à graines du Québec, ce qui place la région au troisième rang, après le Saguenay–Lac-Saint-Jean et la Mauricie.

La matière ligneuse est utilisée principalement par les usines de transformation primaire. En 2009, elles sont 54 dans la région. Comme dans les autres régions, ce sont les scieries qui sont en plus grand nombre, soit 46. Vingt d'entre elles sont autorisées à consommer de 2 000 à 5 000 m³ par année, 7 peuvent consommer de 10 000 à 25 000 m³, 15 de 25 000 à 100 000 m³ et 7 sont autorisées à consommer plus de 100 000 m³. Parmi les autres usines, il y a 2 usines de bûches énergétiques, 1 de charbon de bois et, finalement, 1 usine de panneaux agglomérés et 4 usines de pâtes et papiers. Ces 5 dernières entreprises emploient un grand nombre de travailleurs et transforment une partie importante de la matière ligneuse dans la région. Ainsi, en 2007, 57 % du volume de bois transformé dans la région l'était par ces entreprises. En 2008, cette proportion était de 62 %. Comparativement aux autres régions, selon les données de 2006, la consommation des usines de transformation primaire place la région au 7^e rang des régions du Québec. En bois rond, les usines du Bas-Saint-Laurent consommaient 6,3 % du volume consommé dans l'ensemble du Québec. La forêt publique contribuait pour un peu plus de la moitié du volume de bois rond consommé par les usines de la région.

Le bois de la forêt publique est aussi récolté pour du bois de chauffage, des travaux d'utilité publique, des aménagements fauniques et récréatifs, y compris la construction de chemins autres que les chemins forestiers, ainsi que pour des activités minières. Comme dans la plupart des régions du Québec, ce volume représente toutefois une faible proportion (1 %) de la récolte en forêt publique. Dans certaines régions où les activités récréatives sont plus développées, ces proportions sont plus élevées, comme dans les Laurentides (5,4 %) et la Mauricie (5,0 %), et dans les régions dans lesquelles les terres publiques sont peu nombreuses comme en Estrie où 4 % du volume récolté dans la forêt publique est utilisée à ces fins.

L'agriculture, une des activités de base de la région, plus concentrée dans la partie ouest du territoire

Les terres agricoles s'étendent sur la plaine littorale du fleuve, dans la zone de contrefort des vallées du Témiscouata et de la Matapédia. La superficie du territoire utilisée à des fins agricoles couvre 3 515 km² ¹²¹, ce qui représente 15,6 % de la superficie terrestre du territoire régional.

¹²¹ Commission de protection du territoire agricole du Québec. Documents, Rapports annuels, 2007-2008, Annexe statistique, résultats par MRC, [En ligne] [http://www.cpta.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel120] (Consulté le 17 avril 2009).

C'est dans la partie ouest de la région que l'activité agricole occupe des portions plus grandes du territoire. Ainsi, comme le montre le tableau 7, plus de la moitié (56 %) des terres agricoles se trouvent dans la partie ouest. Quant à la partie est, on y trouve que le tiers des terres agricoles, bien que les trois MRC de cette partie de la région en occupent près de la moitié (49 %). La culture et l'élevage occupent les terres les plus propices, la plaine littorale étant plus large dans la partie ouest du territoire, et les érablières, les collines des moyennes Appalaches, dans le domaine de la sapinière à bouleau jaune. La répartition des terres utilisées pour l'agriculture reflète également les portions de territoire public que l'on trouve dans les parties est et ouest du territoire, l'activité agricole ayant presque exclusivement cours en territoire privé. Sur le territoire public, l'activité agricole correspond essentiellement à celle liée à l'acériculture.

TABLEAU 7
RÉPARTITION DU TERRITOIRE UTILISÉ À DES FINS AGRICOLES

MRC	Utilisation à des fins agricoles			Superficie de la MRC	
	Superficie	% MRC/BSL	% partie est et ouest	% MRC/BSL	% partie est et ouest
La Matapédia	506,5	14	34	24	49
Matane	248,9	7		15	
La Mitis	465,7	13		10	
Rimouski-Neigette	368,2	10	10	12	12
Les Basques	349,2	10	56	5	39
Rivière-du-Loup	420,4	13		7	
Témiscouata	671,2	19		17	
Kamouraska	484,6	14		10	
Le Bas-Saint-Laurent	3514,8	100,00			

L'industrie agroalimentaire qui comprend les secteurs de l'agriculture, de la transformation, du commerce de gros et de détail ainsi que de la restauration est un important levier économique pour la région et un soutien pour le milieu rural. En 2005, les entreprises rattachées à cette industrie ont contribué à plus de 6 % du PIB régional.¹²²

¹²² Institut de la statistique du Québec (2008). *Analyse des structures économiques des 17 régions administratives québécoises en 2005*, p. 18 et 20.

En 2007, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation évalue à 409 millions de dollars les recettes annuelles générées par l'agriculture dans la région¹²³. Les productions animales prédominent, tant en nombre qu'en recettes déclarées. Elles représentent environ 75 % de l'ensemble des recettes déclarées en agriculture, alors que le reste des recettes provient des productions végétales. La production laitière est la principale production avec 50 % des recettes déclarées, suivie des productions porcines (11 % des recettes) et bovines (10 %). Le Bas-Saint-Laurent est la principale région productrice d'agneaux au Québec avec 32 % de la production provinciale.

La majorité des entreprises agricoles régionales est localisée dans la MRC de Kamouraska. Les 415 entreprises qui s'y trouvent représentent 19 % de l'ensemble des entreprises agricoles. Le secteur de la transformation, principalement de la transformation de la viande, représente 3,4 % de l'ensemble des entreprises agricoles régionales. Les établissements de transformation se concentrent principalement dans la MRC de Rimouski-Neigette (17,9 %). Le commerce de gros représente 4,1 % de l'ensemble des entreprises agricoles et un peu plus de 40 % de celles-ci sont localisées dans la MRC Rimouski-Neigette. Quant aux entreprises spécialisées dans le domaine de la restauration, elles se concentrent dans les centres urbains. Parmi les entreprises dénombrées dans ce secteur, 17,5 % sont localisées dans la MRC de Rivière-du-Loup et 22,7 % se trouvent dans la MRC de Rimouski-Neigette. Plusieurs des emplois créés par ce secteur sont à temps partiel ou saisonniers.

L'acériculture est la deuxième production agricole en importance dans le Bas-Saint-Laurent. Celle-ci a connu une forte croissance de 1997 à 2007. Le nombre d'entailles a augmenté, passant de 3,7 millions à 6,3 millions. Quant au volume de sirop produit, la région vient au deuxième rang provincial, après l'Estrie¹²⁴. En 2007, 45 % des entreprises de plus de 30 000 entailles se trouvaient au Bas-Saint-Laurent. La MRC de Témiscouata est la plus importante MRC productrice de sirop d'érable de la région. Sur le territoire public, les érablières exploitées à des fins acéricoles occupent 132 km², soit 1 % du territoire public régional¹²⁵ sur lequel les plus grandes concentrations d'érablières sont situées (MRC de Témiscouata, de Rimouski-Neigette et de Kamouraska). Près de la moitié du nombre d'entailles en forêt publique du Québec se trouve dans la région et un peu plus de 40 % du volume de sirop produit sur les

¹²³ Les données sur la répartition de l'activité agricole et des entreprises qui s'y rattachent proviennent du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent*, [En ligne] [http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/centre_Presse/Communiqués/2008/08122.htm] (Consulté le 25 juillet 2008), et *Portrait agroalimentaire des MRC*.

¹²⁴ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, Estimations pour 2007*, Direction générale des politiques agroalimentaires.

¹²⁵ Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction régionale de l'énergie, des mines et du territoire public du Bas-Saint-Laurent, Système de gestion des droits fonciers, extrait du 6 juin 2008.

terres publiques provient des érablières du Bas-Saint-Laurent, ce qui place la région au premier rang pour ce qui est de la contribution du territoire public à cette production¹²⁶. L'essor considérable de cette production a entraîné une insuffisance des terres publiques qui avaient été réservées à cette fin et pour répondre au besoin grandissant de cette industrie : l'étalement de la production acéricole sur les terres publiques oblige une harmonisation entre la production acéricole et les activités forestières.

Le fleuve génère des activités de pêche commerciale et de transformation des produits marins

La pêche commerciale est pratiquée d'une façon appréciable au Bas-Saint-Laurent. Soulignons la pêche et la transformation du crabe dans le secteur de Rimouski, la transformation de la crevette et de ses résidus à Matane ainsi que plusieurs autres entreprises de produits marins telles que les fumoirs. La pêche commerciale contribue pour 5 millions de dollars du PIB, soit 9 % du PIB régional et crée 5 % des emplois de ce secteur à l'échelle du Québec. La valeur des débarquements s'élève à 10 millions de dollars¹²⁷. Les activités de transport en milieu marin ont également cours avec l'architecture, la construction et la réparation navales, notamment aux Méchins.

Le tourisme, les activités liées à la faune, à la villégiature et au plein air

La région du Bas-Saint-Laurent attire depuis longtemps des touristes, ce qui a donné lieu au développement de plusieurs secteurs de villégiature le long du littoral où des familles nanties du Canada et même des États-Unis ont commencé à séjourner dès le milieu des années 1800. Certains secteurs sont devenus célèbres par la notoriété des villégiateurs qui les fréquentaient. Par exemple, plusieurs ministres et premiers ministres du Canada venaient passer leurs étés dans le secteur de Rivière-du-Loup. On trouve dans d'autres secteurs des sites touristiques qui jouissent d'une renommée nationale, tels les Jardins de Métis aménagés autour de la villa Estevan dans le secteur de Métis-sur-Mer, le parc national du Bic, les rivières à saumon, le centre de villégiature Pohénégamook Santé-Plein air, la piste cyclable du Petit-Témis, le Sentier international des Appalaches ainsi que le réseau de sentiers de motoneige. Le Bas-Saint-Laurent est cependant demeuré longtemps un lieu de passage pour les touristes attirés par le circuit touristique de la Gaspésie, dont une section sillonne la région à l'est, dans les MRC de La Matapédia, de Matane et de La Mitis. Cette partie de la région relève d'ailleurs de l'Association touristique régionale de la Gaspésie. Ainsi, les données concernant l'industrie touristique sont rarement disponibles pour l'ensemble de la région administrative du Bas-Saint-Laurent. À moins qu'il en soit spécifié autrement, les données statistiques traitées sont celles de la région touristique du Bas-Saint-Laurent qui couvre la plus grande partie de la région administrative.

¹²⁶ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2008). *Portrait statistique*, chapitre 7.1.

¹²⁷ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Profil de la région*, Économie, Direction régionale, Rapport annuel 2002-2003, [En ligne] [<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Regions/bassaintlaurent/VraiProfil>] (Consulté le 25 juillet 2008).

De 1998 à 2005, les statistiques démontrent une croissance des recettes touristiques annuelles dans l'ensemble du Québec¹²⁸ et dans la région. Ainsi, de 1998 à 2004, une augmentation est manifeste, tant en ce qui a trait aux dépenses qu'au nombre de visiteurs et de nuitées. Le nombre de visiteurs serait passé de 874 000 à 1 095 000 en 2004, soit 25 % de plus; le nombre de nuitées est passé de 2 148 à 3 035 en 2004, soit une augmentation de 41 %, et les dépenses, de 110 millions de dollars à 218 millions de dollars, soit une augmentation de 49,5 %¹²⁹. L'augmentation appréciable du nombre de nuitées démontre que le Bas-Saint-Laurent retient davantage sa clientèle touristique tout en continuant de tirer parti du passage des touristes qui se dirigent vers la Gaspésie. En 2004, la région touristique occupe le 10^e rang des régions touristiques pour le nombre de visiteurs, le 11^e pour le nombre de nuitées et le 6^e pour le volume des dépenses. En 2005, dans l'ensemble du Québec, la proportion des emplois liés au tourisme était de 3,6 % tandis que, dans la région administrative, cette proportion représentait 3,2 % des emplois de la région, soit 2 905 emplois.

Les attraits du Bas-Saint-Laurent sont le fleuve et son littoral que longent la route des Navigateurs et la route du Tour de la Gaspésie, à l'est de Sainte-Luce, ainsi que les vallées et l'arrière-pays, domaine des forêts, des montagnes et des grands lacs. Les joyaux du Saint-Laurent sont offerts aux visiteurs grâce aux excursions proposées dans les nombreuses îles du fleuve, à l'observation des mammifères marins ainsi qu'aux visites du parc national du Bic et du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. En effet, bien que les infrastructures d'accueil du parc marin soient installées sur la rive nord du fleuve, des accès et des excursions sont possibles à partir de la rive sud. Dans l'arrière-pays, le milieu naturel, facile d'accès, offre de nombreux attraits touristiques propices à la pratique des activités de plein air et de celles liées à la faune. Les terres du domaine de l'État contribuent pour une bonne part à l'offre touristique avec de nombreux sentiers de diverses natures (pédestre, cyclable, de motoneige et de motoquad) qui les sillonnent, des parcours de canot-kayac sur plusieurs rivières, des activités offertes dans les parcs nationaux, des activités fauniques et des activités de plein air offertes dans les réserves fauniques, les zones d'exploitation contrôlées et les pourvoiries¹³⁰.

¹²⁸ Ministère du Tourisme (2006). Le tourisme, une industrie importante pour le Québec, p. 8-9.

¹²⁹ Ministère du Tourisme (1998 et 2004). *Tourisme en bref*.

¹³⁰ Sur le territoire privé, la fréquentation est moins de 10 % de l'ensemble des jours-personnes découlant de la pratique des activités de prélèvement de la faune (chasse et pêche). Données tirées de l'analyse de la répartition des jours-personnes dans les territoires structurés enregistrées pour la période de 2002 à 2006, dans le *Portrait de l'exploitation de la faune dans les territoires structurés du Bas-Saint-Laurent et présentation des bénéfices d'exploitation et des emplois générés*, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction générale du Bas-Saint-Laurent, déc. 2007, annexe 2.

Comme dans l'ensemble du Québec¹³¹, ce sont les activités sans prélèvement faunique et les activités de plein air qui attirent le plus de visiteurs, qui regroupent le plus grand nombre d'adeptes et qui génèrent le plus de jours-récréation dans le Bas-Saint-Laurent. Au total, les dépenses effectuées par les adeptes et les visiteurs pour les activités fauniques, avec ou sans prélèvement, sont de 18,1 millions de dollars, dont 6,9 millions de dollars sont dépensés dans la région¹³². Parmi les activités avec prélèvement, c'est la chasse qui génère le plus d'emplois et qui contribue à la plus grande partie des dépenses (44 %) effectuées dans la région. C'est seulement dans trois autres régions que la chasse domine sur ce plan et, dans le Bas-Saint-Laurent, c'est aussi la chasse qui génère le plus grand nombre de jours récréatifs, contrairement aux autres régions où c'est la pêche sportive qui domine, sauf dans les deux régions voisines : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches. La pêche, la chasse et le piégeage constituent le troisième groupe d'industries de la région et placent le Bas-Saint-Laurent au troisième rang des régions du Québec. Parmi les activités de prélèvement, le piégeage, qui constitue une activité économique d'appoint, permet en moyenne la mise en marché annuelle de 21 000 fourrures, d'une valeur de 300 000 \$, des principales espèces en provenance du Bas-Saint-Laurent, ce qui représente environ 8 % des fourrures vendues au Québec.

Les emplois créés ou maintenus par les activités de plein air et de faune sont au nombre de 533, dont 164 sont associés au tourisme. Une étude réalisée pour le compte du ministère du Tourisme en 2006 a fait ressortir l'impact économique de la pratique de la motoneige et de la motoquad. Selon cette étude¹³³, les dépenses effectuées dans la région touristique de la Gaspésie et dans celle du Bas-Saint-Laurent représentent respectivement 6,3 % et 4,9 % de l'ensemble des dépenses touristiques (433 millions de dollars) liées à la motoneige au Québec. Pour ce qui est de la motoquad, c'est 5,1 % de l'ensemble des sommes dépensées au Québec (291 millions de dollars) qui le sont dans la région touristique de

¹³¹ Les données qui suivent sur la faune et les activités de plein air sont tirées des fascicules du Ministère présentant les statistiques de l'an 2000 recueillies lors d'enquêtes réalisées en partenariat avec divers organismes, dont Statistique Canada, [En ligne] [\[www.mrnf.gouv.ac.ca/faune/statistiques\]](http://www.mrnf.gouv.ac.ca/faune/statistiques).

Les activités fauniques sans prélèvement sont des excursions ou des voyages dont le but principal est d'observer, de photographier, de nourrir ou d'étudier la faune.

Les activités de plein air sont des activités pratiquées dans la nature, telles que la randonnée pédestre, le camping, le canotage, le kayak, la motoneige, etc.

Un visiteur est une personne qui se rend dans une région autre que celle où elle habite pour y pratiquer une activité récréative liée à la faune. Le terme « visiteur » englobe les visiteurs québécois et étrangers.

Un adepte est une personne qui pratique une activité de manière assidue. Dans ces données, les adeptes peuvent être des personnes provenant de la région ou d'autres régions du Québec ou du Canada ou d'autres pays. Les adeptes englobent donc les visiteurs et les résidents qui pratiquent une activité.

¹³² Les adeptes des activités de prélèvement faunique ou d'observation de la faune dépensent à l'intérieur et à l'extérieur de la région (11,2 M\$), ce qui laisse un bilan positif pour la région de 6,9 M\$.

¹³³ Tourisme Québec (2006). Mesure de l'impact économique de la pratique récréotouristique de la motoneige et du quad au Québec, p. 27-28.

la Gaspésie et 4,4 % dans celle du Bas-Saint-Laurent. Bien que ces activités soient passablement développées dans la région, la répartition des dépenses entre les régions touristiques démontre la faiblesse du Bas-Saint-Laurent en matière de retombées liées à ces activités.

La randonnée pédestre connaît une croissance importante et génère des dépenses annuelles d'environ 450 millions de dollars pour l'ensemble du Québec. À cet égard, la région du Bas-Saint-Laurent offre de nombreux petits réseaux de différents calibres pour la randonnée pédestre de courte et de longue durée. Aussi, plusieurs des atouts ciblés pour le développement de la longue randonnée sont, dans le Bas-Saint-Laurent : le Sentier national, le Sentier international des Appalaches (en partie, dans la MRC de La Matapédia, qu'il traverse du Nouveau-Brunswick vers la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et en partie, dans la MRC de Matane, dans le parc national de la Gaspésie)¹³⁴.

La majorité des établissements commerciaux offrant des services d'hébergement ou de restauration sur le territoire public est localisée dans les territoires structurés pour la faune et dans le parc national du Bic. L'auberge de montagne des Chic-Chocs, dans la réserve faunique de Matane, offre de l'hébergement haut de gamme et des activités d'excursions diverses. Aux équipements commerciaux (auberge, camping, etc.), s'ajoutent des immobilisations de l'ordre de 17 millions de dollars¹³⁵ relatives à la villégiature, et ce, sur un peu plus de 830 terrains loués à cette fin. Ces utilisations génèrent des dépenses annuelles évaluées à plus de 5 millions et demi de dollars dans le milieu¹³⁶.

Les activités minières et énergétiques

Les activités liées à l'extraction de minerais non métalliques sont principalement celles des sablières et des carrières qui donnent lieu à quelques industries secondaires (béton, tuiles de toiture en ardoise). L'extraction de la tourbe joue un rôle important, le Bas-Saint-Laurent se classe d'ailleurs au premier rang des régions productrices de tourbe, avec 45 % de la production québécoise. Elle génère des ventes de plus de 243 millions de dollars et la région a développé des produits dérivés à valeur ajoutée. Parmi les activités liées à l'énergie, la distribution de produits pétroliers et de l'électricité offre la majorité des emplois de ce secteur dans la région et représente 3,2 % des emplois totaux en énergie au Québec.¹³⁷ Le développement de la filière éolienne a contribué à la création directe d'emplois dans des usines de fabrication de tours d'assemblage et de nacelles évalués, en 2007, à 223 emplois

¹³⁴ Zins, Beauchesne et associés (2001). *La randonnée pédestre au Québec*, [En ligne] [http://www.bonjourquebec.com/publications/etudes/rand_ped.html] (Consulté le 5 août 2008).

¹³⁵ Selon la valeur moyenne des chalets apparaissant au rôle d'évaluation des municipalités en 2003. Données extraites du Plan régional de développement, récréotourisme, 2004. Ne comprend pas les terrains loués pour des abris sommaires (bâtiment rustique utilisé pour la chasse).

¹³⁶ Cette évaluation est basée sur une enquête menée en 1998 auprès de villégiateurs de la vallée de la Gatineau par la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la Vallée-de-la-Gatineau. Cette valeur est donc certainement sous-évaluée.

¹³⁷ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *Gros plan sur le Bas-Saint-Laurent, L'énergie*, [En ligne] [<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/bas-saint-laurent/energie/index.jsp>] (Consulté le 16 avril 2008).

dans les deux usines de Matane. La construction du parc éolien de Baie-des-Sables a permis l'embauche de 350 travailleurs pour la construction du parc et de 10 pour son exploitation.¹³⁸ Le parc éolien Les Jardins d'Éole, en exploitation depuis décembre 2009, est localisé dans Saint-Ulric et Saint-Léandre, en partie sur des terres du domaine de l'État dont la gestion foncière et forestière est déléguée à la MRC de Matane. Ce parc possède une puissance de 127,5 MW pour 85 éoliennes. Les activités exploratoires de recherche de gaz et de pétrole sont effectuées sur la presque totalité de la région.

***Les institutions
d'enseignement et
les centres de
recherche, des
atouts précieux pour
le développement***

La région est pourvue de plusieurs institutions d'enseignement postsecondaires auxquels sont rattachés plusieurs centres de recherche associés aux activités économiques de la région, ce qui favorise leur développement et permet l'émergence de nouvelles entreprises de deuxième et troisième transformation ainsi que de centres de recherche et d'innovation. L'Université du Québec à Rimouski possède plusieurs chaires de recherche associées au développement régional, au milieu marin et à la foresterie. Quatre cégeps sont répartis le long de la côte et un centre d'études collégiales est localisé dans la Vallée de La Matapédia. Plusieurs centres de recherches sont associés aux produits marins tels que le Centre de recherche en biotechnologies marines (CRBM), l'Institut Maurice-Lamontagne, l'Institut des sciences de la mer (ISMER) et le Centre interdisciplinaire de développement en cartographie des océans (CIDCO). L'Institut maritime est le plus important centre de formation maritime au Canada et offre de la formation aux membres d'équipage de la marine marchande et sur tous les aspects de la navigation, du génie mécanique marin, de l'architecture navale ainsi que de la plongée professionnelle. Dans le domaine forestier, le Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers (SEREX), localisé à Amqui, favorise le développement de produits innovateurs à partir de la biomasse forestière et, sur le territoire public, trois forêts d'enseignement et de recherche permettent les activités pratiques en foresterie des cégeps de Rimouski et de Rivière-du-Loup ainsi que du Centre matapédien d'études collégiales. Sur le plan de l'agriculture, un des deux instituts de technologie agroalimentaire du Québec est localisé à La Pocatière, et d'autres centres de recherche s'y greffent, dont le Centre d'expérimentation et de transfert technologique en acériculture, à Pohénégamook, plus spécifiquement pour les activités acéricoles. Enfin, à La Pocatière où sont concentrées des activités liées au transport, le Centre spécialisé de technologie physique du Québec offre ses services en design industriel ainsi qu'en génie mécanique, électrique, électronique et informatique.

¹³⁸ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de la production d'électricité, septembre 2007.

4.1.3 Perspectives de développement

Les enjeux majeurs du développement des régions sont ceux de la compétition mondiale et de l'innovation. À cet égard, le gouvernement a mis en place une action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) qui cible des créneaux d'excellence dans lesquels les régions projettent de se démarquer sur la base des compétences propres à chacune. Dans le Bas-Saint-Laurent, quatre créneaux d'excellence ont été ciblés : la valorisation de la tourbe et des technologies agroenvironnementales, les ressources, sciences et technologies marines, le matériel de transport et les produits métalliques ainsi que l'habitat construction¹³⁹. Ces créneaux ont été ciblés dès le premier projet ACCORD au début des années 2000, et les actions concertées qui en ont découlé ont favorisé le développement des activités du domaine maritime et de la tourbe, deux des créneaux sur lesquels la région continue de miser.

La valorisation de la tourbe est un créneau dans lequel la région est en mesure de jouer un rôle de leader nord-américain ou mondial. Les domaines d'application de la tourbe ont permis le développement de bio-industries, et plusieurs sont en pleine croissance : protection des cultures et fertilisation, utilisation de biofiltres dans divers systèmes de traitements des liquides, gestion et traitement des effluents d'élevage, protection des sols, élimination ou réduction de métaux lourds.

Le créneau maritime prend appui sur les forces de la région que lui confère le fleuve Saint-Laurent. En association avec les régions voisines situées le long du fleuve et de l'estuaire ou dans le golfe du Saint-Laurent, les régions du Québec maritime ont développé des filières complémentaires et interdépendantes.

Les institutions d'enseignement et les centres de recherche qui se concentrent dans l'axe Rimouski–Mont-Joli ont contribué au développement des filières biotechnologies et technologies marines. La filière « biotechnologies marines du Québec maritime » compte actuellement une dizaine d'entreprises engagées dans la fabrication et le développement de produits destinés aux secteurs des nutraceutiques, cosméceutiques, agricoles et pharmaceutiques à partir des molécules et des fractions actives extraites de crustacés, d'algues et de poissons. On évalue que le Centre de recherches en biotechnologies a réalisé, depuis 2004, année de sa création, plus de 180 projets au profit d'une soixantaine de clients, ce qui lui a permis de générer des revenus totalisant 12,9 millions de dollars.

¹³⁹ Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. *Développement régional, Créneaux d'excellence. Développement régional — Bas-Saint-Laurent, projet ACCORD*, [En ligne] [<http://www.mdeid.gouv.qc.ca/index.php?id=2474>] (Consulté le 28 mai 2008).

La situation géographique des entreprises du Québec maritime leur donne un accès exceptionnel aux ressources dont elles ont besoin. L'estuaire et le golfe du Saint-Laurent leur fournissent en effet un immense bassin d'eaux froides qui recèlent une très grande diversité d'espèces animales et végétales nordiques. Ces ressources profitent également au réseau d'institutions publiques et privées de recherche et développement qui soutient les entreprises de la filière. Dotées d'infrastructures modernes, ces organisations rassemblent une importante masse critique d'environ 600 travailleurs dans le domaine de la recherche scientifique, lui-même lié à des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs.

Dans le secteur des technologies marines, on observe l'émergence de nouvelles entreprises et de centres de recherches qui tirent profit du regroupement des organismes de recherche dans un même lieu. La création récente de l'Observatoire global du Saint-Laurent vient compléter la gamme de services offerts dans le créneau « ressources, sciences et technologie marines ». Des retombées à l'échelle internationale sont à prévoir.

Le système d'innovation de ces deux secteurs est basé sur des centres de recherche financés par l'État et demeure fragile dans le contexte de la crise financière, d'autant plus que les investissements des dernières années arrivent à des phases de commercialisation qui nécessitent des investissements.

Le secteur du bois aussi est en évolution. Après les problèmes découlant de la baisse de la possibilité forestière et de l'imposition des droits d'exportation vers les États-Unis au début des années 2000, plusieurs entreprises se sont tournées vers les produits à valeur ajoutée. La région travaille à développer le créneau « écoconstruction »¹⁴⁰ de manière à favoriser l'utilisation des produits forestiers dans les nouvelles constructions. De nouveau, en 2008, une autre crise déstabilise cette industrie. La demande des produits de papier subit une baisse importante, la construction est au ralenti et la crise financière qui s'y ajoute entraîne la fermeture de certaines usines. La révision du régime forestier apportera aussi des modifications considérables au mode d'attribution des bois de la forêt publique et nécessitera des adaptations au mode de fonctionnement de cette industrie.

L'innovation et le développement des nouvelles technologies devraient aussi contribuer à l'occupation du territoire dont se préoccupe notamment le mouvement Solidarité rurale qui propose en outre une nouvelle façon de réfléchir au développement en mettant l'accent sur

¹⁴⁰ Le créneau d'excellence habitat-construction qui était en évaluation est maintenant reconnu et serait plutôt axé sur l'écoconstruction. *Créneaux d'excellence ACCORD — Description*, [En ligne] (http://crebsl.org/volet_economique/?id=accord-description&a=2008) (Consulté le 27 avril 2009).

l'interdépendance du monde urbain et du monde rural¹⁴¹. L'activité forestière étant intimement liée aux municipalités rurales, la mise en place d'un nouveau modèle de gestion des forêts publiques, plus centré sur le maintien des écosystèmes et sur les besoins de la population, devrait encourager l'activité économique dans le monde rural. Le territoire public sera également mis à contribution en vertu des mesures relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire, indiquées dans le Plan d'action des municipalités dévitalisées.¹⁴² Ainsi, outre les programmes réguliers en matière d'activités forestières qui contribuent à stimuler l'économie, on prévoit accroître le financement des activités de récupération du bois en perdition et pour la réalisation de travaux sylvicoles. De plus, le Programme de soutien à l'industrie forestière comprend quatre volets, dont un propre au soutien des communautés. La mise en place du Programme d'attribution de biomasse forestière vise à créer et à soutenir de nouvelles possibilités de développement économique tout en réduisant la dépendance du Québec aux carburants fossiles. Environ la moitié de la biomasse disponible dans le Bas-Saint-Laurent a été offerte en 2009. Quatre ententes d'attribution ont été conclues et permettront aux promoteurs retenus d'utiliser la biomasse pour des besoins énergétiques industriels ainsi que pour le chauffage institutionnel (hôpitaux, écoles, etc.); de plus une partie sera incorporée dans des produits de seconde transformation.

La récente crise forestière a entraîné une baisse de la demande des sous-produits de sciage. En effet, l'industrie des pâtes et papiers, principale utilisatrice de ces sous-produits, tourne maintenant au ralenti et a donc réduit sa demande. Conséquemment, les usines de sciage ont de la difficulté à écouler leurs sous-produits. Dans ce contexte, il faut s'attendre à une demande accrue pour une utilisation de cette matière à des fins énergétiques.

Dans le secteur de l'énergie, le développement de la filière éolienne concourt à la diversification de l'économie. Le premier appel d'offres génère des investissements qui ont permis la création de 225 emplois manufacturiers avec l'implantation des industries Marmen Énergie et Composite VCI Matane. Le deuxième appel d'offres devrait aussi susciter d'autres investissements permettant la création de 130 emplois. L'appel d'offres pour des projets de production d'énergie éolienne prévoit un bloc de 250 MW issu de projets communautaires et un bloc de 250 MW issu de projets autochtones. En ce qui a trait aux activités d'exploration gazière et pétrolière, le MRNF réalisera, dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances géophysiques 2009-2011, un levé magnétique aéroporté couvrant une grande partie de la région. Les résultats découlant de ce levé permettront aux compagnies d'exploration de mieux cibler l'emplacement de leurs futurs travaux et d'ainsi mieux évaluer le potentiel en hydrocarbures de la région.

¹⁴¹ *Le Devoir*, 27 mars 2009, « Face à la crise, il faut unir ruraux et urbains ».

¹⁴² Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées, Québec 2008, p. 23-24.

Enfin, en ce qui a trait au transport, la construction de l'autoroute 85 devrait favoriser les échanges de la partie ouest du territoire avec le Nouveau-Brunswick et les États-Unis. De même, la finalisation de l'autoroute 20 entre Cacouna et Rimouski devrait soutenir les échanges interrégionaux et faciliter ceux avec les autres régions.

4.2 Droits et statuts de la dimension économique

Les droits et statuts de la dimension économique regroupent les droits accordés pour l'exploitation d'une ressource, pour une activité commerciale ou encore pour la recherche en vue d'une probable activité économique ou l'amélioration d'une activité en cours¹⁴³. Les droits et statuts sont illustrés sur la carte 8.

Les droits liés à l'activité forestière occupent la presque totalité du territoire public. Aux fins de planification des travaux d'aménagement et de prélèvement de la matière ligneuse, le territoire est divisé en unités d'aménagement forestier¹⁴⁴ dans lesquelles des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier sont octroyés à des bénéficiaires pour un volume autorisé des essences recherchées. Dans le Bas-Saint-Laurent, la gestion forestière est basée sur six unités d'aménagement forestier, dont deux sous la gestion du Bas-Saint-Laurent qui débordent sur la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. À l'inverse, quatre unités d'aménagement forestier de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine débordent sur le Bas-Saint-Laurent, et les contrats d'approvisionnement et d'aménagement qui y sont octroyés sont sous la gestion de la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Les superficies indiquées dans les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier¹⁴⁵ sont de 10 300 km².

Les autres droits consentis pour des activités forestières sont les conventions d'aménagement forestier conclues avec divers organismes, corporations ou comités de développement. Une convention d'aménagement forestier a été conclue avec le groupement forestier de Kamouraska inc., dans la MRC de Kamouraska, et 16 autres conventions d'aménagement forestier ont été conclues par les MRC délégataires sur certaines parties du territoire public intramunicipal. L'ensemble de ces conventions d'aménagement forestier couvre 617,6 km², soit la presque totalité des superficies faisant l'objet de la délégation ou dont la délégation est projetée. Enfin, un bail à des fins

¹⁴³ Les droits et statuts indiqués sont ceux inscrits dans les registres de droits du ministère des Ressources naturelles et de la Faune en 2008. Ils ne comprennent pas ceux applicables aux terres ayant fait l'objet d'une délégation de gestion foncière et forestière, sauf pour les conventions d'aménagement forestier conclues par les MRC sur presque la totalité des terres sur lesquelles s'appliquent les conventions de gestion territoriale.

¹⁴⁴ Les unités d'aménagement forestier ont remplacé les aires communes depuis le dépôt des plans généraux d'aménagement forestier en avril 2008.

¹⁴⁵ Les superficies indiquées dans les CAAF sont les superficies de la forêt productive accessible, de laquelle ont été retranchées les superficies non exploitables à cause des contraintes anthropiques. Les superficies non comprises dans les CAAF sont aussi retranchées du calcul de la possibilité forestière.

industrielles est en vigueur pour l'entassement de résidus ligneux sur moins de 1 km². L'ensemble des droits forestiers couvre près de 97 % du territoire public.

Les activités agricoles sur le territoire public bas-laurentien ont donné lieu à l'octroi de 390 permis, baux ou autorisations nécessaires à d'exploitation d'érablières. Ces droits, qui s'appliquent majoritairement dans la MRC de Témiscouata, couvrent une superficie de 132 km² ¹⁴⁶ et s'étendent sur près de 40 km pour l'installation des tubulures. Dans le domaine agricole, c'est environ 110 km² des terres publiques qui sont situées en zone agricole¹⁴⁷. L'ensemble des droits agricoles touche un peu plus de 2 % de la superficie du territoire public.

Sur le plan de l'énergie, le territoire public fait l'objet de 31 baux pour l'installation de mâts de mesure de vent sur une superficie de 0,20 km² ¹⁴⁸, de 6 baux pour l'installation d'éoliennes sur une superficie de 0,06 km² dans le parc éolien Les Jardins d'Éole ainsi que de servitudes pour l'implantation du réseau collecteur. Des réserves de superficie, sur 115,87 km², s'appliquent à deux projets retenus par Hydro-Québec dans le cadre du deuxième appel d'offres pour la production d'électricité par énergie éolienne. À des fins de production d'énergie, le territoire fait l'objet de 66 permis de recherche de pétrole et de gaz naturel, couvrant une superficie de 6 436 km², soit près de 60 % du territoire public. De plus, des lignes de transport d'électricité s'étendent sur 287,70 km.

Quant aux mines, le territoire public fait l'objet de claims, de baux d'exploitation de sable, de gravier ou de pierre, d'une concession minière et d'un bail d'exploitation de la tourbe. Ces droits couvrent une superficie de 363 km².

Des droits relatifs aux exploitations commerciales sont octroyés pour l'établissement de sites d'hébergement ou de restauration, de sites touristiques, de campings, de panneaux-réclames et pour la construction de tours de télécommunication. Ils s'étendent généralement sur de faibles superficies. Ainsi, les 84 droits que l'on trouve à ces fins sur le territoire public s'étendent sur 0,6 km².

¹⁴⁶ MRNF (2008). « Gestion et développement de l'acériculture en forêt publique », tableau, Direction des forêts du Bas-Saint-Laurent

¹⁴⁷ D'après un calcul effectué par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et des Parcs (MRFNP), Direction régionale de l'énergie, des mines et du territoire public du Bas-Saint-Laurent, à partir de données géomatiques sur le territoire couvert par la zone agricole permanente de la CPTA, fournies par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

¹⁴⁸ MRNF. Système de gestion des droits fonciers, extraction juin 2008.

Droit forestier

- Unité d'aménagement forestier
- Convention d'aménagement forestier

	Bail de tourbière
	Bail d'exploitation de sable, de gravier ou autre substance
	Claim minier

	Réserve de superficie et lettre d'intention
	Mât de mesure de vent
	Éolienne
	Centrale hydroélectrique
	Poste de transformation
	Ligne de transport d'énergie
	Permis d'exploration d'hydrocarbures

	Pouvoir sans droits exclusifs
	Pouvoir avec droits exclusifs
	Pouvoir sur territoire privé
	Sentier de motoneige
	Sentier de motoquad
	Sentier cyclable
	Autre sentier

- Permis d'érablière
- Bail de pisciculture
- Zone agricole permanente

● Ville, localité
— Région administrative

— — — — — Frontière internationale
— — — — — Frontière interprovinciale

Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles
d'échelle conservée (46^e et 60^e)

A horizontal number line is shown with tick marks at 0, 15, 30, and 60 km. The segment between 15 and 30 is highlighted with a thick black line.

Sources	Organisme	Année
Base de données topographiques et administratives (BDTA)	MRNF	2006

Direction générale du Bas-Saint-Laurent
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

Ressources naturelles et Faune

En ce qui concerne la chasse et la pêche, outre les réserves fauniques et les zecs qui ont été présentées dans le chapitre sur la dimension sociale, la région compte deux pourvoiries avec droits exclusifs, celle de La Baronnie, dans la MRC de Kamouraska, qui s'étend sur 65,2 km², et la Pourvoirie Lechasseur, localisée sur le territoire de la MRC de La Mitis et d'une superficie de 196 km². De plus, des droits fonciers sont consentis à deux pourvoiries sans droits exclusifs pour l'aménagement d'installations de service sur 0,02 km². À cela s'ajoutent des droits pour une pisciculture sur 0,05 km².

Sur le plan récréotouristique, nombreux sont les sentiers qui sillonnent le territoire public. Certains sont de portée régionale, locale et même nationale. Un réseau de sentiers de motoneige organisé traverse l'ensemble du territoire. Le réseau provincial Trans-Québec relie la région aux autres régions du Québec et à la province voisine. Les sentiers pédestres sont eux aussi nombreux sur le territoire public. Les plus importants sont le Sentier international des Appalaches (295,42 km) et le Sentier national (147,35 km). Enfin, il existe sur le territoire public des pistes cyclables, dont le Petit Témis qui compte à lui seul 112 km de piste, des sentiers de ski de fond, un sentier multiusage, un sentier de tir à l'arc, un sentier de traîneau à chiens ainsi que quelques sentiers de motoquad. L'ensemble de ces droits linéaires s'étend sur 766 km.

L'ensemble des droits et statuts liés à la dimension économique couvre environ 18 340 km² et les droits linéaires s'étendent sur plus de 1 000 km.

4.3 Synthèse de la dimension économique

Depuis quelques années, le Bas-Saint-Laurent a amorcé un virage favorisant une diversification de son économie dans lequel le territoire public est mis à contribution. Celle-ci est manifeste, que ce soit en matière d'activités forestières, fauniques, acéricoles ou récréotouristiques. Le défi actuel consiste à assurer l'harmonisation de plusieurs activités de mise en valeur des ressources de façon à maximiser les retombées dans la région. La crise forestière et la crise financière comportent des défis particuliers qui influencent le maintien et la maximisation de la participation du territoire public à la mise en valeur de la région.

5. Principaux potentiels et projets régionaux liés au territoire public

Le portrait du territoire public bas-laurentien dans ses dimensions environnementales, sociales et économiques ne peut être complet sans l'examen des potentiels et des projets qu'on y trouve. Les potentiels et les projets sont illustrés sur la carte 9.

Potentiels et projets de la dimension environnementale

Sur le plan environnemental, les potentiels et les projets qui retiennent l'attention sont dispersés sur tout le territoire. À l'extrémité est de la région, le caribou de la Gaspésie, désigné comme espèce menacée, fréquente les hauts sommets des monts Chic-Chocs, principalement dans le parc national de la Gaspésie. Cependant, son habitat naturel déborde les limites de l'habitat légal désigné. Ainsi, une aire approximative de 148 km², bordant l'habitat actuellement décrété, pourrait éventuellement être comprise dans une aire désignée comme habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable dans la région du Bas-Saint-Laurent. En attendant la reconnaissance officielle de cet habitat, la Direction générale du MRNF y applique des modalités particulières d'aménagement forestier et tient compte de cette particularité avant d'octroyer d'autres droits. Un autre projet concerne une modification de l'aire de confinement du cerf de Virginie du ruisseau Lizotte qui devrait accroître l'aire de 1,7 km². Outre les habitats reconnus par voie réglementaire, il existe plusieurs sites présentant des potentiels pour l'hibernation des chauves-souris. Ces sites pourraient être protégés en vue d'assurer leur utilisation par les chauves-souris et pourraient éventuellement être utilisés pour l'observation et l'interprétation de cette espèce.

Au centre de la région, l'extension de la réserve écologique Charles-B.-Banville est projetée sur la superficie enclavée dans les limites de l'actuelle réserve écologique dont une partie fait l'objet d'une exploitation acéricole. La réserve serait alors agrandie de 0,44 km².

Sur le plan forestier, il existe huit projets d'écosystèmes forestiers exceptionnels¹⁴⁹ qui couvrent une superficie de 2,25 km². Cinq d'entre eux sont situés à l'intérieur ou aux limites de la MRC de Témiscouata, dans le sud-ouest de la région, et les autres sont plutôt dispersés dans le centre et l'est du territoire. De plus, des refuges biologiques se répartissent uniformément sur le territoire public et couvrent environ 193 km². La mise en place des refuges biologiques a pour objectif le maintien en permanence d'un certain nombre de forêts mûres et surannées sur le territoire forestier sous aménagement. Deux procédés sont actuellement envisagés pour la protection de ces forêts dans les refuges biologiques. D'une part, le MRNF, en collaboration avec le MDDEP, projette que la plupart de ces territoires puissent être inscrits au registre québécois des aires protégées. D'autre part, certains refuges

¹⁴⁹ Selon les EFE ciblés en mars 2009.

biologiques, où les activités pratiquées ne sont pas compatibles avec une telle reconnaissance, ne pourront être inscrits au registre dans l'immédiat, mais bénéficieront tout de même du statut de protection octroyé par la Loi sur les forêts. De plus, ils seront gérés de façon à ce qu'ils puissent éventuellement y être inscrits, et leur niveau de protection sera donc haussé dès que l'occasion se présentera.

Par ailleurs, la reconnaissance potentielle des rivières à saumon contribuerait à accroître sensiblement le niveau de protection du territoire public régional.

Enfin, il existe un peu partout dans la région plusieurs sites d'intérêt géologique qui pourraient se qualifier pour une reconnaissance comme site géologique exceptionnel. Plusieurs de ces sites présentent un intérêt certain, soit par leur caractère fossilifère, soit parce qu'ils témoignent de façon spectaculaire des bouleversements qui ont façonné les Appalaches.

Pour la région, les projets connus et potentiels environnementaux couvrent une superficie d'environ 345 km².

**Potentiels et projets,
dimension sociale**

Sur le plan social, le territoire public offre divers potentiels d'utilisation ou d'exploitation des ressources. Le territoire est accessible pour le séjour, la chasse ou la pêche et pour des activités de plein air. Des projets de mise en valeur de six lacs sont prévus pour la mise en valeur de la pêche sportive, par des aménagements d'accès publics, d'ensemencement et de gestion des populations de poissons. Des offres d'emplacements de villégiature sont prévues dans le plan d'action du plan régional de développement du territoire public, volet récréotouristique.

Un projet de délégation de gestion foncière sur une partie du parc régional (environ 13 km²) de la Seigneurie du Lac-Matapédia est en cours. Cette délégation, en faveur de la MRC, devrait faciliter la mise en œuvre du parc régional. De plus, la Direction générale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Bas-Saint-Laurent est en discussion avec les MRC de la région pour la conclusion d'une entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État. Cette entente vise à fournir aux collectivités locales et régionales des leviers pour favoriser leur développement. Enfin, la contribution de la forêt publique en bordure des municipalités dévitalisées devrait favoriser l'occupation du territoire de ces milieux ruraux.

Pour ce qui est du transport, un projet est en cours de réalisation pour transformer la route 185 en autoroute, favorisant la circulation entre la partie ouest de la région et la province voisine, tout en améliorant la sécurité.

**Potentiels et projets
de la dimension
économique**

Les plans quinquennaux d'aménagement forestier prévoient la récolte de bois sur 145 km² répartis un peu partout sur le territoire public. À cela s'ajoutent les plantations et les divers traitements sylvicoles visant à soutenir et même à augmenter la possibilité forestière.

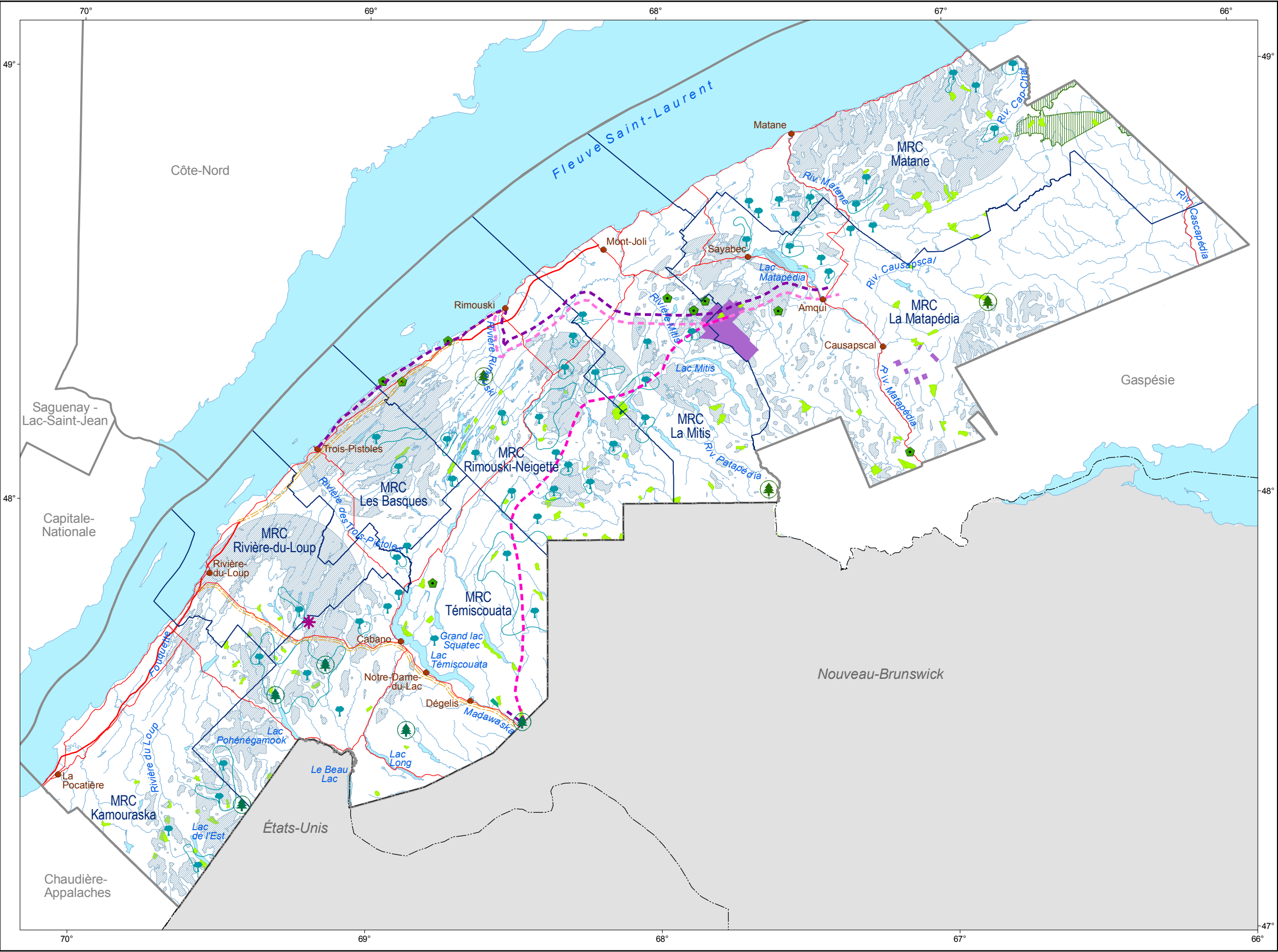
L'énergie éolienne constitue un fort potentiel de diversification économique dans la région. Effectivement, en raison des vents, nombre d'emplacements sont propices à l'installation d'éoliennes sur le territoire bas-laurentien. Le potentiel éolien de la région se concentre généralement le long du fleuve Saint-Laurent et dans les corridors de vent créés par le relief. Les superficies présentant les potentiels les plus propices sur le territoire public occupent une étendue approximative de 1 972 km² et se trouvent en plus grande partie, près du fleuve, dans les MRC de Matane, Les Basques et Rivière-du-Loup. Parmi les projets retenus par Hydro-Québec lors des premier et deuxième appels d'offres, le projet du Lac-Alfred est situé presque entièrement en territoire public (environ 75 % de la superficie du parc projeté). À la fois dans la MRC de La Matapédia et dans la MRC de La Mitis, ce parc de 150 éoliennes développera une puissance totale de 300 MW. Il devrait être construit en 2013, les coûts sont évalués à près de 600 millions de dollars. Le parc devrait couvrir une superficie approximative de 108 km² en territoire public. Le projet de parc éolien des Vents du Kempt comptera 50 éoliennes qui développeront une puissance de 100 MW et couvrira environ 8 km² en territoire public intramunicipal dont la gestion a été déléguée à la MRC de La Matapédia. Ces deux projets seront réalisés d'ici 2015.

L'utilisation de la biomasse forestière permettra également la diversification des sources énergétiques. Le potentiel de l'ensemble de la biomasse forestière dans la région a été évalué à 90 719 t, dont environ la moitié a été offerte en 2009. Une autre partie de la biomasse pourra être offerte par l'application du Programme d'attribution de biomasse forestière.

En matière d'énergie, les roches sédimentaires du Bas-Saint-Laurent présentent des potentiels en hydrocarbure propices à la découverte de gisements de pétrole et de gaz naturel. Les résultats des recherches effectuées démontrent que les secteurs de Packington et de Saint-Eusèbe ainsi que le nord de la zec Owen sont encourageants et la vérification de la présence de gisements en profondeur ayant une quantité suffisante de gaz naturel pour être exploités est prévue. Dans l'ensemble de la région, des forages seront nécessaires pour évaluer le véritable potentiel de ces structures propices à l'accumulation d'hydrocarbures dans le sous-sol.

Enfin, le développement de petites centrales hydroélectriques (50 MW et moins) pour les communautés locales ou autochtones est possible dans la mesure où il est appuyé par le milieu, génère des bénéfices pour leur région et est géré par la communauté.

Carte 9
Potentiels et projets
Portrait territorial
Bas-Saint-Laurent



- Projet environnemental**
- Écosystème forestier exceptionnel
 - Habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable
 - Aire de confinement du cerf de Virginie
 - Réserve écologique
 - Refuge biologique

- Potentiel environnemental**
- Hibernacle de chauve-souris

- Projet social**
- Autoroute

- Potentiel économique**
- Développement éolien
 - Exploitation d'érablière

- Projet économique**
- Développement éolien
 - Station touristique (Mont-Citadelle)
 - Sentier de motoquad
 - Sentier cyclable
 - Sentier de randonnée pédestre

- Organisation administrative**
- Ville, localité
 - Municipalité régionale de comté (MRC)
 - Région administrative

- Frontière**
- Frontière internationale
 - Frontière interprovinciale

Métadonnées
Projection cartographique : Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84



1 / 1 025 000

Sources	Organisme	Année
Base de données topographiques et administratives (BDTA)	MRNF	2006

Réalisation
Direction générale du Bas-Saint-Laurent
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2009

Au chapitre des potentiels acéricoles, les érablières offrant des possibilités pour de nouvelles exploitations de la sève étaient évaluées en 2008 sur près de 100 km². Les peuplements propres à l'exploitation acéricole sont principalement concentrés dans le sud-ouest et le centre de la région, et plus particulièrement dans la MRC de Témiscouata qui possède plus de 45 % du potentiel total. L'attribution de nouvelles superficies est prévue sur les terres publiques pour la récolte de sève d'érable qui sera la principale ressource visée, mais où les traitements acérico-forestiers produiront du bois pour l'industrie.

Le récréotourisme, en raison de ses nombreux potentiels dont fait partie le paysage, constitue également une source de développement économique d'importance pour la région. Sur le territoire public, plusieurs sites sont convoités pour des projets par différents promoteurs. La probabilité de réalisation et l'état d'avancement de leurs projets sont variés. Par exemple, le territoire public soutient le projet de développement d'une station touristique au mont Citadelle dans la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, d'une superficie approximative de 0,3 km². Le projet vise à faire de la Station touristique Mont-Citadelle l'un des piliers de l'industrie touristique bas-laurentienne. Ce parc-aventure quatre-saisons repose sur le concept de « station touristique verte et montagne différente », avec comme produit-vedette une tyrolienne géante longue de 1 200 m permettant de filer à plus de 100 km/h. Devant procurer de l'emploi à 25 personnes et générer un chiffre d'affaires d'environ 1 million de dollars, Mont-Citadelle représente un projet touristique véritablement structurant dont les investissements s'élèveront à 7,5 millions de dollars.

Bien que la région soit déjà bien pourvue en réseaux de sentiers divers, la consolidation de ces derniers permettrait de maximiser les retombées économiques régionales. À cet égard, plusieurs sentiers tels que le Sentier international des Appalaches, le Petit-Témis et la Route verte offrent un potentiel de développement, soit par leur raccordement à des villages situés à proximité, soit par le développement de l'hébergement associé à leur utilisation. Aussi, de nouveaux sentiers de motoquad, de vélo, de randonnée pédestre et de motoneige pourraient être aménagés selon les axes prévus dans le concept de développement du plan régional de développement du territoire public récréotouristique, élaboré par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Ces axes projetés proposent de relier des unités d'intérêt de manière à rendre les réseaux plus attrayants et d'utiliser le territoire public de manière à en favoriser la permanence et à en faciliter l'entretien. De plus, un projet de réseau interrégional de sentiers permanents ou semi-permanents pour la motoquad et la motoneige est en cours dans la région. En effet, la construction d'une passerelle qui enjambe la rivière Noire permettra de consolider un réseau de sentiers de motoquad Trans-Québec ainsi que la création de nouveaux sentiers multiusages. Ce nouveau réseau de sentiers devrait être accessible pendant trois saisons.

Finalement, en matière faunique, il est prévu d'accentuer le prélèvement de l'original dans les réserves fauniques de Matane et de la Dunière.

L'ensemble des potentiels et des projets économiques couvre 2 691 km², dont la plus grande partie est constituée par les potentiels éoliens.

6. Synthèse du portrait territorial

Fortement influencée par le milieu maritime qui longe sa partie terrestre sur 320 km, la région du Bas-Saint-Laurent s'est développée d'abord le long de ses côtes où le climat et le relief ont favorisé l'implantation du milieu habité et les activités agricoles. Les deux grandes vallées formées par les rivières Matapédia et Madawaska ont permis l'ouverture du territoire et favorisé les liens intrarégionaux et avec les provinces voisines.

Les caractéristiques naturelles des parties est et ouest de la région ont donné lieu à une occupation différente du territoire. Ainsi, dans la partie est, où les spécificités du milieu naturel sont celles de la péninsule gaspésienne, le milieu habité est moins étendu et les terres du domaine de l'État sont en plus forte proportion. C'est à l'extrémité est que se trouve la partie de la région qui appartient à la forêt boréale. Dans l'ouest, le relief est moins accidenté, l'occupation plus étendue et les conditions favorables y ont encouragé le développement de l'agriculture. Au centre, les caractéristiques empruntent un peu des deux parties et c'est là que l'on trouve la plus grande ville de la région avec une concentration d'habitants nettement plus élevée que celle des villes les plus importantes des parties est et ouest.

Les différents milieux naturels ont conditionné les activités économiques de la région. Ainsi, les activités liées au milieu forestier tiennent une place majeure dans l'économie régionale. Le territoire public, presque entièrement recouvert de forêts, y joue un rôle clé. L'exploitation forestière et les activités qui y sont liées étaient responsables de plus de 9 % du produit intérieur brut régional, selon un profil de 2005. Les activités d'aménagement forestier prennent une place importante et la région a développé une expertise dans ce domaine. Les domaines bioclimatiques présentent des milieux variés. Ainsi, dans l'ouest de la région, notamment dans le secteur du lac Témiscouata, plusieurs peuplements d'érablières servent à l'exploitation de la sève. L'acériculture est d'ailleurs la deuxième activité agricole dans le Bas-Saint-Laurent et, quant au volume produit, la région se place au deuxième rang provincial. La contribution du territoire public à cette production est la plus importante de la province avec un peu plus de 40 % du volume de sirop produit sur les terres publiques. À l'autre extrémité de la région, la végétation de la région écologique du Haut massif gaspésien présente des particularités sur les hautes montagnes, comme la toundra alpine. Ce territoire est fréquenté par le caribou, désigné comme espèce menacée, qui y trouve le lichen arboricole dont il se nourrit.

Dans l'ensemble, le milieu naturel présente des conditions propices à la faune. Ainsi, près de 50 % du territoire public est situé en territoire faunique structuré où la gestion de la faune assure l'offre des activités de prélèvement faunique et, de plus en plus, des activités d'observation de

la faune. Ces territoires offrent des conditions exceptionnelles pour la chasse à l'orignal, et plusieurs rivières pour la pêche au saumon. Les nombreux attraits du milieu naturel permettent à la région de se positionner par rapport à l'offre touristique des secteurs en émergence, telle la randonnée pédestre avec le Sentier international des Appalaches qui relie la région aux États-Unis et à la Gaspésie ainsi que le Sentier national qui traverse la région d'est en ouest. L'auberge de montagne des Chic-Chocs est un exemple éloquent de ces nouveaux aménagements.

Le territoire public contribue également à la protection des milieux naturels. Près de 15 % de l'estuaire est situé en milieu protégé, dont la plus importante superficie est représentée par le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, le premier parc au Québec à protéger et à mettre en valeur un milieu exclusivement marin. Trois parcs nationaux reflètent la diversification des milieux naturels de la région. À l'est, le parc national de la Gaspésie préserve les hauts sommets des monts Chic-Chocs, le parc du Bic, au centre, en partie en milieu marin, représente le milieu littoral et le récent parc du Lac-Témiscouata permet de protéger des paysages caractéristiques des monts Notre-Dame ainsi qu'une partie du lac Témiscouata, le deuxième plus grand plan d'eau sur la rive sud du Saint-Laurent.

Le Bas-Saint-Laurent mise sur des créneaux de développement, dont la valorisation de la tourbe dans laquelle la région est en mesure de jouer un rôle de leader nord-américain ou mondial. L'importance du milieu marin a suscité le développement des sciences et des technologies marines, créneau d'excellence qui favorise, notamment, le développement d'entreprises dans les filières biotechnologiques. En matière d'énergie, le territoire public contribue au développement de l'énergie éolienne ainsi que de l'utilisation de la biomasse forestière, et l'exploration des hydrocarbures fera éventuellement naître de nouvelles activités sur le territoire.

La répartition en parts presque égales des terres privées et des terres publiques a favorisé une interrelation étroite des activités qui se sont déployées sur le territoire public et sur le territoire privé. Ainsi, le territoire public a contribué au maintien des communautés en place par le prolongement des activités forestières, complémentaires aux activités agroforestières des propriétaires. Il est appelé une fois de plus à jouer un rôle dans la revitalisation des petits villages situés à proximité. Cette interrelation s'est aussi traduite dans les implications des groupements et des organismes du milieu dans les choix d'aménagement et d'utilisation du territoire public. De plus en plus, la gestion du territoire public doit relever le défi de concilier les différentes revendications et la sensibilisation grandissante à la protection des milieux naturels.

Pour ce qui est des autochtones, des échanges constants entre les communautés et le gouvernement demeurent des enjeux importants.

Les Malécites et les Micmacs ont ratifié plusieurs ententes avec le gouvernement concernant la pratique des activités de chasse et de piégeage. Bien que les communautés micmaques soient établies en Gaspésie, les ententes conclues avec Gespeg touchent des parties de territoire de la région du Bas-Saint-Laurent dans les MRC de Matane et de La Matapédia et un projet d'entente avec la communauté de Gesgapiag porte également en partie sur le territoire de ces MRC.

Les droits et statuts octroyés sur le territoire public témoignent de la diversité et de la multitude des utilisations et des activités qu'on y exerce. Ainsi, la superficie des droits et statuts des dimensions environnementales, sociales et économiques équivaut à un peu plus de deux fois la superficie du territoire public. À ceux-ci s'ajoutent les nombreux droits linéaires tels que les sentiers et les pistes, les lignes de transport d'énergie et les chemins forestiers. De plus, les potentiels mesurés et les projets identifiés seraient associés à des superficies déjà utilisées. Les superpositions et juxtapositions de droits, de statuts et de projets traduisent toute la contribution et le potentiel du territoire public et met en évidence la complexité de sa gestion et de sa mise en valeur. Le développement du territoire et de ses ressources présente des défis de conciliation des droits et des intérêts de chacun, de cohabitation et d'harmonisation entre les intérêts économiques, sociaux et environnementaux.

Conclusion

La confection des portraits territoriaux vise à analyser les différentes caractéristiques du territoire public et de son utilisation, et ce, sous divers angles. Ils favorisent ainsi la mise en valeur de l'interrelation entre les composantes biophysiques, sociales et économiques du territoire public ainsi que la contribution de ce patrimoine collectif au mieux-être de la population. Ils permettent également de comprendre pourquoi la gestion de ce territoire doit être effectuée dans une optique d'intégration de ces composantes, dans un contexte de multiplication des usages et des besoins, et ce, tant sur le plan du développement que de la protection.

La gestion du territoire public doit pouvoir s'effectuer sur la base d'une connaissance globale des éléments qui le constituent ou des phénomènes qui l'animent. La diversité de ces phénomènes nécessite toutefois de cerner les éléments facilitant la détermination des principaux enjeux d'utilisation du territoire public, d'où l'intérêt d'un portrait territorial.

En posant un regard d'ensemble sur les caractéristiques des territoires publics régionaux et en les associant aux principaux potentiels et projets connus pouvant influencer la mise en valeur du territoire public, le MRNF veut faciliter la planification et la gestion de l'utilisation du territoire public. Avec le portrait territorial de la région du Bas-Saint-Laurent, le Ministère souhaite ainsi appuyer les discussions entre les acteurs relativement à la connaissance intégrée du territoire public.

Bibliographie

- AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT (page consultée le 28 mai 2008). *Agence, Mission, plan stratégique, plan de protection et de mise en valeur des forêts privées*, [en ligne], adresse URL : <http://www.agence-bsl.qc.ca>.
- AUDET, Gabriel (page consultée le 9 novembre 2007). *Guide de voyage Ulysse, le plaisir de mieux voyager*, [en ligne], adresse URL : <http://www.guidesulysse.com/climat/gaspesie.aspx>.
- BALEINE EN DIRECT (page consultée le 24 janvier 2008). *Découvrir science et conservation. Sur la piste des contaminants*, [en ligne], adresse URL : <http://www.baleinesendirect.net/FSC.html?sct=2&pag=2-5-1-12.html>.
- BLAIS, S. *Distribution géographique des espèces de poisson dulcaquicoles et diadromes sur le territoire du Grand Portage*, Ministère de l'Environnement et de la Faune et Université du Québec à Rimouski, avril 1995.
- CHABOT, R., et A. ROSSIGNOL. *Algues et faune du littoral du Saint-Laurent maritime*, Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER); Pêches et Océans Canada. 2003. 113 p.
- CHALIFOUX, E., A. L. BURKE et C. CHAPDELAINE, *La préhistoire du Témiscouata, occupations amérindiennes dans la haute Vallée de Wolastokuk*, Paléo-Québec n° 26, Montréal, 1998, 155 p.
- COMITÉ DE PROTECTION DES MONTS CHIC-CHOCS (page consultée le 18 juillet 2008). *Présentation du territoire*, [en ligne], adresse URL : <http://www.chic-chocs.org/presentation-territoire.php>.
- COMITÉ DE PROTECTION DES MONTS CHIC-CHOCS (page consultée le 18 août 2008). *Une aire à protéger dans les monts Chic-Chocs de la réserve faunique de Matane*, [en ligne], adresse URL : <http://www.chic-chocs.org>.
- COMMISSION DE TOPONYMIE (page consultée le 25 juillet 2007). *Banque de noms et de lieux du Québec*, [en ligne], adresse URL : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/topos/web/recherche.aspx>.
- CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (pages consultées le 20 janvier 2004 et le 21 juillet 2004). *Vitrine du Bas-Saint-Laurent, Le*

bioalimentaire, Des ressources maritimes : la pêche, [en ligne],
adresse URL : <http://www.bas-saint-laurent.org/carbio01.htm>.

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT
DU BAS-SAINT-LAURENT (page consultée le 9 mai 2008). *En
vacances au pays du fleuve et des lacs*, [en ligne], adresse URL :
<http://www.bas-saint-laurent.org/vacances>.

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT
DU BAS-SAINT-LAURENT (page consultée le 22 juillet 2008).
Bas-Saint-Laurent, Marées basses, hauts plateaux, [en ligne],
adresse URL [http://www.bonjourquebec.com/qc-
fr/basstlaurent.html](http://www.bonjourquebec.com/qc-fr/basstlaurent.html)

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU BAS-SAINT-LAURENT
(page consultée le 9 mai 2008), *La vitrine du Bas-Saint-Laurent,
Histoire du Bas-Saint-Laurent*, [en ligne], adresse URL :
<http://bas-saint-laurent.org/region/histoire.htm>.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU BAS-SAINT-LAURENT
(page consultée le 22 juillet 2008). *La vitrine du Bas-Saint-
Laurent*, [en ligne], adresse URL : [http://www.bas-saint-
laurent.org/imprime.asp?id=3410](http://www.bas-saint-laurent.org/imprime.asp?id=3410).

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU BAS-SAINT-LAURENT
(page consultée le 10 janvier 2008), [en ligne], adresse URL :
<http://www.bas-saint-laurent.org>.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU BAS-SAINT-LAURENT
(page consultée le 28 mai 2008). *La vision 2000-2015 du Bas-
Saint-Laurent*, [en ligne], adresse URL :
<http://www.crebsl.org/texte/?id=1130>.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU BAS-SAINT-LAURENT
(page consultée le 28 mai 2008). *Le développement du Bas-
Saint-Laurent au cours des prochaines années – sous le prisme
du développement durable*, [en ligne], adresse URL :
<http://www.crebsl.org/texte/?id=4826>.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU BAS-SAINT-LAURENT
(page consultée le 28 mai 2008). *Fonds de diversification
économique*, [en ligne], adresse URL :
<http://www.crebsl.org/texte/?id=1395>.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU BAS-SAINT-LAURENT
(page consultée le 28 mai 2008). *Les ententes spécifiques*, [en
ligne], adresse URL : <http://www.crebsl.org/texte/?id=1278>.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU BAS-SAINT-LAURENT
(page consultée le 28 mai 2008). *Une région innovante*, [en ligne], adresse URL : <http://www.bas-saint-laurent.org/affaires/innovation.htm>.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DU BAS-SAINT-LAURENT
Mémoire sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie, CRÉ BSL, septembre 2007, 17 p.

COOK, F. R. *Introduction aux amphibiens et reptiles du Canada*. Musée national des sciences naturelles, Musées nationaux du Canada, Ottawa, 1984, 211 p.

DESROCHES, J.-F. et D. RODRIGUE, *Amphibiens et reptiles du Québec et des Maritimes*. Éditions Michel Quintin, Waterloo, Québec, 2004, 288 p.

ECOTEC CONSULTANTS, *L'observatoire de la foresterie du Bas-Saint-Laurent*, avril 2005, 83 p.

ECOTOURCONSEILS, Tourisme Québec, *Nature et tourisme : l'écotourisme au Québec en 2002*. Québec, 2002, 273 p.

ENVIRONNEMENT CANADA (page consultée le 24 janvier 2008). *Programme de salubrité des eaux coquillières. Les mollusques et la qualité de l'eau*, [en ligne], adresse URL : http://www.atl.ec.qc.ca/epb/factsheets/sfish_w_g_f.html.

ENVIRONNEMENT CANADA (page consultée le 24 janvier 2008). *Service canadien de la faune (SCF) Région du Québec. Oiseaux de mer du Québec. Eider à duvet*, [en ligne], adresse URL : http://www.qc.ec.ca/faune/ColoniesDeOiseauxdeMer/espece_f.asp?id_espece=1600.

ENVIRONNEMENT CANADA (page consultée le 10 juillet 2007). *La Voie verte, section Centre Saint-Laurent. Les régions hydrographiques du Saint-Laurent*, [en ligne], adresse URL : http://www.qc.ec.gc.ca/csl/inf/inf002_f.html.

ENVIRONNEMENT CANADA (page consultée le 20 juillet 2007). *Service canadien de la faune, Site national, Conservation des habitats, Refuges d'oiseaux migrants – Québec*, [en ligne], adresse URL : <http://www.cws-scf.ec.gc.ca/habitat/default.asp?lang=fr&n=856588ce>.

ENVIRONNEMENT CANADA (pages consultées les 20, 23 et 24 juillet et le 27 août 2007). *Service canadien de la faune (SCF), Région du Québec. Territoires protégés*, [en ligne], adresse URL : http://www.qc.ec.gc.ca/faune/faune/html/territoires_proteges.html.

ÉTUDE D'OISEAUX CANADA, BIRD LIFE INTERNATIONAL ET NATURE CANADA (pages consultées les 17 et 19 octobre 2007). *Canadian IBA Site Catalogue Query*, [en ligne], adresse URL : <http://www.bsc-eoc.org/iba/IBAsites.html>.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PARCOURS CANOTABLES DU QUÉBEC. *Guide des parcours canotables du Québec, Tome I, Sud du fleuve Saint-Laurent et bassin de l'Outaouais*, Ottawa, 1999, 228 p.

FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC, *Étude sur la performance économique des pourvoiries du Québec*, année 2006, 57 p.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC (page consultée le 30 juillet 2007). *Initiative faunique. Sites protégés*, [en ligne], adresse URL : http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/sites_proteges.

FORTIN, J-C., et A. LECHASSEUR. *Histoire du Bas-Saint-Laurent Collection : Les 5 régions du Québec*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1993, 863 p.

ENCYCLOBEC (page consultée le 9 novembre 2007). *Les régions du Québec; un passé et un présent à découvrir. Le climat et les sols, deux contraintes de l'occupation humaine*, [en ligne], adresse URL : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=252>.

GAZETTE OFFICIELLE, Projet de Loi n° 28, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, présenté le 23 octobre 2007, adopté et sanctionné le 22 novembre 2007, Compilation administrative 16 avril 2008.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC. *Décret 2000-87*, 13 janvier 1998, 120^e année, numéro 2. *Écosystèmes exceptionnels, avis de classement*, 16 juin 2007, 139^e année, numéro 24. *Règlements sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats*, 11 mars 2009, 141^e année, numéro 10.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, « Décret n° 721-2008, 25 juin 2008, concernant le Programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal en faveur des municipalités régionales de comté de la région administrative du Bas-Saint-Laurent », Gazette officielle du Québec, 9 juillet 2008, 140^e année, n° 28, p. 4011, Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (L.R.Q., c. M-25.2).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, « Décret n° 718-2008, 25 juin 2008, concernant une entente relative à la prise en charge de responsabilités en matière de gestion forestière par les municipalités régionales de comté de la région administrative du Bas-Saint-Laurent », Gazette officielle du Québec, 9 juillet 2008, 140^e année, n° 28, p. 4010, Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1).

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (pages consultées le 19 septembre et le 27 août 2007). *Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats, Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, [en ligne], adresse URL : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamixsearch/telecharge.php?type=3&file=/E_12_01/E12_01R0_4.thm.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, GOUVERNEMENT DU CANADA (page consultée le 24 août 2007). *Site du parc Saguenay Saint-Laurent*, [en ligne], adresse URL : http://www.parcmarin.qc.ca/1508_fr.html.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (page consultée le 21 septembre 2007), *Stratégie pour le développement de toutes les régions - des moyens accrus - une autonomie renforcée - Budget 2007-2008*, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, février 2007, [en ligne], adresse URL : <http://budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2007-2008/fr/pdf/StrategieRegions.pdf>.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Politique nationale de l'eau*. Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2002, 94 p.

HÉBERT, J.-S. *Inventaire herpétologique de la région administrative du Bas-Saint-Laurent (région 01) au Québec*. Pour le Conseil du loisir scientifique de l'Est du Québec, 1995, 40 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (page consultée le 10 décembre 2007). *Données provisoires pour 2006. Estimation de la population des MRC et des territoires équivalents au 1^{er} juillet des années 1996 à 2006*, [en ligne], 2002, adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/mrc_1996_2006.htm.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (page consultée le 25 novembre 2009). *Données révisées pour 2006. Estimation de la population des régions administratives, 1^{er} juillet des années 1996, 2001 et 2006 à 2008 (découpage géographique au 1^{er} juillet 2009)*, [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/ra_1996-2008.htm.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (page consultée le 5 décembre 2007). *01- Le Bas-Saint-Laurent et ses municipalités régionales de comté (MRC), Fiche synthèse par MRC*, [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_01/region_01_00.htm.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (page consultée le 13 décembre 2007). *Évolution et distribution de la population par région administrative, superficie et densité, Québec, 1971-2006*, [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/203.htm.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (page consultée le 13 décembre 2007). *Population et occupation du territoire, région administrative du Bas-Saint-Laurent, 2001*, [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/recens2001_01/population01/occupter01.htm.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (page consultée le 5 mars 2008). *Population et occupation du territoire, régions administratives du Québec, 2001*, [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/lequebec/population_que/occupter20.htm.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (page consultée le 10 mars 2008). *Estimation de la population des régions administratives, 1^{er} juillet des années 1986 à 2007*, [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/ra_1986-2007.htm.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (page consultée le 10 mars 2008). *La situation démographique au Québec, Bilan 2006*, [en ligne], document disponible en version pdf à l'adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/sit_demo_pdf.htm.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (page consultée le 7 janvier 2008). *Population de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité atteint, région administrative du Bas-Saint-Laurent, 2001*, [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/recens2001_01/scolarite01/niveauscol01.htm.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (page consultée le 7 janvier 2008). *Répartition de la population de 15 ans et plus selon*

le niveau de scolarité et la région administrative, Québec, 2001, [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/education/etat_scolr/7scolarite_reg.htm.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales, (page consultée le 10 mars 2008). *Extraits des bulletins statistiques des 17 régions administratives du Québec, parue le 21 novembre 2007, Population et occupation du territoire, région administrative du Bas-Saint-Laurent*, [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/région/profils/bulletins/bull_regions_pdf.htm.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (page consultée le 4 janvier 2008). *Perspectives démographiques : âge moyen, âge médian et âge modal, selon le sexe, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, Scénario A¹, 2001, 2006, 2011, 2016, 2021, et 2026, édition 2003*, [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil01/societe/demographie/pers_demo/age_median01.htm.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (page consultée le 21 décembre 2007). *Population selon le groupe d'âge et le sexe, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 1996 et 2001-2006*, [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil01/societe/demographie/demo_gen/pop_age01.htm.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (page consultée le 24 novembre 2009). *Population selon le groupe d'âge et le sexe, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 1996, 2001 et 2004-2008*, [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil01/societe/demographie/demo_gen/pop_age01.htm.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (page consultée le 25 novembre 2009). *Estimation de la population des MRC et des territoires équivalents, 1^{er} juillet des années 1996, 2001 et 2006 à 2008 (découpage géographique au 1^{er} juillet 2009)*, [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/mrc_1996-2008.htm.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (page consultée le 24 novembre 2009). *Municipalités (découpage géographique au 1^{er} juillet 2009). Population totale*, [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/index.htm.

- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (page consultée le 24 novembre 2009). *Régions administratives, Population selon le groupe d'âge et le sexe*, [en ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/index.htm.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031*, Bibliothèque et Archives Canada, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009, 14 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056*, Édition 2009, Bibliothèque et Archives Canada, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009, 132 p.
- JOURNAL INFO-DIMANCHE, *Des producteurs forestiers inquiets*, 25 juin 2008.
- JOURNAL INFO DIMANCHE, *Traverse Trois-Pistoles-Les Escoumins : L'Héritage 1 de retour*, [en ligne], adresse URL : http://www.infodimanche.com/index.asp?s=detail_actualite&ID=127359.
- LAMONTAGNE, G. H. JOLICOEUR et S. LEFORT. *Plan de gestion de l'ours noir, 2006-2013*, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Québec, 2006, 487 p.
- LA SOCIÉTÉ PROVANCHER D'HISTOIRE NATURELLE DU CANADA (page consultée le 24 août 2007). *Île-aux-Basques*, [en ligne], adresse URL : <http://www.provancher.qc.ca/territoires/basques.html>.
- L'AVANTAGE, *Société d'exploitation des ressources de la vallée, Des plants forestiers par millions... et des bleuets !* Édition du 14 décembre 2007.
- L'AVANTAGE, *Société d'exploitation des ressources de la vallée, Un rouage majeur de l'économie dans la Matapédia*. Édition du 14 décembre 2007.
- LECHASSEUR, Antonio, Jean-Charles Fortin, Yvan Morin, Fernand Harvey, Jacques Lemay et Yves Tremblay, *Histoire du Bas-Saint-Laurent*, Les Éditions IQRC, 1993. 863 p.
- LE DEVOIR, *Face à la crise, il faut unir ruraux et urbains*, Le vendredi, 27 mars 2009, Vol.C, n 66.

LE SENTIER MARITIME DU SAINT-LAURENT (page consultée le 1^{er} avril 2008), [en ligne], adresse URL : <http://www.sentiermaritime.ca/sentier.htm>.

LE SOLEIL, *Du gaz naturel dans le sous-sol du Témiscouata*. Mercredi 14 janvier 2009

LE SOLEIL, *Industrie forestière, la Matapédia s'attaque à la crise*. Mercredi 23 juillet 2008.

LE SOLEIL, *Exode des jeunes de l'est, la tendance se renverse lentement*. Lundi 2 mars 2009.

LE SOLEIL, *Pêche et chasse : puissants moteurs économique*. Jeudi 12 mars 2009.

LE SOLEIL, *Réforme forestière réclamée*. Mardi 17 mars 2009.

LE SOLEIL, *Repenser les relations entre la ville et la campagne*. Vendredi 27 mars 2009.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (page consultée le 9 novembre 2007). *Profil de la région*, [en ligne], adresse URL : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Regions/bassaintlaurent/VraiProfil>.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (page consultée le 2 février 2010). *Pêche commerciale*, [en ligne], adresse URL : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/peche/profil/pecheaquaculture/pechecommerciale>.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA (page consultée le 27 août 2007). *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages (C.R.C., ch. 1609) (Loi sur les espèces sauvages du Canada)*, [en ligne], adresse URL : <http://lois.justice.qc.ca/fr/W-9/C.R.C.-ch.1609/index.html>.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (page consultée le 3 décembre 2007). *Répertoire des municipalités du Québec*, [en ligne], adresse URL : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation/orga_stru_repe.asp.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées*, Québec, 2008, 42 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, *Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées*, Québec 2008, réalisé dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, 42 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, Entente spécifique sur la gestion et la mise en valeur du territoire public intramunicipal du Bas-Saint-Laurent, entre le gouvernement du Québec et le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent, 1999.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC, Direction de la gestion du territoire public du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. *Portrait territorial – Région 01, Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. Rimouski. 2001. 169 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, Direction des inventaires forestiers. *Guides de reconnaissance des types écologiques*. Mars 2003, novembre 2004 et octobre 2006.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, Direction générale de l'information géographique, *Portrait statistique du territoire québécois, Tableau - Proportion de territoire public par région administrative*, 2003.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, Direction des politiques territoriales, Service du développement et de l'intégrité du territoire (pages consultées le 19 juillet 2007 et le 16 janvier 2008). *Banque de données de référence du secteur territoire*, [en ligne], adresse URL : <http://www.intranet/s-terdptcd/sdit/produits/connaissance/tableaux/Superficie%20du%20QC.htm>.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (page consultée le 20 juillet 2007). *Cartographie des habitats fauniques*, [en ligne], adresse URL : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/habitats-fauniques/tableau.jsp>.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (page consultée le 18 juillet 2007). *Écosystèmes forestiers exceptionnels classés depuis 2002*. [en ligne], adresse URL : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes-liste.jps>.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (page consultée le 18 juillet 2007). *Plan d'action sur les aires protégées – Les ministres Corbeil et Mulair annoncent le*

classement de 41 nouveaux territoires à titre d'écosystèmes forestiers exceptionnels, [en ligne], adresse URL : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/presse/communiques-forets-detail.jsp?id=4587>.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
(page consultée le 19 septembre 2007). *Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables, Bas-Saint-Laurent-Gaspésie*, [en ligne], adresse URL : <http://www.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/guide-especes-menacees.pdf>.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE,
Ressources et industries forestières. *Portrait statistiques. Édition 2007 (forêt productives 0 à 40 %)*.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
(page consultée le 16 août 2007). *Portrait du territoire*, [en ligne], adresse URL : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/portrait/index.jsp>.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE,
(page consultée le 6 septembre 2007). *Régions, Bas-Saint-Laurent, Les Mines*, [en ligne], adresse URL : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/bas-saint-laurent/mines/mines-geologique.jsp>.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
Direction générale de l'information géographique (page consultée le 9 novembre 2007). *Vue d'ensemble du Québec, Atlas Québec*, [en ligne], adresse URL : http://vuesensemble.atlas.gouv.qc.ca/site_web/relief.htm.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
(page consultée le 28 novembre 2007). *Délégation de gestion des terres publiques*, [en ligne], adresse URL : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/expertise/expertise-delegation.jsp>.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE,
Direction générale du Bas-Saint-Laurent. *Portrait de l'exploitation de la faune dans les territoires structurés du Bas-Saint-Laurent et présentation des revenus d'opération et des emplois générés*, Rimouski, décembre 2007, 23 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
(page consultée le 23 janvier 2008). *Liste des espèces fauniques*

menacées ou vulnérables, [en ligne], adresse URL :
<http://www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp>.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
 (page consultée le 19 juin 2008). *La faune et la nature ÇA COMPTE !, PLEIN AIR : Des dépenses de 1,3 G \$*, 7 p., [en ligne], adresse URL : www.faunenatureenchiffres.gouv.qc.ca.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
 (page consultée le 19 juin 2008). *La faune et la nature ÇA COMPTE !, PLEIN AIR : La popularité des activités liées à la faune et à la nature dans le Bas-Saint-Laurent*, 8 p., [en ligne], adresse URL : www.faunenatureenchiffres.gouv.qc.ca.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
 (page consultée le 19 juin 2008). *Le tourisme lié à la faune, une contribution significative à l'économie régionale*, [en ligne], adresse URL : [http : www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/tourisme.jsp](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/statistiques/tourisme.jsp).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
 (page consultée le 19 juin 2008). *La faune et la nature ÇA COMPTE !, PLEIN AIR : Une contribution manifeste et significative sur le développement économique régional*, 24 p., [en ligne], adresse URL : www.faunenatureenchiffres.gouv.qc.ca.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE,
 Direction du développement et de l'industrie des produits forestiers (page consultée le 11 juillet 2008). *Portrait statistique, novembre 2007, mars 2008*, [en ligne], adresse URL : [//www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques-complete.jsp](http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques-complete.jsp).

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE,
Carte Municipalités dévitalisées région du Bas-saint-Laurent, produite par la direction régionale du Bas-Saint-Laurent en février 2009 à partir des données du ministère des Affaires municipales et des Régions, 2008.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE,
 Calcul effectué par la Direction générale du Bas-Saint-Laurent.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
 (page consultée le 18 juillet 2007). *Portrait des aires protégées au Québec, (tableau synthèse des informations du registre des aires protégées)*, [en ligne], adresse URL : [http ://www.intranet/s-admdoc/DEC/Aires-protegees-portrait.htm](http://www.intranet/s-admdoc/DEC/Aires-protegees-portrait.htm).

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, Direction du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (page consultée le 3 juillet 2008). *Plan de transport du Bas-Saint-Laurent*, Bibliothèque nationale du Québec, 2004, [en ligne], adresse URL : http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/Librairie/Publications/fr/regions/bas/plan_bas.pdf.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (page consultée le 26 juillet 2004). *Portrait régional de l'eau*, [en ligne], adresse URL : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/regions01/index.htm>.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS *Cadre écologique de référence du Québec. Aires protégées du Québec, les provinces naturelles*, [en ligne], adresse URL : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/index.htm.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (page consultée le 4 septembre 2007). *Les régions hydrographiques*, [en ligne], adresse URL : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/regionshydro/index.htm#liste>.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (page consultée le 25 juillet 2007). *Répertoire des aires protégées et des aires de conservations gérées au Québec, 1999, (suite), 2^e partie : Aires protégées et désignations québécoises*, [en ligne], adresse URL : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/repertoire/partie2.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (page consultée le 19 juillet 2007). *Les aires protégées au Québec : une garantie pour l'avenir, Cadre d'orientation en vue d'une stratégie québécoise, Annexe, (suite), (tableau synthèse de la répartition des aires protégées au Québec)*, [en ligne], adresse URL : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/orientation/annexe1e.htm.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (page consultée le 17 février 2009). *Les fleurs d'eau d'algues bleu-vert en 2008. Bilan final des plans d'eau touché par une fleur d'eau d'algues bleu-vert en 2008*, [en ligne], adresse URL : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/algues.htm>.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (page consultée le 18 juillet 2007). *Registre des aires protégées*, [en ligne], adresse URL :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (page consultée le 21 novembre 2007). *Une classification climatique du Québec à partir de modèles de distribution spatiale de données climatiques mensuelle : Vers une définition des bioclimats du Québec*, [en ligne], adresse URL :
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/classification/index.htm>.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (page consultée le 6 août 2007). *Registre des aires protégées par désignation*, [en ligne], adresse URL :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/reg-desing/index.htm.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (page consultée le 18 juillet 2007). *Répertoire des aires protégées et des aires de conservations gérées au Québec, 1999, (suite), 2^e partie : Aires protégées et désignations québécoises. 2.2 liste des aires protégées selon leur désignation québécoise*, [en ligne], adresse URL :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/repertoire/partie2_suite.htm#menu.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (page consultée le 25 juillet 2007). *Les réserves écologiques. Des habitats protégés au naturel*, [en ligne], adresse URL :
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/rescarte.htm>.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (page consultée le 31 juillet 2007). *Les réserves naturelles en milieu privé, réserve naturelle de l'Île-aux-Pommes*, [en ligne], adresse URL :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/naturelle/iles_pommes/index.htm.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (page consultée le 31 juillet 2007). *Liste des réserves naturelles reconnues*, [en ligne],

adresse URL :
<http://www.menv.gouv.qc.ca/communiqués/2005/c050405-reserves.pdf>.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
 L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (page consultée le
 19 juillet 2007). *Région administrative du Bas-Saint-Laurent -
 Qu'est-ce qu'une aire protégée ?* [en ligne], adresse URL :
http://www.mddep.gouv.qc.ca/regions/region_01/aires-protegees.htm.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
 L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (page consultée le
 5 novembre 2007). *Le Québec méridional se réchauffe*, [en ligne],
 adresse URL :
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/infuseur/communiqué.asp?no=919>.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
 L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (page consultée le 2
 février 2010). *Portrait régional de l'eau, Bas-Saint-Laurent –
 Région administrative 09*, [en ligne], adresse URL :
[http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/regions/region01/01-bas-st-laurent\(suite\).htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/regions/region01/01-bas-st-laurent(suite).htm).

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'INNOVATION
 ET DE L'EXPORTATION (page consultée le 28 mai 2008). *Projet
 accord en région*, [en ligne], adresse URL :
<http://www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=2471>.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE
 L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION (page consultée le 28
 mai 2008). *Projet accord en région, Bas-Saint-Laurent*, [en ligne],
 adresse URL : <http://www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=2474>.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'INNOVATION
 ET DE L'EXPORTATION (page consultée le 8 avril 2008) *Portrait
 socioéconomique des régions du Québec*, L'Économètre, édition
 2008, page 2, [en ligne], adresse URL :
http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/sites/internet/documents/publications/pdf/developpement_regional/fr/regions/portr_socio_ec on.pdf.

MINISTÈRE DU TOURISME, *Le tourisme au Québec, Bilan 2004 et
 perspective 2005*, Bibliothèque nationale du Québec, 2005, 35 p.

MINISTÈRE DU TOURISME, *Le tourisme au Québec en bref -2004*,
 Québec, 13 p.

MINISTÈRE DU TOURISME, *Le tourisme en chiffres*, édition 2007.

MINISTÈRE DU TOURISME (page consultée le 11 janvier 2008), [en ligne], adresse URL : <http://www.bonjourquebec.com>.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE KAMOURASKA (page consultée le 23 octobre 2007). *Particularité du paysage*, [en ligne], adresse URL : <http://www.kamouraska.com/site/paysage.html>.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE, *Plan de diversification et de développement 2008-2011*, février 2009, 39 p.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIVIÈRE-DU-LOUP, *Plan d'aménagement intégré des terres publiques intramunicipales déléguées de la MRC de Rivière-du-Loup, Le contexte territorial et la problématique de gestion*, adopté le 19 juin 2003, modifié le 20 octobre 2005.

NATURE QUÉBEC/UQCN (page consultée le 17 octobre 2007). *Statut final des ZICO du Québec*, [en ligne], adresse URL : <http://www.naturequebec.org/pages/publications.asp>.

OBSERVATOIRE DE LA FORESTERIE DU BAS-SAINT-LAURENT, *Industrie forestière : Portrait et enjeux*, octobre 2005, 120 pages, document disponible en ligne en format pdf à l'adresse URL : http://www.ofbsl.net/Portrait_industrie_final_internet_3.pdf

OBSERVATOIRE DE LA FORESTERIE DU BAS-SAINT-LAURENT, *Habitats et biodiversité au Bas-Saint-Laurent : Analyse et réflexion*. Mars 2007. 11 p.

OBSERVATOIRE DE LA FORESTERIE DU BAS-SAINT-LAURENT, *Valeurs que les gens du Bas-Saint-Laurent attribuent à la forêt publique*, novembre 2002, 45 p.

PARCS CANADA (page consultée le 31 juillet 2007). *Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent, gestion du parc, cadre de gestion du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent*, [en ligne], adresse URL : http://www.pc.gc.ca/amnc-nmca/qc/saguenay/plan/index_f.asp

PARCS CANADA (page consultée le 27 août 2007). *Lieu historique national du Canada du Phare de Pointe-au-Père*, [en ligne], adresse URL : http://www.pc.gc.ca/lhn-nhs/qc/pointeaupere/index_f.asp.

PARC MARIN DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT (page consultée le 14 juillet 2004), *Le patrimoine du Parc marin, Richesses naturelles, Les poissons*, [en ligne], adresse URL : http://www.parcmarin.qc.ca/1892_fr.html.

- PARC MARIN DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT (page consultée le 5 février 2008), *Révision du plan directeur*, [en ligne], adresse URL : http://www.parcmarin.qc.ca/10616_fr.html.
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA (page consultée le 2 février 2010), *Pêche et aquaculture*, [en ligne], adresse URL : http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/peches-fisheries/index_fra.asp.
- PELLETIER, A.-M. *Premier portrait biologique de la nouvelle population des bars rayés (Morones saxatilis) du fleuve Saint-Laurent résultant desensemencements effectués entre 2002 et 2008*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Direction de l'Expertise Faune-Forêts-Territoire du Bas Saint-Laurent et Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats. 2009, 55 p.
- PROGRÈS ÉCHO, L'AVANT POSTE, *Les producteurs de la forêt privée crient à l'aide*, Section A. Dimanche 16 décembre 2007.
- RESSOURCES NATURELLES CANADA, L'atlas du Canada – Géologie (page consultée le 23 septembre 2008), [en ligne], adresse URL : <http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/environment/geology>.
- ROBITAILLE, A. et J.-P. SAUCIER. *Paysages régionaux du Québec méridional*, Québec, 1998, 213 p.
- RADIO-CANADA (page consultée le 27 mars 2009). *Le Témiscouata de nouveau convoité*, Radio-canada.ca-Région Bas-Saint-Laurent, [en ligne], adresse URL : http://www.radio-canada.ca/regions/bas-st-laurent/version_imprimable.asp?nv=/regions/e.
- RADIO-CANADA, EST DU QUÉBEC, NOUVELLES (page consultée le 1^{er} février 2008). *Parc Marin Saguenay-Saint-Laurent, le Bas-Saint-Laurent veut en être*, [en ligne], adresse URL : <http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2008/02/01/005-parc-marin.asp>.
- RADIO-CANADA – RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT (page consultée le 16 avril 2008). *Le Bas-Saint-Laurent se fait tirer l'oreille*, [en ligne], adresse URL : <http://www.radio.canada.ca/regions/bas-st-laurent>.
- RADIO-CANADA, *Deux seigneuries vendues* (page consultée le 31 août 2009), [en ligne], adresse URL : <http://www.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2009/02/21/001-vente-seigneuries.asp?ref=rss>.
- ROUTE VERTE (page consultée le 8 janvier 2008), [en ligne], adresse URL : <http://www.routeverte.com/rv/index.php>.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC, Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent. *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Bas-Saint-Laurent*, 2002, 149 p.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS (page consultée le 7 octobre 2003). *Espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec*, [en ligne], adresse URL : http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/etu_rec/esp_mena_vuln/liste.htm.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (page consultée le 31 juillet 2007). Parc Québec. *Parc national de la Gaspésie (une mer de montagne)*, [en ligne], adresse URL : <http://www.sepaq.com/pq/gas/fr>.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (page consultée le 31 juillet 2007). Parc Québec. *Parc national du Bic (un paysage dessiné par la mer)*, [en ligne], adresse URL : <http://www.sepaq.com/pq/bic/fr>.

SOCIÉTÉ DUVETNOR LTÉE (page consultée le 3 août 2007). *Les îles du Bas-Saint-Laurent*, [en ligne], adresse URL : <http://www.duvenor.com/fr/iles/iles.htm>.

TOURISME QUÉBEC, *Le tourisme au Québec en bref - 1998 (version révisée)*, 7 p.

TOURISME QUÉBEC, *Le tourisme, une industrie importante pour le Québec*, Édition 2006, Bibliothèque nationale du Québec, 2006, 13 p.

TOURISME QUÉBEC, Tourisme Bas-Saint-Laurent. *Guide touristique officiel, 2005-2006, Bas-Saint-Laurent*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2005, 161 p.

TOURISME QUÉBEC, *Mesure de l'impact économique de la pratique récréotouristique de la motoneige et du quad au Québec, Rapport synthèse des résultats de l'étude*, Février 2006, 44 p., [en ligne], adresse URL : <http://www.bonjourquebec.com/mto/publications/pdf/etudes/etudeVHR06.pdf>.

TRANSPORT CANADA MÉDIAS (page consultée le 12 mai 2008) Communiqué de presse, no Q001/05, publié le 21 janvier 2005, *Cession de l'aéroport de Mont-Joli à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli*, [en ligne], adresse URL : <http://www.tc.gc.ca/medias/communiques/que/2005/05-q001f.htm>.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (*page consultée le 1^{er} octobre 2003*) *Atlas du Bas-Saint-Laurent, La géologie du Bas-Saint-Laurent*, [en ligne], adresse URL : <http://www.atlasbsl.uqar.qc.ca/entree.htm>.

ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS. *La randonnée pédestre au Québec, rapport final*, mars 2001, [en ligne], adresse URL : http://www.bonjourquebec.com/mto/publications/etudes/rand_ped.html.

*Ressources naturelles
et Faune*

Québec

